

**L'Asie
Française**

BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Indochine — Levant — Extrême-Orient

JANVIER 1935

—
AU SIÈGE DU COMITÉ
PARIS — 19-21, Rue Cassette, 19-21. — PARIS
TÉLÉPH. *Litré* 97-39.

Le Numéro : 5 francs

—
POUR LA PUBLICITÉ, s'adresser à Monsieur Henri RAVEAU,
76 bis, rue Perronet, NEUILLY-SUR-SEINE — Maillot 00-40

H^o Lc¹² 248

ROYAL KEBIR



VIN RENOMMÉ D'ALGÉRIE

—
SE BOIT
DANS LE MONDE ENTIER
—

FRÉDÉRIC LUNG ALGER



Pour tous renseignements s'adresser à :

PARIS

Siège Social :
12, Bd de la Madeleine

Passages :
12, Bd de la Madeleine

Services :
9 Rue de Sèze

MARSEILLE

Agence générale :
3 pl. Sadi-Carnot

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Étranger par des Agents et des Correspondants.

Messageries Maritimes

SERVICES CONTRACTUELS

Départs à dates fixes de Marseille pour :

LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRÈCE
LA TURQUIE — L'ÉGYPTE — LA SYRIE
LA PALESTINE — L'ARABIE — LES INDES
LES ÉTATS MALAIS — L'INDO-CHINE
LA CHINE — LE JAPON

LA CÔTE ORIENTALE D'AFRIQUE
MADAGASCAR — LA RÉUNION — MAURICE
L'Australie — LES ANTILLES
L'AMÉRIQUE CENTRALE

ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE
NOUVELLES-HÉBRIDES
NOUVELLE-GALÉDONIE

LIGNES COMMERCIALES

Services réguliers au départ

d'Anvers, Londres, Rotterdam, Dunkerque,
Le Havre, Rouen, St-Nazaire, La Pallice,
Bordeaux, Marseille pour la Méditerranée
l'Inde - l'Indo-Chine - l'Extrême Orient.

VOYAGES CIRCULAIRES EN MÉDITERRANÉE

Par les paquebots de luxe : "Champollion"
et "Mariette-Pacha".

VOYAGES AUTOUR DU MONDE

ITINÉRAIRE : Marseille, Port-Saïd, Suez,
Djibouti, Colombo, Melbourne, Sydney,
Nouméa, Papeete, Panama, Colon, Fort-
de-France, Pointe-à-Pitre, Marseille.

Consignation - Transit - Représentation

Reg. du Com. Seine 31.016.176.390

BANQUE DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN

SOCIÉTÉ ANONYME au Capital de 25.500.000 Francs.

12, rue Roquépine, PARIS 8^e

Tél. Anjou 06-44, 06-45, 06-46. — R. C. Seine 52.297.

AGENCES :

RÉPUBLIQUE SYRIENNE — Damas, Alep, Alexandrette, Antioche, Deir-ez-Zor, Hama, Homs, Idlib.

RÉPUBLIQUE LIBANAISE. — Beyrouth, Saïda, Tripoli, Zablé, Aley.

GOVERNEMENT DE LATAQUIEH. — Lattaquieh, Tartous.

GOVERNEMENT DU DJEBEL-DRUZE. — Soueïda.

MARSEILLE, 38, rue Saint-Ferréol.

Bureau représentatif.

Renseignements concernant l'industrie, l'agriculture et le commerce des États sous mandat.

RETRO
NEWS

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

INDOCHINE — LEVANT — EXTRÊME-ORIENT

1935

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Président : M. X. — *Vice-présidents* : MM. le marquis DE MOUSTIER, sénateur ; LOUIS MARIN, député, ancien ministre ; comte ROBERT DE CAIX DE SAINT-AYMOUR. — *Secrétaire général* : Baron L. DE CONTENSON. — *Secrétaire général adjoint* : Comte LAURENT DE SERCEY. — *Trésorier* : M. ED. DE LABOULAYE.

MM.

Général d'Amade ;
D'Anthouard, ministre plénipotentiaire ;
Duc d'Audiffret-Pasquier, député ;
Jacques Bacot ;
Marquis de Barthélémy, explorateur ;
Blanchard de la Brosse, ancien directeur de l'Office colonial de l'Indochine ;
Boissonnas, ministre plénipotentiaire, président de la Compagnie Algérienne ;
Henri Brenier ;
Casenave, ministre plénipotentiaire ;
Chassigneux, ancien membre de l'Ecole française d'Extrême-Orient ;
André Duboseq ;
René Dussaud, de l'Institut, conservateur adjoint des Musées Nationaux ;
Finot, de l'Institut, anc. dir. de l'Ecole Française d'Extrême-Orient ;
Feucher, de l'Institut, professeur à la Sorbonne ;
Maréchal Franchet d'Esperey ;
François-Marsal, anc. président du Conseil ;
Franklin-Bouillon, député ;
Henri Froidevaux ;
G. Gautherot, sénateur de la Loire-Inférieure ;
François Georges-Picot, ministre plénipotentiaire ;
A. Gérard, anc. président des Manufactures de Saint-Gobain ;
Général Gouraud, Gouverneur militaire de Paris ;
Henri Gourdon, anc. directeur général de l'Enseignement de l'Indochine, directeur de l'Ecole Coloniale ;
Jean Gout, ministre plénipotentiaire ;
G. Grandidier, sec. gén. de la Société de Géographie ;
Grousset, conservateur adjoint du Musée Guimet ;
Mgr de Guébriant, supérieur général de la Société des Missions étrangères ;
Pierre Guesde, résident supérieur honoraire ;
Hackin, directeur-administrateur du Musée Guimet ;
G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre ;
Lucien Hubert, sénateur, ancien ministre ;
Abbé L. Jalabert, représentant de la Faculté française de Médecine de Beyrouth ;
Paul Labbé, secrétaire général de l'Alliance française ;
Commandant Lunet de la Jonquière ;

Charles Lallemand, de l'Institut ;
A. Lebon, ancien ministre ;
Albert Lebrun, président de la République française ;
Pierre Lefèvre-Pontalis, ministre plénipotentiaire ;
Le Gallen, ancien gouverneur général des Colonies ;
Pierre Lenail, ancien député ;
Le Neveu, directeur général de l'Union coloniale française ;
Général Le Rond ;
Général Levé ;
Xavier Loisy, ancien inspecteur général des Colonies ;
Claudius Madrolle, explorateur ;
Baron Antonin de Mandat-Grancey ;
De Margerie, ancien ambassadeur de France en Allemagne ;
Martial Merlin, ancien gouverneur général des Colonies ;
Louis Massignon, professeur au Collège de France ;
Mellier, ancien président des Eaux et Electricité de l'Indochine ;
Le Président A. Millerand ;
Maurice Monguillot, ancien gouverneur général p. i. de l'Indochine ;
Charles Mourey, sous-directeur de l'Office du Maroc ;
Baron de Neuflyze ;
Ed. Payen, ancien député ;
Paul Pelliot, de l'Institut, prof. au Collège de France ;
De Peyerimhoff de Fontenelle ;
Georges Philippart, président des Messageries Maritimes et du Comité des Armateurs de France ;
René Pinon ;
Poignant ;
L. Raveneau ;
Roume, ancien gouverneur général de l'Indochine ;
Saint-Germain, ancien sénateur ;
Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire ;
Sallandrouze de la Mornaix ;
Sambuc, avocat honoraire à la Cour de Saïgon ;
Comte Jean de Sayve ;
Christian Schefer, prof. à l'Ecole des Sciences Politiques ;
Le R. P. Scheil, de l'Institut ;
Eugène Schneider, gérant des établissements du Creusot ;
Stegg, sénateur ;
André Tardieu, député, anc. Président du Conseil des Ministres ;
Colonel de Thomasson ;
P. de Vauréal.

ADHÉSIONS ET SOUSCRIPTIONS

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins **cinquante francs** devient membre adhérent et recevra pendant l'année le **Bulletin** mensuel publié par le Comité. Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à **quarante-cinq francs** pour les souscriptions personnelles des fonctionnaires coloniaux, diplomatiques et consulaires, l'armée et les membres de l'enseignement.

L'abonnement au **Bulletin mensuel** est fixé à **soixante francs** pour les libraires et cercles, bibliothèques et pour groupements divers civils et militaires.

Pour l'étranger, le prix de l'abonnement est **uniformément** fixé à **cent vingt-cinq francs français**.

Adresser toutes les souscriptions à M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette, Paris (6^e arrondissement).

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M. HENRI FROIDEVAUX

AVEC LA COLLABORATION DE MM. JEAN-LOUIS DELONCLE; HENRI DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE;
CH. MOUREY; E. PAYEN; PAUL LABBÉ; M. SAUVÉ; PAUL MARTIN, etc., etc.

ANNÉE 1935



PARIS

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

19-21, RUE CASSETTE, 19-21

Téléphone : Littré 97-39

1935

L^o L^o 248

RETRO NEWS

Liste

Le Ja
par

Iben

Le di

Le C

Varié
vié

Indoe

me

Un

Le

nis

col

Levar

L'I

tro

Ba

pu

l'U

rel

flu

Extr

car

le

sio

à l

Japon

M.

—

Réf

Asie

La

Réf

Bibli

UNIVERSITY

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL
DU
COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de l'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. LITTRÉ 97.39. — Chèques postaux : PARIS, n° 1900.

SOMMAIRE

Liste des Souscripteurs	6
Le Japon et la dénonciation du Traité de Washington, par R. SAINT-PIERRE	6
Iben Séoud et le Monde arabe, par Bernard Vernier.	9
Le discours de M. Robin au Grand Conseil.....	16
Le Commerce de Hongkong pendant la crise.....	19
Variétés. — La législation chinoise, par P.-Louis Ri- VIÈRE	21
Indochine. — Le caoutchouc. — Le mouvement com- mercial. — La population de la Cochinchine. — Une tournée du gouverneur général au Cambodge. — Le typhon d'octobre en Annam. — La petite colo- nisation indigène au Tonkin. — L'hydraulique agri- cole. — Les lais de mer et la moyenne région.....	25
Levant. — Emploi des automobiles sur le D. H. P. — L'Institut d'Etudes littéraires de Damas. — Le pé- trole au Djebel Bichri. — Un chemin de fer Caïffa- Bagdad. — Les Juifs allemands en Palestine. — Po- pulation de l'Irak. — A l'école des ingénieurs de l'U. R. S. S. — Interdiction du port des costumes religieux en public en Turquie. — Déclin de l'in- fluence française	30
Extrême-Orient. — Chine. Résultats de la dernière campagne anticommuniste. — Chang Kai Shek dans le Nord-Ouest. — Un combat au Jehol. — Suppres- sion de la culture du pavot. — Sympathies chinoises à l'égard des Missions. — Une exposition à Sinking.	32
Japon. Le budget de 1935-1936. — Le discours de M. Hirota. — Un programme de secours aux ruraux. — Négociations économiques avec les Pays-Bas. — Réformes japonaises en Mandchourie.....	35
Asie anglaise. — Combien coûte l'armée de l'Inde ? — La question du Bélar. — La question d'Aden. — Réforme de la constitution de Ceylan	37
Bibliographie	39

A NOS ADHÉRENTS

Les années se suivent sans beaucoup différer les unes des autres, — des années de crise, d'une crise sévère dont l'intensité diminue peut-être un peu dans certains pays, dont il semble bien que le maximum ait été partout atteint, mais que rendent plus grave néanmoins les ruines accumulées depuis le début de la catastrophe et toutes les conséquences de ces ruines même. Chacun se sent touché et se trouve obligé de s'imposer des restrictions nouvelles, qu'il ajoute à celles qu'il a cru devoir décider précédemment.

Des œuvres comme le Comité de l'Asie française ne peuvent pas ne pas en subir le contre-coup. Et cependant elles sont de celles que chacun devrait avoir à cœur de maintenir dans son budget des dépenses. N'avons-nous pas besoin, en effet, plus que jamais de savoir ce qui se passe en Asie ? Non pas seulement dans les pays qui, à des titres divers, gravitent autour de nous (Indochine, Etablissements français de l'Inde, Levant sous mandat français), mais dans les autres, où résident nos diplomates, qu'évangéli-sent nos missionnaires, qu'habitent ou que vi-sitent nos négociants, qu'instruisent plus ou moins nos professeurs ou nos écrivains ? Ne de-vons-nous pas suivre attentivement les courants d'opinions qui exercent leur influence en ma-tière politique aussi bien qu'en matière intellec-tuelle ou sociale, ou les transformations écono-miques qui modifient si profondément, si brus-quement aussi parfois, la situation des peuples et exercent leur répercussion sur la politique de manière si évidente ?... Sur tous ces points, l'Asie française travaille de son mieux à rensei-gner ses lecteurs, à leur permettre de suivre l'évolution des peuples asiatiques, de leur civi-lisation matérielle, de leurs progrès, et de com-prendre en particulier les transformations, par-fois si rapides, par lesquelles passent ceux qui gravitent dans notre orbite. S'ils trouvent notre œuvre bonne et utile, s'ils veulent nous remer-cier de nos efforts, que nos adhérents nous de-

meurent fidèles, qu'ils nous amènent de nouvelles adhésions, qu'ils nous mettent à même de remplir plus complètement notre programme !

SOUSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE 1935

Nous serons très reconnaissants à ceux de nos adhérents qui, dès que ce numéro leur sera parvenu, enverront au Comité de l'Asie française leur souscription pour l'année 1935.

Nos adhérents ont la liberté de fixer eux-mêmes le chiffre de leur cotisation ; mais il leur importe de se rappeler que, SEULES, les cotisations ÉGALES OU SUPÉRIEURES À CINQUANTE FRANCS leur assurent le service du BULLETIN, du moins en ce qui concerne les souscriptions individuelles. Pour les souscriptions collectives, c'est-à-dire pour les administrations, pour les bibliothèques, les cercles militaires, etc., le chiffre est un peu supérieur ; seuls les versements MINIMUM DE SOIXANTE FRANCS donnent droit au service du Bulletin.

C'est dans le même but d'allègement de nos dépenses que le service du Bulletin sera désormais supprimé à ceux de nos abonnés qui retarderont de plus de deux mois l'envoi du montant de leur abonnement, après la date de son échéance. Ces abonnements sont (on le sait) annuels et partent du mois qui suit le paiement initial de leur montant ; ils donnent droit, dans les conditions indiquées plus haut, au service de dix numéros publiés par l'Asie française, deux numéros bimestriels paraissant pendant les vacances.

Quant aux souscripteurs adressant leurs cotisations par avance, ils sont assurés que leurs versements seront affectés à la période succédant immédiatement à celle à laquelle s'appliquent leurs versements antérieurs.

Les souscriptions peuvent être adressées à M. le Trésorier du Comité de l'Asie française, 21, rue Cassette, Paris VI^e, soit par mandat-poste, soit par chèque, soit par versement à notre compte de chèques postaux, Paris 1900.

*
**

Tout changement d'adresse doit être accompagné de la somme de un franc et, pour éviter toute erreur, de la dernière bande d'envoi du Bulletin.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

DÉCEMBRE 1934

Union des Salines, à Paris	100
Gaire, à Ankara	85
Bib. des Officiers de Deir ez Zor; Service hydrographique, à Paris; Cie du Canal de Suez, à Paris; Département étranger Hachette, à Paris; Bibliothèque du Protectorat, à Rabat; Bib. du Port de Toulon; Sté d'Histoire générale, à Paris; Bonamy, à Paris; Bib. du Ministère de la Guerre; Bibl. Universitaire de Montpellier; Etat-Major du Ministère de la Marine, à Paris; Bib. Municipale de Saint-Mandé; Bib. de Garnison de Bac Ninh;	

Cercle Militaire de Saigon; Bib. des Officiers de Mytho; Bib. des Officiers de Perpignan; Ecole Militaire de Saint-Cyr; Bib. de Garnison de Latouche; Cercle de l'Union, à Hanoi; Ecole des Sciences Politiques, à Paris; Ecole d'Infanterie de Saint-Maixent; Ecole des Hautes Etudes Commerciales, à Paris; Librairie Castaigne, à Paris; Bureau International du Travail, à Paris; Ecole Coloniale, à Paris; Laboratoire de Géographie, à Rennes; Ecole de Fontainebleau; Bib. des Officiers du 23^e R. I. C.; Bib. du Ministère des Affaires Etrangères; Cie du Chemin de fer Franco-Ethiopien, à Paris; Chambre de Commerce d'Angoulême; Bib. de Garnison d'Alep; chacun 60 francs

1.980

Pertinant, à Pontaneveaux; Lt Ronsin, à Marrakech; Wallut, à Bruyères-le-Châtel; Zeiller, à Paris; Maréchal Franchet d'Espérey, à Paris; Terres, à Paris; Docteur Vaillant, à Avron; Cne d'Ussel, à Melun; Carré, à Paris; Smith, à Paris; chacun 50 francs

500

Toufic Natour, à Beyrouth; Gal Brémont, à Paris; Gal Michard, à La Roche de Glun; Cne Le Bailly, à Monthéry; Beneyton, à Commeny; Cel Mensier, à Antibes; Truchet, à Marrakech; de Semalké, à Paris; chacun 45 francs

360

TOTALFr. 3.025

Le Japon et la dénonciation du Traité de Washington

Après trois mois de négociations, poursuivies entre le Japon, l'Angleterre et les Etats-Unis, en vue de déterminer les bases de renouvellement du Traité de Washington qui arrive à son échéance, aucune entente de principe n'a paru possible et le Japon a pris l'initiative de dénoncer ce Traité afin de prévenir son renouvellement par tacite reconduction.

Ce qui a fait échouer ces négociations préliminaires, c'est le refus du Japon de reconnaître plus longtemps les différences fixées en 1922 pour le tonnage des flottes de guerre et son insistance pour qu'une réduction des armements fût cherchée dans la limitation des armes offensives et non dans celle du tonnage global suivant des proportions qui le classent à un rang inférieur que son honneur national ne saurait tolérer plus longtemps, et qui est d'ailleurs purement arbitraire.

Une telle attitude, qui a surpris l'opinion mondiale, n'a pas étonné ceux qui ont suivi l'évolution politique du Japon depuis douze ans ; mais elle marque les progrès de cette évolution et elle est proprement un tournant de l'histoire du monde. Il convient donc de la comprendre et de chercher comment s'en accommoder.

*
**

Il s'agit pour le Japon d'une question de principe. Tard venu dans la Société des Peuples, mal-

gré l'a
il atta
haute
Nation
celles
ulcér
contu
bre. P
seigne
s'il vit
à son
tant q
tégorie
Il p
cité so
dence
fois q
de son
race l
tains
1914,
premi
gletern
puissat
fait en
ces, «
lui de
ment,
tions p
réduci
A la
présent
des mo
tion su
L'égal
Société
cordent
Etats m
et égal,
tenir co
race et
Ce n
l'égalit
eût réu
elle r
Unis, c
la dél
rer pou
mandat
avaient
dre. Lo
de taill
autres
l'intérè
Etats-U
Cette
tard, en
alliés a
couvert
ments
avantag
Il revin
gnées.
cinquie
Unis, i

gré l'antiquité de sa civilisation et de sa culture, il attache, comme tous les « parvenus », la plus haute importance aux questions de préséance. Nation de race jaune, repoussée comme telle par celles de race blanche, il en est profondément ulcéré et toute son énergie nationale est bandée contre ce qu'il estime une injustice et un opprobre. Peuple de guerriers, dont le « Bushido » enseigne qu'un homme ne peut être honorable que s'il vit pour venger les injures faites à son chef, à son clan ou à lui-même, il n'aura pas de cesse tant qu'il n'aura pas satisfait aux impératifs catégoriques de son Code moral.

Il poursuit donc depuis longtemps avec ténacité son rêve orgueilleux ; mais avec une prudence toute asiatique. Ce n'est pas la première fois qu'il s'efforce d'obtenir la reconnaissance de son égalité, par les autres peuples, car celle de race lui a été refusée par les Etats-Unis et certains « Dominions » du Pacifique. La guerre de 1914, dans laquelle il a su prendre parti dès le premier jour, en se rangeant aux côtés de l'Angleterre, bien que le traité qui le liait à cette puissance ne lui en fit pas une obligation, l'a fait entrer dans le cénacle des grandes puissances, « the big Fives », et ce résultat était pour lui de la plus grande importance. Mais, pratiquement, ce traité ne lui a apporté que des déceptions par suite de l'opposition, aveugle mais irréductible, des Etats-Unis.

A la Conférence de la Paix, en 1919, les représentants du Japon avaient déjà soumis au vote des membres de la Ligue des Nations la résolution suivante :

L'égalité des nations étant le principe fondamental de la Société des Nations, les Hautes Parties contractantes s'accordent à reconnaître à tous les résidents étrangers des Etats membres de la Ligue le droit à un traitement juste et égal, sous tous les rapports, à celui des nationaux, sans tenir compte, légalement ou en fait, des différences de race et de nationalité.

Ce n'était qu'un premier pas dans la voie de l'égalité raciale ; mais, bien que cette résolution eût réuni en sa faveur 11 voix sur 17 votants, elle rencontra une telle hostilité chez les Etats-Unis, qui étaient alors maîtres de l'heure, que la délégation japonaise crut prudent de la retirer pour ne pas compromettre l'attribution à son mandat des îles allemandes du Pacifique, qui avaient pour sa défense un intérêt de premier ordre. Le Japon ne se sentait d'ailleurs pas encore de taille à rompre en visière à une coalition des autres nations inféodées par la reconnaissance ou l'intérêt à la politique extrême-orientale des Etats-Unis.

Cette politique devait d'ailleurs, trois ans plus tard, en 1922, l'amener à la barre de ses anciens alliés au Tribunal de Washington pour, sous le couvert d'accords destinés à limiter les armements navals, le contraindre à abandonner les avantages qu'il croyait s'être assurés en Chine. Il revint de cette Conférence avec les ailes rognées. Le tonnage de sa flotte limité aux trois cinquièmes de celles de l'Angleterre et des Etats-Unis, il s'était engagé à évacuer le Chantoung

et à reconnaître solennellement les principes « de la porte ouverte et des chances égales » en Chine, c'est-à-dire à abandonner une situation privilégiée sur le Continent Asiatique.

Nous rappelons ces renoncements pour mesurer la distance qui sépare la situation et la force réelle du Japon dans le monde, il y a dix ans, de ce qu'elle est aujourd'hui.

Il était évident que, si le Japon avait accepté une telle humiliation, c'est contraint et forcé, mais qu'il n'aurait pas de cesse qu'elle ne fût effacée. Mais, si ses diplomates savent parfois user de la manière forte, ils préfèrent, comme tous les Asiatiques, procéder en tâtant le terrain du pied et en ne s'y aventurant que lorsqu'ils le sentent solide.

Avant tout, il fallait être armé et fort. Profitant des enseignements de la guerre mondiale, le Japon a tenu la main à ce que son armée fût bien composée, bien organisée et bien commandée. Il n'est pas nécessaire qu'elle soit nombreuse, car c'est une armée « coloniale », qui doit combattre sur le continent et qu'il faut transporter avec tout son matériel. Il faut donc lui donner le maximum de puissance offensive et entretenir en elle l'esprit combatif ; la rapidité avec laquelle elle a réduit les armées de Tchang-sue-liang en 1932 prouve que cet instrument de guerre est au point.

Pour la marine, la limitation quantitative de Washington aux proportions des trois cinquièmes des flottes anglaises et américaines, — et que, d'ailleurs, le traité de Londres du 31 janvier 1931 a légèrement améliorée, — était humiliante pour l'orgueil national, mais n'était pas en réalité dangereuse pour la défense du pays. Elle est compensée par la situation géographique avantageuse du Japon et il était d'ailleurs possible d'en atténuer les effets en composant la flotte de ligne de navires neufs et bien entraînés ; de remplacer la quantité par la qualité. C'est à quoi le Japon a travaillé avec méthode et acharnement depuis douze ans. Et il a si bien travaillé que, tenant compte des navires actuellement en construction, au 31 décembre 1936, date à laquelle les accords actuels expireront automatiquement, la flotte japonaise comprendra 150 navires de moins de vingt ans, jaugeant 597.429 tonnes, alors que celle des Etats-Unis n'en comprendra que 113 d'un tonnage global de 734.580 tonnes. On voit que la différence sera grandement atténuée. D'ailleurs les équipages des navires japonais, recrutés dans une population maritime et soigneusement sélectionnés, ont un entraînement supérieur à celui des autres marines, même de l'anglaise, car la flotte de guerre nipponne procède chaque année à des manœuvres longues, très dures et dans les mers où elle aurait à combattre. En 1934, 180 navires et 250 aéroplanes ont pris part à ces manœuvres et elles ont duré quatre-vingt-dix-neuf jours.

On peut dire qu'actuellement la flotte japonai-

se au coefficient 3 est supérieure à la flotte américaine au coefficient 5, car elle ne serait pas chargée d'aller réduire son adversaire loin de ses bases, mais de l'attendre dans ses propres eaux, qu'elle connaît admirablement, et à proximité de ses arsenaux et de son ravitaillement. En cas de conflit, les Etats-Unis seraient obligés d'envoyer dans l'Ouest du Pacifique une flotte au moins égale à celle de son adversaire. Cette flotte, qui aurait plus de 8.000 kilomètres à parcourir, n'arriverait à pied d'œuvre qu'au bout d'un mois, en admettant que l'ennemi la laisse approcher sans entraver sa marche. Avant l'expiration de ce délai, il est plus que probable que les Japonais auraient occupé Guam et les Philippines, privant ainsi les Américains de points d'appui indispensables à une offensive. Et d'ailleurs, si cette opération échouait, le ravitaillement en combustible, vivres et munitions d'une flotte yankee, de force égale à celle du Japon, exigerait la mobilisation d'une Armada de navires de commerce dont le tonnage est colossal.

A la veille de la conférence de Washington, en décembre 1921, alors que la flotte japonaise était très inférieure à ce qu'elle est devenue depuis, le lieutenant-colonel Reboul, dans une brochure du plus haut intérêt, intitulée *Le conflit du Pacifique et notre marine de guerre*, calculait que le ravitaillement d'une flotte américaine de même puissance que celle du Japon exigerait le transport minimum de 450.000 tonnes par mois. Il faudrait ajouter à ce tonnage les pertes que subiraient inévitablement les bateaux ravitailleurs, qui devaient presque tous venir des Etats-Unis et parcourir par conséquent une distance supérieure à 8.000 kilomètres. Nous n'avons pas eu le loisir de refaire ces calculs pour les forces qui sont actuellement en présence, mais il est évident que les chiffres ci-dessus seraient augmentés dans des proportions encore plus prohibitives.

[**]

Le danger eût été pour le Japon que ses adversaires ne lui laissassent pas le temps de porter sa flotte au point d'efficacité où il la voulait mener, et surtout qu'il ne pût se prémunir contre le danger qui menace tous les pays insulaires, celui de la rupture de ses communications maritimes et, par conséquent, de son ravitaillement.

La crise mondiale, et l'impuissance qu'ont montrée les Etats-Unis à suivre une politique positive en Extrême-Orient, en lui laissant les mains libres, lui ont permis d'y parer en occupant la Mandchourie. Les richesses agricoles et minières de cette province sont un grenier inépuisable, et le Japon est certain de pouvoir conserver ses communications avec elle, même en cas de blocus maritime, par la Corée et surtout par la mer fermée du Japon dont il contrôle tous les détroits.

Actuellement cette dernière pierre de l'édifice est consolidée. La Mandchourie est conquise, et organisée. Sa mise en valeur, poussée avec une

hâte fébrile, est très avancée. Le Japon est assuré, en cas de guerre maritime, de pouvoir vivre en circuit fermé et d'épuiser l'adversaire par une guerre d'usure s'il n'était pas parvenu à battre ses flottes et à les empêcher de créer sur le théâtre des opérations les bases de ravitaillement et les points d'appui qui leur manquent, — éventualité d'ailleurs invraisemblable.

[**]

Disposant d'armées suffisantes pour dominer sur le Continent celles des Soviets, au cas improbable où il aurait à les combattre, ayant construit une flotte moderne contre laquelle celle des Etats-Unis, plus puissante, est pourtant en infériorité géographique et stratégique, le Japon a estimé qu'il est maintenant assez fort pour obliger les nations à le reconnaître comme un égal et, en dénonçant le traité de Washington, il a voulu, non seulement obliger les autres Etats à traiter sur le même pied avec lui, mais détruire les limitations que ce traité lui avait imposées sur le Continent asiatique.

Quand on examine le chemin parcouru en douze ans, qui a mené ce pays d'une position subalterne à celle de puissance de premier rang, dont les armées sont nettement supérieures, non seulement, cela va sans dire, à celles de la Chine, mais à celles des Soviets, dont la marine de guerre ne pourrait être détruite que par la coalition de celles de l'Angleterre et des Etats-Unis, on ne peut qu'admirer l'unité de vues, la discipline et la persévérance qu'il a fallu à ce peuple, en dépit de la limitation de ses ressources, pour mener à bien un tel effort. Mais il faut reconnaître que ses adversaires, notamment les Etats-Unis, en le sous-estimant et en l'isolant, ont commis une lourde faute. Pratiquant vis-à-vis de lui une politique hostile, mais reculant devant les solutions de force, ils lui ont donné le sentiment de sa puissance, et ce sentiment est dangereux chez une nation guerrière qui se croit opprimée et qui considère aujourd'hui la lutte contre la race blanche comme une véritable croisade.

[**]

Cette erreur remonte maintenant à près d'un demi-siècle. Le Japon ne peut oublier que, déjà quatre fois en cinquante ans, il s'est heurté à une coalition des nations blanches. Ce sont elles qui, en 1895, l'ont empêché de tirer parti de sa victoire écrasante sur la Chine. Ce sont les Etats-Unis qui, au traité de Portsmouth (1905), après ses victoires décisives et sur terre et sur mer, ont profité de son épuisement pour limiter les avantages qu'il comptait tirer des Russes en Extrême-Orient. Ce sont encore les Etats-Unis qui, en 1922, ont réuni contre lui le faisceau des Alliés et l'ont forcé, par le traité de Washington, à abandonner les avantages que la grande guerre lui avait permis d'obtenir en Chine et qui ont cru le désarmer par une limitation arbitraire des marines de guerre. C'est enfin la Société des Na-

tions
chouri
mondi
crise
voies

Mais
faire
était
ques d
et Tok
ler plu
de le
navals
duit à
et elle
des ar

Il es
tion d
entraî
ses de
ment
rie, n
le Jap
démarr
Société
déclara
de Mo
réaction
cieuse
ses av

Que
armem
questio
pour le
ficile à
elle va
ble qu
pondre

Alor
avec le
il a be
intrait
une p
Orient

Men
avec b
il est
épuisa
la poli
impos
de pat
crifices
être so
c'est u
vant u
les res
draien

La
Japon
et à la

(1) V.
Saint-P
trême-O

tions qui, en 1933, après l'expédition en Mandchourie, a coalisé contre le Japon la réprobation mondiale, réprobation que seule l'acuité de la crise économique a empêché de dégénérer en voies de fait.

Mais, à ce moment, le Japon a commencé à faire front, car l'occupation de la Mandchourie était pour lui une nécessité vitale et valait les risques d'une guerre. Cette guerre n'est pas venue et Tokyo a pu se rendre compte qu'il pouvait aller plus avant, car personne n'était en situation de le contraindre. La dénonciation des accords navals est un second pas dans une voie qui conduit à l'hégémonie japonaise en Extrême-Orient, et elle dépasse la portée d'une simple limitation des armements.

Il est bien évident, en-effet, que la dénonciation d'une des parties du Traité de Washington entraîne la ruine de tout l'édifice et que les clauses de ce traité relatives à la Chine, déjà fortement entamées par l'occupation de la Mandchourie, n'ont plus qu'une valeur historique. Déjà le Japon, en avril dernier, prenant prétexte d'une démarche maladroite des agents en Chine de la Société des Nations, a signifié aux puissances une déclaration qui instaure une véritable « doctrine de Monroe » asiatique (1) ; la faiblesse de leur réaction a été pour Tokyo une indication précieuse dont il a su profiter en poussant plus avant ses avantages quelques mois après.

Que veut-il en réalité ? Le conflit porte sur les armements navals ; mais, en fait, il s'agit d'une question de suprématie. L'Extrême-Orient a été pour les races blanches une chasse lointaine, difficile à garder ; le moment est venu de savoir si elle vaut une guerre longue et coûteuse. Il semble que personne parmi elles ne se soucie de répondre par l'affirmative à cette question.

Alors pourquoi ne pas essayer de s'entendre avec le Japon en lui concédant les avantages dont il a besoin et sur lesquels il est par conséquent intraitable, et en essayant de revenir avec lui à une politique de collaboration en Extrême-Orient ?

Menacé dans ses intérêts vitaux, il a fait front avec beaucoup de courage et d'abnégation ; mais il est bien évident que cette attitude est pour lui épuisante et qu'il ne pourrait soutenir longtemps la politique impériale que les événements lui ont imposée. Se sentant en danger, son peuple a trop de patriotisme pour ne pas s'imposer tous les sacrifices pour défendre et maintenir ce qu'il croit être son droit et la grandeur de la patrie. Mais c'est une attitude qui ne peut se soutenir que devant un danger pressant. Ce danger s'atténuant, les ressorts contre quoi ils sont bandés se détendraient d'eux-mêmes.

La politique américaine d'hostilité contre le Japon, qui a abouti aux accords de Washington et à laquelle les Etats européens ont commis la

faute de s'associer, est la cause de tout le mal. Pourquoi persévérer dans cette erreur ?

Le Japon demande aux puissances de reconnaître en principe leur égalité de race. A aucun moment il n'a émis la prétention de posséder une flotte aussi puissante que celle des Etats-Unis ou de l'Angleterre et certainement, lors des récentes conversations, on aurait pu s'entendre sur une nouvelle trêve d'armements navals si on avait permis à cet asiatique de conserver la face. L'occasion est-elle perdue ?

Il nous semble que non. Le Japon a autant à perdre que les autres nations maritimes à une course aux armements et ses ressources ne lui permettent pas d'espérer tenir pied à une puissance comme les Etats-Unis. Intraitable sur les questions qu'il estime toucher à son honneur, il est évident que l'état de ses finances, la misère de sa classe rurale et l'hostilité économique du monde lui dictent une politique de modération.

N'est-ce pas le rôle de l'Angleterre et de la France d'agir en honnêtes courtiers et de chercher à atténuer le désaccord profond et dangereux que chaque incident nouveau aggrave entre l'Oncle Sam et le Nippon ? En tous cas, pour nous, qui avons été plus « diminués » encore que le Japon par les traités de Washington et qui ne pouvons pas plus que lui en admettre la prorogation, sa cause est aussi la nôtre. N'ayant pas participé aux conversations de Londres, il devrait nous être possible de les reprendre sur des bases nouvelles, moins encombrées de préjugés, plus pratiques et plus conformes à l'intérêt de la paix mondiale.

D'ailleurs il faut reconnaître que le Japon, après avoir longtemps défendu des intérêts légitimes lorsqu'il était menacé par la Russie, et pouvait croire l'être par les Etats-Unis, paraît poursuivre maintenant une politique d'hégémonie qui compromet les intérêts des nations étrangères en Extrême-Orient. Il conviendrait donc de déterminer si cette politique n'est que la manifestation passagère de son juste ressentiment ou celle d'un impérialisme agressif. Dans ce cas, la situation changerait du tout au tout et il serait du devoir des Nations intéressées de se concerter pour opposer un front uni à un ennemi commun.

R. SAINT-PIERRE.

Iben Séoud et le Monde Arabe

Les différentes études que l'*Asie française* a publiées l'an dernier sur le conflit qui a mis aux prises le roi de la Saoudieh et l'imân du Yémen, ont eu pour objet de montrer les causes immédiates ou lointaines du conflit et d'en suivre les vicissitudes. C'est un autre aspect des affaires d'Arabie qu'envisage le mémoire que nous publions aujourd'hui et qui émane d'un homme connaissant bien les Bédouins du désert de Syrie ; sa lecture permettra sûrement à nos lecteurs de mieux comprendre les problèmes qui

(1) V., dans l'*Asie française* de juin 1934, l'article de M. R. Saint-Pierre intitulé « La situation politique actuelle en Extrême-Orient », aux pp. 170-176.

se posent actuellement dans une des parties les plus intéressantes et d'ordinaire, les moins étudiées de l'Asie antérieure. (Rédaction.)

Depuis avril 1934, la question arabe est à l'ordre du jour. L'offensive d'Iben Séoud contre le Yémen à propos de l'Assir, en est la cause. En ce conflit, toutefois, jouent des données permanentes et comme éternelles, inhérentes qu'elles sont à l'âme arabe et qui dépassent l'actualité.

Comment l'accident Iben Séoud s'encadre-t-il dans le milieu bédouin traditionnel ?

Comment l'utilise-t-il après s'y être situé ? Comment, et en vue de quels desseins le modifie-t-il ?

I. — Le milieu bédouin traditionnel

Le cadre géographique. — Le Bédouin est essentiellement l'homme du désert. Bédouin, *bedoui*, vient de *bedw* qui veut dire « désert ». Une très ancienne racine sémitique, *Seraq*, *Serg*, *Cherg*, qui veut dire l'Est, le Désert de l'Est (la Bible appelle les Bédouins les « fils de l'Orient »), a donné *Seraqeni*, d'où nous avons fait le latin *Sarraceni*, le français *Sarrasins*. Notre vieux monde occidental a vu juste lorsqu'il a, en somme, identifié Arabes et « gens du désert ».

En Europe, les collectivités humaines se répartissent par pays, où elles se cloisonnent. Dans l'immense bande steppique qui s'étend de la Mongolie au Maroc par l'Arabie, le lien qui fait les sociétés n'est pas le sol, mais le sang.

L'Orient n'est pas organisé, tout au moins jusqu'à ce jour, en peuples, mais en tribus, car le cadre géographique n'y est pas celui d'Europe. L'Orient est une aire immense de migrations, de transhumances, d'exodes. L'homme y est encore essentiellement nomade. Sans doute s'est-il fixé par places, mais sans jamais perdre le souvenir et le goût de ses habitudes errantes. L'histoire du peuple juif, nomade avec Abraham et Moïse, sédentaire avec les rois de Juda, en est un exemple.

L'Arabie, prolongée au Nord par la Syrie, est constituée par une vaste steppe très pauvre, qui règne entre une bordure montagneuse côtière à l'Ouest et le fossé de la Mésopotamie et du Golfe Persique à l'Est. Un seul genre d'activité y est permis à l'homme : l'élevage d'animaux sobres. Mais ces deux régions analogues ne sont pas identiques. Le désert de Syrie ne comporte à vrai dire qu'une seule oasis : Palmyre. Celui de l'Arabie du Nord, du Nedjd, est plus vaste, mais est parsemé d'un archipel très lâche d'oasis. Quant au sud de l'Arabie (Dahna et Roub el-Khali), c'est un désert absolu où personne ne vit. Il en résulte que le Bédouin de Syrie est, si l'on peut dire, *marginal* ; il vit juxtaposé aux sédentaires qui se sont à la longue incorporés aux populations de la côte en perdant leur caractère bédouin et à celles de la Mésopotamie. Au Nedjd, au contraire, le Bédouin rayonne autour des oasis. Si la disette se fait sentir, l'oasis régénère des

nomades (non pas, à vrai dire, de purs nomades, mais tout au moins des moutonniers) ; si Dieu donne l'abondance, la population sédentaire s'accroît, mais reste baignée d'esprit nomade. Si bien que la péninsule arabique est plus arabe que l'isthme syrien.

Il ne faudrait pourtant pas croire, malgré cette transformation toujours possible du nomade en sédentaire et réciproquement (1), qu'il n'y ait pas de différences foncières de nature entre les dif-



VILLAGE DE BÉDOUINS SÉDENTARISÉS

férentes catégories d'habitants du désert. La vérité est que le mot « différence » est encore trop faible et qu'il faut parler de hiérarchie.

Classification. — Les habitants du désert se classent par leur genre de vie traditionnel.

A tout seigneur, tout honneur : il convient de citer d'abord les grands nomades. Ce sont les chameliers. Leur ressource exclusive est le chameau ; on a même pu dire qu'ils en étaient le parasite. Comme le chameau, construit en quelque sorte à l'échelle de ce pays, peut rester couramment quatre jours sans boire et comme les puits du désert sont très dispersés et que l'évaporation, ainsi que l'homme, ont tôt fait de tarir les citernes naturelles créées par la saison des pluies, l'amplitude des déplacements des grands nomades est considérable. Ils passent l'hiver dans le Sud. Après les pluies, ils remontent vers le Nord, souvent jusqu'en Syrie, pour redescendre en automne. On cite souvent la parole de Mohammed : « La montagne ne veut pas venir à moi, je vais à la montagne ». On peut dire pareillement que l'herbe n'allant pas au-devant des Bédouins, ils marchent à sa rencontre. Ainsi, sous un ciel aux données inéluctables, ils s'en vont, les saisons rythmant leur vie.

Viennent ensuite les petites nomades, ou moutonniers. Leur bétail ne leur permet pas de s'écartier beaucoup de la région cultivée.

(1) Cf., sur ce point, l'article du lieutenant de Boucheman sur la Sédentarisation des nomades du désert de Syrie (*Asie française*, mai 1934, p. 140-142). — Nous profitons de la circonstance pour publier ici une illustration qui aurait dû accompagner cet article et qui, par suite d'une erreur, n'a pas pu paraître avec lui.

Chameliers et moutonniers sont considérés comme des Arabes ; il n'en va pas de même avec les Sleyb, les Chararat, les Atteimé et toutes les autres tribus qui constituent ce que j'appellerai les « tribus déprimées » en calquant cette expression sur celle dont on qualifie, aux Indes, les classes inférieures.

Des caractéristiques de ces diverses tribus, il est possible d'extraire certains dénominateurs communs qui permettent de mieux comprendre, par opposition, ce qu'est le pur esprit arabe.

Enfin, bien après les Sleyb, se trouvent ceux dont on ferait mieux de dire qu'ils sont des « ambulants » que des nomades. Ce sont les Souanna, c'est-à-dire les forgerons. Ils possèdent, eux aussi, des troupeaux, car la vie sans troupeaux est si inconcevable au désert que les légendes en attribuent aux esprits, aux Djnounns ! Ils sont chaudronniers, maréchaux ferrants, rétamateurs ; ce sont des artisans.

Il est cependant possible de trouver encore plus bas : ce sont les bohémiens, *Gourbat* ou *Naouar*. J'ai souvent essayé d'apprendre quelle différence existait entre les Naouar et les Gourbat. Ceux-ci et ceux-là se déclarent également supérieurs aux autres ; mais les Bédouins les confondent dans un même mépris. Quel besoin a-t-on de s'inquiéter de l'origine de gens de si peu ? Ils s'en vont par familles avec un ou deux ânes et une ou deux chèvres. Ils disent la bonne aventure, sont, eux aussi, chaudronniers ; ils sont montreurs d'ours ou de singes. Ils chantent, ils dansent, jouent du tambourin, font des tatouages, leurs femmes savent les remèdes qui font avorter.

Caractéristiques psychologiques. — Le commandement d'un peloton de méharistes fournit une excellente introduction à la connaissance des caractéristiques psychologiques des éléments qui le composent, donc des habitants du désert, puisqu'une telle unité comprend des grands nomades, des esclaves de grands nomades, des moutonniers, des sédentaires, des Sleyb, des Souanna. Quand un officier en prend le commandement, il n'a d'abord sous les yeux qu'une nappe indifférenciée de figures également étranges. Ce n'est qu'à la longue qu'il réalise les traits génériques qui distinguent ses hommes et s'avise de leurs aptitudes respectives.

La première mission que je reçus à la compagnie de Palmyre m'envoya dans le Sud, au puits de Mraba, région qui est une parfaite « boîte à sable », qui n'est que nivellement pur. En ce temps-là, mon capitaine avait entrepris de la transformer en une sorte de carte pour le plus grand bien des aviateurs et des voyageurs terrestres. Il y réussit d'ailleurs. Pour ma part, je devais dessiner sur le sol, en lettres de pierres de 20 mètres, ce nom de *Mraba*, à côté du puits, y construire un signal et le porter sur la carte.

Construire un signal n'est pas besogne compliquée, encore y faut-il apporter du soin ; il faut disposer les pierres par assises circulaires

inclinées vers le centre, faire que les joints se chevauchent et remplir l'intérieur de blocaille pour donner solidité et souplesse à l'humble construction. Je montrai donc à mes hommes ce que je voulais, puis je partis faire un tour d'horizon avec ma planchette ; lorsque je revins, mon peloton s'était scindé d'une façon aussi nette que le vin se sépare de l'huile. Autour du redjem, sous la direction d'un gradé qui menait son monde comme un contre-maître son chantier, des équipes en ordre triaient les pierres et les disposaient en chantant une mélodie dont ils scandaient leur travail :

Hadji ouled el magrouda,

Yebya oummou ou chri l'barouda,

ce qui est un rythme de sédentaire. Mon sous-officier et mes travailleurs l'étaient en effet. Quant aux nomades, incapables de mettre deux pierres l'une sur l'autre, ils erraient avec des airs de grands oiseaux tristes en quête des matériaux comme des tâcherons. C'est que, au désert, on monte et l'on abat les tentes ; encore est-ce un travail de femme ou d'esclave ; on n'y sait point faire de maisons.

Une autre fois, nous faisons étape dans une oasis où l'on fête une circoncision. Mes hommes me demandèrent à profiter de la réjouissance. Je le permis et j'y allai moi-même. Je retrouvai encore mes bâtisseurs réunis. Cette fois-ci, ils dansaient ensemble une danse au nom agraire qui s'appelle le *téroud* ; c'est, si l'on veut, la danse des travailleurs du sillon. Quant aux nomades, le fusil entre les jambes, ils contemplaient le spectacle avec hauteur, non sans se divertir en secret, car il est agréable de mépriser. C'est que les Bédouins ne dansent pas ; il faut être fellah pour danser comme les femmes ?

Les Anciens prétendaient la Géométrie fille de l'Agriculture et de l'Arpentage ; toujours est-il que mes ordonnances nomades, si elles savaient soigner ma chamelle, étaient incapables de mettre droit un tapis sur une table pliante et le tout sous une lampe ; en revanche, elles savaient admirablement s'orienter, bien mieux que les sédentaires, « comme la guetta », la perdrix du désert. Est-ce parce que l'orientation est affaire d'instinct et non de géométrie ? Qu'elle repose sur l'intuition concrète, qui libère celui qui la possède de la géométrie des lignes de pente et des tournants à angles droits ?

Avant d'arriver à Palmyre, quand on vient de l'Est, on rencontre le « mizar » d'un saint personnage : c'est le tombeau de Mohammed Ali. Je m'enquis un jour de ses vertus ; Zeyd, le Chammari, me répondit : « C'est une momerie de sédentaire ; il n'y a de Dieu que Dieu ».

Ces quelques exemples suffisent, sans doute, à opposer le nomade au sédentaire ; mais il convient de rappeler que c'est le chamelier qui se distingue le plus violemment du sédentaire, tant par son esprit que par son genre de vie. Le mobilier des grands nomades est sommaire,

alors que celui des moutonniers est plus volumineux. L'appartement de leurs femmes est isolé, à l'intérieur des tentes, par des paravents de roseaux, alors que les chameliers n'ont que des tentures. Leurs chefs ont deux jeux de tentes : l'hiver, ils habitent la tente noire en poils de chèvre, qui est celle des chameliers et qu'évoquait l'Épouse du Cantique des Cantiques lorsqu'elle chantait : « Je suis noire, mais je suis belle, comme les tentes de Qédar ». Après les pluies, ils échangent cette tente noire contre une tente de coton, blanche, qu'ils entreposent dans les magasins qu'ils ont en leurs villages de la région sédentaire. J'ai vu parfois, l'été, des femmes de moutonniers faire pousser des oignons sous leurs tentes, quand le séjour se prolongeait auprès d'un puits. Voilà une idée qui n'effleurera jamais l'esprit d'une Roueylia ou d'une Sba. Les moutonniers, eux, se sédentarisent, mais ils ont grand soin d'imiter les manières des grands Bédouins. Ceux-ci les raillent à l'occasion, mais acceptent leurs filles, alors qu'un mariage entre Arabe et Sleyb ou autre « paria » est inconcevable.

Que sont donc les Sleyb ?

Un jour que je discutais avec mes hommes, autour de la cafetière, d'un point de coutume bédouine, Amza prit la parole (or Amza était Sloubi, c'est-à-dire de la tribu des Sleyb). Physiquement, il différait un peu de ses camarades, mais rien, *a priori*, ne proclamait que ces différences fussent génériques : c'était en effet un grand garçon, mince et maigre, aux cheveux châtain, aux yeux bleus, comme les Béni Khaled, et il portait une barbe en pointe. Aussitôt le benjamin du peloton l'interrompit brutalement. J'en fus surpris, car méharistes et Bédouins ont le respect de « l'ancien » et de l'âge. Mais son impertinence s'expliquait assez, car voici les mots que Mbarek jeta à la figure de son camarade : « Depuis quand les Sleyb sont-ils des Arabes ? »

Amza, impassible, garda le silence.

Que sont donc les Sleyb ?

Un livre sur la Syrie, d'ailleurs plein de talent, cite leur nom parmi une longue énumération des religions de ce pays. Il y a là-bas, dit-il, des Maronites, des Orthodoxes, des Jacobites, des Druses, des Chiïtes, des Sunnites, des Yeziidis, qui adorent le Diable, des Sleyb... Les Sleyb constituent-ils donc une confrérie religieuse ? Ils sont encore moins religieux que les Bédouins qui se bornent à affirmer que Dieu existe.

On raconte couramment que ce sont des descendants des Croisés. Mais les Bédouins ne méprisent pas que les Chrétiens. On s'appuie sur le fait que Sleyb vient de *Selib*, qui signifie « croix » et que le signe dont les Sleyb marquent leurs chameaux et leurs ânes est une croix. On pourrait faire observer que, si cette marque existe en effet, elle est antérieure au christianisme et qu'elle est bien moins fréquente que la *mobhaha* qui n'a rien du tout d'un em-

blème chrétien (1). Il semble plutôt que nous devions la vérité au poète Firdousi, lequel assure que les Sleyb descendent d'une bande de chanteurs, de musiciens et de danseurs que les Califes Abassides firent venir des Indes pour charmer leurs loisirs. Les Sleyb, en effet, chantent et dansent avec art et pathos, non seulement les femmes, mais aussi les hommes.

Ce sont des poètes professionnels, des bardes. Ils vont par les campements, louent ceux dont ils espèrent tirer profit et mendient au besoin. Ce sont aussi des guides et des chasseurs professionnels ; or, aux jours d'Isaac, sur qui Dieu fit-il descendre la bénédiction paternelle ? Non point sur Esaü, le chasseur, mais sur l'oisif et blanc Jacob. Ils ont, au rebours des véritables Arabes, qui n'aiment pas les engins et préfèrent chasser au faucon et au sloughi, tout un attirail de chasse : c'est ainsi qu'ils possèdent un tire-bouchon pour sortir les lièvres des trous et qu'ils fabriquent des pièges à oiseaux avec des cornes de gazelles. Ils excellent à tanner les peaux de gazelle ; ce sont donc des gens impurs comme les bouchers. Ils vendent d'ailleurs des lanières de gazelle boucanées. Ils chassent le sanglier et le mangent, bien que la chair en soit impure. Enfin, ils ne respectent pas les règles de la décence : ils se promènent sans manteau ; ils se tatouent abondamment, même au Nedjd ; ils embrassent leurs femmes sur la bouche devant tout le monde. Ce ne sont pas des gentlemen. Ajoutez à cela qu'ils ont des sorcières.

On a garde de les razzier. Leurs bizarreries, leur manque de réserve, leurs propensions artistiques, leurs aptitudes à louer leurs services, leur origine douteuse valent aux Sleyb la pitié et le mépris des vrais nomades, qui les tiennent pour à peine supérieurs aux Chararat, aux Atteymé, lesquels ont des caractéristiques analogues, aux Souinna, aux fils d'esclaves et aux bohémiens. Ils les comparent aux cigognes qui vivent de débris et qu'on épargne.

Les Sleyb industriels et artistes ne sont point sans analogie avec les Souinna qui sont (nous l'avons vu) les forgerons. Caïn signifie forgeron, alors qu'Abel, celui que Dieu aimait, avait pour nom « Prairie ». Ils sont signalés, dans l'antiquité la plus haute, comme des fabricants d'instruments de musique, *tubal* signifie pioche et flûte. Ces artisans sont aussi des hommes de « l'art », puisqu'on a recours à eux pour pratiquer la circoncision, de même qu'au Yémen, les Juifs, autres parias, sont armuriers et posent des ventouses. On ne les razzie pas plus que les Sleyb ; c'est dire combien ils sont en marge de la société bédouine. N'oublions pas que l'Éternel avait déclaré Caïn « tabou ».

Ils se marient entre eux ou épousent des esclaves.

Les esclaves excellent aussi à chanter. Quand

(1) Eisler Qainzeichen ; *Monde Oriental*, 1929.

je m'informai des musiciens de mon nouveau peloton, on me répondit : « Mais tes nègres, bien entendu ! » C'était, en effet, un charme que d'entendre la voix de Ranen lorsqu'il s'accompagnait de son rebec, ou bien encore Salem Faradj lorsqu'il menait le chœur du peloton en frappant son tambourin quand nous rentrions à Palmyre. Quant à nos danseurs de tout à l'heure, ils avaient tout naturellement trouvé en Berdi Merzouk, un autre noir, le flûtiste qu'il leur fallait.

Faut-il attribuer, avec le comte de Gobineau, ces aptitudes artistiques au sang de Cham et faire dériver avec lui tout l'art du monde des pays de la « magie noire » et du jazz ? Ou bien entra-t-il depuis toujours dans le destin des *Senegal* asservis de réjouir les oreilles de leurs maîtres ?

Aussi bien, qui dit « noir » dit « esclave ». Les esclaves sont bien traités ; ils font partie de la maison, sinon de la famille. Napoléon parlait de « la vie transparente des tentes ». Ils sont merveilleusement au courant des affaires politiques ; ils aident les chefs, leurs maîtres, à recevoir, ils se mêlent à leurs hôtes ; maintes négociations se mènent par leur truchement. Ce sont eux qui grillent et écrasent le café en faisant chanter avec art le pilon contre le mortier de cuivre et qui servent le noir breuvage, symbole d'hospitalité. Ils sont les ministres ainsi que les emblèmes de la munificence des chefs. Ils sont souvent leurs précepteurs ou même leurs tuteurs. On ne les appelle jamais « abd », ce qui serait discourtois (or, on est courtois au désert), mais toujours « abd el chioukh », esclave, serviteur des chefs, et il semble même que ce deuxième vocable emmitoufle le premier. Nourris dans les grandes tentes, ils se sont admirablement assimilé l'esprit arabe. L'un des poètes qui l'a le mieux exprimé, est Al-Haiqatan ; or Al-Haiqatan était noir comme Antar, le héros bédouin par excellence.

Ils ont de tout temps joué un rôle important et souvent décisif dans l'histoire des dynasties. La Maison chammar d'Iben Rachid, que les communiqués d'Orient nous disent se réveiller et faire l'écho au cri de guerre des Yéménites, s'est appuyée sur sa « garde noire ». Voilà qui nous amène à aborder la politique arabe. Auparavant essayons de définir cette âme bédouine que chantait un Al-Haiqatan. Sédentaires, Sleyb, Souanna, nous ont, aussi bien, aidés à la définir négativement.

L'esprit bédouin. — L'Arabe est essentiellement *individualiste*. On le voit bien au temps béni de l'Abondance, lorsque les pluies permettent aux Bédouins de s'égailler dans le désert et d'abreuver leurs troupeaux aux citernes naturelles. C'est à regret que les tribus se regroupent l'été autour des puits.

Quel besoin ont, en effet, les pasteurs de se masser ? L'élevage ne demande point d'effort collectif. Inversement, c'est parce qu'il aime

vivre seul que l'Arabe est *pasteur* avec passion. La vie est rude au désert. Qui se souciera de lui parmi ses semblables, et quel homme peut lui dispenser la pluie ? *Soli sese habitant*, disait d'eux Jérémie. Il disait encore : « *Nec vectes eis, nec postes* ; ils n'ont ni portes ni verroux ». L'Arabe est posé à même le sol, à la face du ciel, comme une végétation. Il n'a pas l'intelligence industrielle des fils de Cham. Tout engin, toute œuvre, semble pour lui procéder de Satan. Il se défie de l'art de l'artiste comme de l'artisan ; il est essentiellement un pasteur.

Il a toujours aimé les biens spontanés du ciel et de la terre, à sa portée, immédiats, comme la manne ou la rosée. « Allâh kerim, Allâh rezâg » dit-il quand il pleut ; « Dieu est le pourvoyeur, Dieu est généreux ». Une des vertus qu'il loue le plus en ses chefs est la générosité, qu'il conçoit un peu à la manière d'une libéralité de la nature (1). Il n'a jamais conçu d'autre bien que gratuit : « Voyez les lis des champs, ils ne sèment ni ne filent, ni n'amassent de grain dans leurs greniers ». Mohammed exprima son vieux fond arabe lorsqu'il s'écria : « L'Ange de Dieu n'entre point dans la maison où est une charue ».

Le Bédouin dévore l'immédiat, comme des troupeaux broutent, sans souci de produire ou d'engranger. C'est pourquoi il est aussi un *pillard*.

Si la sécheresse menace de détruire ses troupeaux (or la sécheresse est toujours à craindre), il cherchera à en accroître le nombre en pillant. Ainsi l'Arabe ira razzier l'Arabe. La guerre n'est qu'une razzia plus vaste.

Ou bien encore, cet accroissement de bien gratuit, il le cherchera chez les sédentaires, dont les ressources l'ont toujours tenté comme une herbe tendre. Chez tout Arabe, à côté de son mépris pour les sédentaires, dort un secret désir de ravager leurs cultures afin de jouir d'abord d'un butin immédiat et sans doute d'étendre ses terrains de parcours et de pâturage, car l'espace est nécessaire à l'Arabe, comme son « pré carré » à l'occidental. Les fellahs d'Egypte n'ont point, dans toute leur histoire, enregistré de souvenir plus terrible que celui des Pasteurs. Le Bédouin n'a jamais su conserver. *Deus dedit, Deus abstulit*. L'Arabie est la terre du « despotisme » tel que le définissait Montesquieu. L'Arabe pratique le Raubwirtschaft ; il consume comme le feu consume. Dieu donne la pluie, ou la reprend. Qui donc forcerait le ciel à pleuvoir ?

Mais la razzia n'est pas toujours possible. Entre les temps d'abondance, la nécessité force le Bédouin à être sobre. Il pratique la *sobriété*, comme les mystiques, finalement, l'ascèse, non point par exercice, mais par nécessité et nature. Il se rend compte de la vertu du jeûne. Il méprise, tout en convoitant ses biens, le gras fel-

(1) « Ses mains sont comme des nuages ». Zuhair, XVIII, 8.

lan qui ne sait plus jeûner. Il a l'orgueil de sa pénitence. Les prophètes d'Israël et les Rékabites furent au fond des politiques nostalgiques qui prêchèrent le salut de la Tribu par le retour au désert. Samuel n'alla-t-il pas chercher David parmi les pasteurs ? La fête des Tabernacles n'est-elle pas une fête du rajeunissement ?

De nos jours, toute dynastie qui s'éleva, celle des Iben Rachid ou bien celle des Iben Séoud, forgea sa force au désert. Il n'en est point qui ait survécu à l'abandon des vertus nomades.

II. — Le cas d'Iben Séoud

Abdul Aziz iben Ahderrahman iben Séoud se situe parmi ce monde Bédouin, encore qu'il le dépasse et qu'il tente de le transformer. Il ne fut pas le seul, en Arabie, à prendre appui sur les données traditionnelles qui constituent le monde bédouin. Il ne fut pas le seul non plus à s'aider d'influences étrangères. Mais c'est sa personnalité qui est le facteur dominant de sa destinée. Elle contraste avec son milieu héréditaire, de même qu'elle s'oppose aux données extérieures qu'elle sut assimiler à ses fins.

Aussi bien son avènement fut-il progressif. Rien ne signala, à ses débuts, que le cas d'Iben Séoud dut être exceptionnel. Comme tant d'autres parmi tant d'autres, il parut ne vérifier d'abord que cette antique vérité que le secret de la puissance en Arabie réside au désert. Lorsqu'il parut, la dynastie chammar d'Iben Rachid était à son déclin ; à vrai dire, la dynastie hachémite devait être sa seule rivale sérieuse. Ainsi l'histoire d'Iben Séoud est surtout celle de son duel avec Husseyn. Or, comme la dynastie séoudienne, la dynastie hachémite s'imposait grâce au prestige de son caractère bédouin. Car, au désert autant et plus qu'ailleurs, le prestige n'est pas moins une composante qu'une résultante de la force.

L'Angleterre sut vite discerner les chances de ces deux maisons. Elle joua le jeu de chacune d'elles, encore que contradictoire, et, finalement, gagna sur les deux tableaux, si, chemin faisant, l'Intelligence Service d'Egypte (qu'on pourrait personnifier par le colonel Lawrence) et celui des Indes (qu'incarnerent un capitaine Shakespear et un Philby) se heurtèrent l'un à l'autre en défendant chacun son champion.

Husseyn et la dynastie hachémite. — Avant la Guerre, la garde des Lieux Saints du Hedjaz était confiée par la Sublime Porte au Chérif Husseyn, de la famille hachémite. Or (le général Brémont l'a solidement établi ici-même) (1) le chérif Husseyn jouissait d'une grande autorité morale parmi les Arabes. Il la devait à la pureté de ses mœurs, remarquable parmi l'inévitable dissolution d'une grande cité de pèlerinage, ainsi qu'à la pureté de sa langue, celle du Désert, c'est-à-dire celle du Qoran, à la modestie de sa mise, à sa générosité, à sa sobriété et à son en-

durance. A quatre-vingts ans, il faisait encore en un jour l'étape de la Mecque à Jeddah sur sa chame, et il avait gardé toutes les vertus dont son éducation en tribu l'avait paré. Conformément à la tradition du Prophète et des Califes, il tint à confier aux nomades le soin de former ses fils, l'émir Abdallah et l'émir Fayçal.

Les Anglais l'incitèrent à soulever le monde arabe contre les Turcs en lui promettant, pour ses fils et lui, la constitution d'un empire arabe. Husseyn entra dans leurs vues et Lawrence accompagna Fayçal qui, avec ses guerriers bédouins, flanc-garda, avec Damas comme objectif, la colonne Allenby remontant la côte.

Les Anglais finirent par plus ou moins tenir leur parole. Abdallah fut intronisé en Transjordanie et Fayçal en Irak, tandis que Husseyn, jugé retardataire par les Anglais et par ses propres fils n'eut aucun royaume nouveau en partage. Une bande de royaumes hachémites (prolongée à l'Ouest par la Palestine) s'étend ainsi du Golfe d'Akaba au Golfe Persique ; c'est à eux qu'est confié le soin de garder le raccourci terrestre de la route des Indes ainsi qu'une partie de la route aérienne de Londres à Singapour et la branche anglaise du Pipe Line irakien.

La dynastie Séoudienne. — Tandis que Husseyn était engagé dans sa lutte contre les Turcs, s'élevait à l'Est, sous l'égide anglaise encore, un empire rival, celui d'Iben Séoud, qui, finalement, déposséda Husseyn de son royaume personnel du Hedjaz.

La fortune de cette maison séoudienne remonte, par delà des éclipses, à la naissance du Wahabisme au xviii^e siècle.

Le Wahabisme est un mouvement religieux, ou plutôt une réforme, dont l'importance est telle qu'il faut remonter sans doute à celle de Mohammed pour en trouver une semblable, assure Philby. Comme le primitif Islam, le Wahabisme, qui prétend n'être qu'un retour aux plus saines traditions orthodoxes, s'appuie sur le plus pur esprit Bédouin.

Il abhorre et bannit les danses et les chants. Convient-il que les Arabes soient aussi futiles que les singes ou les Sleyb ? — Il interdit d'avoir chez soi de la lumière après le coucher du soleil ; la lampe d'Allah doit suffire ; les Bédouins en ont-ils dans leurs tentes ? — Il proscribit avec indignation l'usage du vin, cette boisson travaillée. Les Rwala, par exemple, n'ont-ils pas de la répugnance pour la farine où l'on ne reconnaît plus la forme du grain ? Dieu a-t-il voulu qu'il plût autre chose que de l'eau ? Et s'il avait voulu que l'homme bût du vin, n'en aurait-il pas fait couler sur terre comme il le fera au Paradis ? Les chameaux en boivent-ils, eux ? — Il interdit le port des manteaux de soie et des bijoux, car tout bijou est un peu une amulette pour l'Arabe. Les Bédouins se sont-ils jamais vêtus d'autres couleurs que des couleurs neutres du désert, des pierres, du sable ou des chameaux ? L'explorateur Musil cite le cas de ce chef des

(1) V. l'Asie française de 1928.

Chamsân, à qui le Sultan avait offert un somptueux manteau d'honneur, jaune et rouge, et que celui-ci répugnait à porter parce que « cela n'était pas bédouin ». — Le Wahabisme condamne le culte des chioukh, qui offense la majesté de l'Unique et qui vient des idolâtres des côtes, ainsi que celui des reliques ; même de celles des parents du Prophète. Les Imans séoudiens ont mené naguère leurs pillards monothéistes saccager Kerbéla, la ville sainte des Chiites de l'Irak et profaner le tombeau d'Ali, mieux encore, même celle du Prophète, et Iben Séoud en personne a conduit les siens chez « les Vendeurs du Temple » jeter au vent les cendres du Prophète, que le salut et la bénédiction de Dieu soient sur lui ! Bien entendu, le pillage faisait partie du programme de ces saintes expéditions ; double profit.

Iben Séoud. — Héritier de ces traditions puritaines, Abd-al-Aziz iben Abd-ar-Rahman iben Séoud, le maître actuel de la Péninsule arabe, commença sa vie en exil. Mais appuyé par les tribus Mtayr, il eut tôt fait de jeter à bas la dynastie rivale des Iben Rachid, amollie par ses conquêtes, et de reconquérir Ryad, la capitale de ses pères.

Iben Séoud, lui aussi, est un modèle des vertus nomades. Sa mise, à lui aussi, est simple ; il est toujours de blanc vêtu et ne porte jamais de soie, d'or ou de bijoux. Jamais il ne commet l'adultère. Il est généreux. Les Imams d'Arabie gardent le souvenir de la manière royale dont il les traita au Concile de 1927. C'est aussi un « homme de chameau ». La même année, alors qu'une épidémie s'était abattue sur ses troupeaux, il en dirigea lui-même le goudronnage, comme un roi homérique. C'est, en outre, un homme au cœur fort et de peu de paroles.

Mais il ne faut pas se laisser abuser par cette façade.

Il ne faut pas oublier qu'une longue période de recueillement a précédé la résurrection séoudienne et qu'Iben Séoud se forma en exil à Koweyt, au contact de la mer et de tout le monde qu'elle ouvre, autant que du désert. Il apprit à y connaître des marchands, des chiites (d'où la future tolérance, pour les schismatiques de la côte, de cet intolérant professionnel) et surtout des Anglais, ceux de l'Intelligence Service des Indes. Il les vit à l'œuvre au cours d'une période exceptionnellement féconde en enseignements politiques puisqu'il assista au conflit anglo-allemand d'avant-guerre au sujet des pétroles de la basse Mésopotamie et au début de la Grande Guerre. Il les vit manœuvrer le pacha de Bassora et les représentants de la Sublime Porte, la seule puissance musulmane d'alors, dont il apprit la faiblesse bien mieux qu'il n'eût pu au désert. Il se fit enfin connaître d'eux, comprenant tout l'appui qu'il pourrait tirer d'une telle puissance mondiale, en une heure où le contre-coup des bouleversements d'Europe allait remanier l'Orient comme le reste du monde.

Riche de toute cette jeune expérience et fort de ses succès sur Iben Rachid, il ne tarda pas à s'opposer, en ce moment propice, au Chérif des Lieux Saints, au chef du royaume à la fois sacré et pourri. Il se dressa en face de Husseyn, comme François I^{er} en face de Charles-Quint. De ces deux souverains, lequel fut le plus « le roi-chevalier » ? La légende répond « François », et l'histoire « Charles ». Iben Séoud, bien plus que Husseyn, est un souverain aux vues modernes.

Alors que Gandhi lui-même, en cela plus oriental qu'Iben Séoud, prêche l'abandon des industries occidentales et le retour aux vieux métiers à main, alors que Husseyn se refusa, malgré les instances de Fayçal et de Lawrence, à installer le téléphone dans la ville sainte et marqua toujours de la répugnance pour l'automobile, le champion Wahabite, soucieux d'outiller son nouveau royaume à la moderne, a pris soin en 1927 de réunir un concile d'imams pour leur faire déclarer que la T.S.F., si utile parmi ces espaces immenses, n'était point œuvre de sorcellerie et que l'usage n'en était point contraire au Coran. Voilà qui eût surpris son aïeul Mohammed iben Séoud. En même temps, il achetait aux Anglais des avions, des blindées, autres engins qui conviennent parfaitement à ces pays, où seule la vitesse peut permettre au pouvoir de triompher des révoltes et de la distance, et il envoyait des techniciens indigènes se former dans leurs écoles.

Ainsi Iben Séoud souverain n'a garde d'oublier les leçons de son enfance, il a souci de se situer parmi la vie mondiale. Loin d'écartier les novateurs comme Husseyn, il sait attirer à lui des conseillers ; c'est ainsi que l'Hon. St. J. Philby est devenu son ministre des finances, en même temps que son ministre de la propagande en Europe, où les ouvrages de ce dernier le font connaître comme égal aux plus grands rois. Amin Rihani, le publiciste syrien nationaliste, a trouvé à Riyad une hospitalité avisée et royale dont il marque sa gratitude par d'autres ouvrages, en langue arabe et en langue anglaise, fort lus dans les états voisins ainsi qu'en Amérique.

Cette propagande sert le dessein d'Iben Séoud de profiter de sa main-mise sur les Lieux-Saints de l'Islam pour se faire reconnaître, sinon comme Calife, tout au moins comme chef du monde musulman. Propagande encore que son organisation des Ikhwân, destinée, celle-ci, non plus aux citoyens des états limitrophes ou de l'étranger, mais aux Bédouins du Désert. Et ici nous touchons au point le plus original de l'œuvre d'Iben Séoud.

Ce qu'il y a de plus moderne chez ce souverain, et ce qui l'apparenterait cette fois à un Gandhi par exemple, c'est son paradoxal dessein de mettre la religion au service de la politique, au rebours de ce qui se passait jadis, mais suivant la formule des nationalismes actuels.

Iben Séoud a su grouper ses tribus et leur présenter ses ennemis comme « des nationalités » non arabes. Les Hachémites n'avaient-ils point été corrompus par le contact des Turcs et des Anglais ? L'émir Fayçal ne régnait-il pas sur des Chiites, autrement dit sur des schismatiques corrompus de la Perse ? et n'en va-t-il pas de même pour l'Imam Yahya ? On voit ce que, dès l'origine, ce nationalisme a d'impérialiste, et comment Iben Séoud cherche à transformer l'antique aire bédouine, sans limite précise, en un champ d'influence indéfinie où il instaure un état centralisé à son profit, aux espoirs d'accroissement indéfinis eux-mêmes.

Les Ikhwân sont les instruments de ces grands projets. Une armée plus solide que les levées momentanées de tribus à l'âme instable, manquait au roi. Afin de grouper dans sa main des troupes à lui, analogues à la garde noire d'Iben Rachid et susceptibles de s'installer en pays conquis, Iben Séoud a créé les Ikhwân. Ce sont des confréries d'évangélistes et de guerriers. Elles sont *ouvertes à tous* sans acception d'origine, de caste ou de tribu, donc aux grands nomades comme aux intouchables, Sleyb, Chararat, esclaves et Sunna. Cette mesure est inouïe. Elle dépasse la prétention des « jeunes Turcs » du Tanzimat, vite vouée à l'échec, d'enrôler les chrétiens à côté des Turcs. Elle s'apparenterait plutôt aux principes de Tagore et aux méthodes de Gandhi, qui cherche à mobiliser et à unifier aux Indes tout ce qui est indien, tout ce qui n'est pas étranger. Bien plus que les perspectives de récoltes prochaines de grains ou, plus lointaines, de dattes, l'attrait séculaire des armes et des munitions qu'Iben Séoud distribuait à ses Ikhwân, ainsi que celui du pillage, attirèrent les néophytes en foule. L'ennemi une fois vaincu et dépossédé, les Ikhwân bâtissaient un « établissement sédentaire », semaient de l'orge, plantaient des palmiers, les irriguaient d'une eau qui, de mémoire d'homme, n'avait servi qu'aux abreuvoirs, faisaient les cinq prières rituelles et montaient la garde. Cet ordre militaire aboutit à l'institution de colonies de soldats laboureurs ; mais cette sédentarisation était de caractère politique et ne correspondait pas à un véritable souci de mise en valeur de terres nouvelles.

A vrai dire, après qu'Iben Séoud eût, petit à petit, conquis, au sud des royaumes Hachémites, le Nedjd, ses Dépendances et le Hedjaz et qu'il eût finalement uniformisé son empire, qui s'appelle aujourd'hui « Royaume de Séoudieh », les colonies d'Ikhwân périclitèrent. Sans doute Iben Séoud sentit-il là une grave menace à sa puissance et faut-il y chercher la raison profonde de la guerre qu'il a déclenchée contre l'Imam schismatique du Yemen. Car le jour où le but perd ses caractères de proie et devient immatériel pour l'Arabe, celui-ci cesse de vouloir, il ne sait pas garder. La nostalgie de la tente le reprend ; une à une les séguias s'ensablent et

les maisons de torchis s'effondrent à l'ombre plus grêle des palmiers flétris. Le royaume ne peut plus tirer sa subsistance que des caravanes et des côtes aux mains des Anglais.

Ainsi Iben Séoud, admirablement adapté à son milieu, a pris appui sur lui ; mais il a tenté aussi de le transformer, comme lui-même s'était adapté aux données nouvelles dont son contact avec l'étranger lui avait appris la puissance. Il a merveilleusement discerné que, selon le mot de Radindrabath Tagore, cet autre oriental moderne, « l'Occident se gouverne par les institutions, l'Orient par les hommes ». Le nationalisme qu'il tente d'organiser en Arabie porte sa marque personnelle ; il est au service de ses ambitions dynastiques. Son royaume ne s'appelle-t-il pas « Séoudieh » ? A quels généraux confie-t-il ses armées, sinon à ses fils ?

Son pouvoir est assurément grand ; mais échappera-t-il à la loi séculaire qui a régi les empires arabes jusqu'à ce jour, et qui veut que tout pouvoir incontesté s'use ? A-t-il au contraire une paradoxale garantie de longévité dans l'action de l'Occident en ces parages ? Saura-t-il jouer de cette donnée nouvelle et, à l'image de l'Angleterre à qui il doit son avènement, miser à son tour sur plusieurs tableaux et tirer parti des rivalités occidentales, anglaises surtout et italiennes ?

Il semble qu'il soit lui-même la plus forte colonne de son empire. Mais qu'advient-il le jour où le cadavre du robuste fils de Séoud se dissoudra comme la carcasse d'un chacal ? Sans doute, reverrons-nous, — suivant le mot de Barrès, lassé par l'interminable histoire des Ismaïliés, — renaître une série de grandeurs et de décadences « indéfinie comme une arabesque ».

BERNARD VERNIER.

Le discours de M. Robin au Grand Conseil

Le grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine s'est réuni à Saïgon, le 4 décembre. La séance solennelle d'ouverture a été marquée, conformément à la tradition, par un discours dans lequel le Gouverneur général a exposé « très simplement la situation économique actuelle de l'Indochine, les nécessités qu'elle exige, les espoirs qu'elle permet, puis l'état des finances et la physionomie essentielle du budget ». Nous donnons ci-dessous une analyse détaillée et quelques extraits de ce discours.

L'aménagement des dettes. — M. Robin analyse d'abord les résultats obtenus par le service des prêts fonciers à long terme dont le fonctionnement est l'objet de perfectionnements inces-

sants
piast
gés.
à 80
chiff
dette
et l
ticu

Le
ver c
l'am
mini
pèce
appel
teurs
surer
l'end
taux
1934,
ces,
ment

Le
ciers

Un
tiel po
geant
la rep
un rec
teurs

La
nomi
étroit

Le r
de nos
que de
qué. P
trop g
gravan
riz à u
tèle en
qualité
manie

Je n
La val
supérie
mond
1929 6
1934,
à une
de pay
l'expor
tués à
valeur
acheteu

En
tants
moins
cuiant
des ach
ment d
de riz
dèrent
631.000
plus ex
nes per
Les I

sants. Sur un total de dettes de 28 millions de piastres examinées, 32 millions ont été aménagés. Les intérêts ont été réduits de 3 millions à 800.000 piastres. Il convient d'ajouter à ces chiffres 5 millions aménagés sur le montant des dettes des sociétés indigènes agricoles mutuelles et 10 millions liquidés par des arrangements particuliers entre débiteurs et créanciers.

Le gouverneur général s'attachera à parachever cette œuvre en poursuivant la liquidation ou l'aménagement des dettes qui subsistent, l'administration intervenant dans chaque cas d'espèce pour concilier ou arbitrer. M. Robin a fait appel, à cette fin, à la bonne volonté des débiteurs et des créanciers. Il rappelle ensuite les surenchères de crédits qui sont à l'origine de l'endettement commercial auquel la baisse du taux d'intérêt, prescrite par le décret du 17 mai 1934, et la baisse du taux d'escompte et des avances, n'ont apporté jusqu'ici qu'un faible allègement.

Le chef de la colonie insiste auprès des créanciers pour qu'ils s'adaptent aux circonstances :

Un sacrifice consenti aujourd'hui sans dommage essentiel pour le créancier, a-t-il dit, permettra seul, en aménageant les dettes commerciales par des accords particuliers, la reprise du jeu normal des affaires, un assainissement et un redressement général de l'économie du pays. Les débiteurs ne seront pas seuls à s'en féliciter.

La crise du commerce d'exportation. — L'économie indochinoise est liée de la manière la plus étroite à la prospérité de ce commerce.

Le riz représentait plus de cinquante pour cent du total de nos exportations. Il y avait là un risque grave, un manque de sécurité, que les années de prospérité avaient masqué. Pays de monoculture, l'Indochine dépendait pour une trop grande part du commerce de son riz. Constatation aggravante, les producteurs, confiants dans le maintien du riz à un cours élevé et dans la certitude de garder leur clientèle en Extrême-Orient, s'étaient peu soucieux d'améliorer la qualité de leur produit, alors que les concurrents de Birmanie et du Siam s'y attachaient sans cesse.

Je n'insisterai pas sur l'avilissement des cours du paddy. La valeur d'échange du riz a subi depuis 1929 une baisse supérieure de 49 % à la moyenne de la baisse, dans le monde, des principales marchandises. Le riz n° 1 valait en 1929 6 piastres 96 le picul de 60 kg. 700; fin novembre 1934, sa valeur est tombée 2 piastres 08, ce qui équivaut à une perte de 68 %. Ce n'est pas, comme dans beaucoup de pays, la surproduction qui a frappé le riziculteur ou l'exportateur, puisqu'il n'y a jamais eu de stocks constitués à reporter d'une année sur l'autre, mais la moindre valeur du produit, la diminution du pouvoir d'achat des acheteurs, leur appauvrissement.

En même temps, certains marchés d'exportation importants en Extrême-Orient se fermaient ou accueillaient moins largement notre produit. En 1931, la Chine concluait avec le Gouvernement des Etats-Unis un accord pour des achats de blé et instituait par picul, en vue du placement de cette céréale, une taxe de 1 *gold unit* par picul de riz à l'importation. Nos exportations, de ce fait, ne tardèrent pas à diminuer. En 1929, l'Indochine exportait 631.000 tonnes de riz sur la Chine; en 1933 elle n'en a plus exporté que 528.000 tonnes, et, en 1934, 380.000 tonnes pendant les onze premiers mois.

Les Indes Néerlandaises se fermaient à leur tour.

Heureusement, grâce à une propagande bien conduite, le riz indochinois trouvait sur le marché français des facilités compensant en grande partie la diminution des ventes enregistrées sur les marchés d'Extrême-Orient.

Les chiffres sont connus: en 1929, l'Indochine n'exportait que 223.000 tonnes vers la France; en 1932, elle en exportait 437.000; en 1933, 605.000. Dans les onze premiers mois de 1934, elle en a exporté 794.350 tonnes, au lieu de 548.948 tonnes pour la même période de l'année dernière. Pour la première fois, notre balance commerciale avec la métropole est devenue créditrice.

Le gouvernement général poursuit, quoi qu'il en soit, son action pour reprendre en Extrême-Orient la position que le riz indochinois y occupait naguère.

Les Indes néerlandaises, dont la production rizicole s'était beaucoup développée, avaient presque disparu de notre marché. Elles viennent à nouveau de s'ouvrir au riz étranger. J'ai pu obtenir du gouvernement néerlandais — et je ne saurais trop remercier à cette occasion notre consul général à Batavia de ses bons offices — qu'une part très importante soit réservée au riz de Saigon. Déjà 50.000 tonnes ont pris le chemin de Java; tout porte à croire que d'ici la fin du premier semestre 1935, nous parviendrons à exporter vers la même destination un tonnage beaucoup plus élevé.

Parallèlement, nous avons pu satisfaire à des demandes plus importantes des Indes anglaises et de l'Afrique du Sud, et nos exportations ont augmenté de plus de 50 % sur celles des années passées. Enfin, j'ajoute que nous sommes également en progrès sur les marchés de la Réunion, de Madagascar et de Cuba.

Avec la Chine nous sommes en pleine tractation. Je ne dirai rien qui puisse en gêner l'aboutissement, que je crois très proche. Qu'il vous suffise de savoir que, par l'intermédiaire de notre distingué ministre de France à Nankin, avec qui j'ai eu le plaisir de m'entretenir à ce sujet, les pourparlers se continuent dans une atmosphère tout à fait favorable.

Le maïs, qui n'atteignait autrefois qu'une valeur de 3,6 % du total des exportations indochinoises, est aujourd'hui le second produit exporté (après le riz); il figurait en 1933 pour 15 % des exportations.

Sa culture est entièrement entre les mains des paysans et reste dans le cadre de l'exploitation familiale. Au Tonkin, les superficies plantées sont passées de 62.000 hectares en 1933 à 100.000 hectares en 1934; au Cambodge, elles ont décuplé en quatre ans. Le Centre et le Nord-Annam ont développé leurs exportations de 1.200 tonnes en 1931 à 20.000 tonnes en 1933. L'exportation, qui était pour toute l'Indochine de 96.000 tonnes en 1931, a atteint 284.000 tonnes en 1933 et approchera de 400.000 tonnes cette année. Le principal et unique débouché de notre maïs est le marché français, qui peut absorber annuellement 700.000 à 800.000 tonnes à l'importation. La France a institué un tarif protecteur de 40 francs par quintal sur le maïs d'origine étrangère, si bien que notre maïs d'Indochine peut être assuré de trouver un débouché dans la Métropole.

Cependant, peut-être plus encore que le riz, la question du conditionnement du produit est primordiale. Pour que nos maïs arrivent à se substituer aux maïs d'Argentine, parfaitement présentés, il faut que nos exportateurs, nos producteurs y apportent tout leur soin.

Enfin, le caoutchouc prend une place de plus en plus considérable dans l'exportation. On compte cette année sur une sortie de 20.000 ton-

nes et l'an prochain ce chiffre s'élèvera sans doute à plus de 25.000 tonnes.

Les contributions indirectes. — Le gouvernement s'efforcera de rendre aussi légères que possible les contraintes fiscales qui s'imposent. Des doléances ont été exprimées dans les assemblées locales au sujet du recouvrement des contributions qui frappent l'alcool, le sel, le tabac, l'opium.

« Le régime des alcools, concède M. Robin, n'est pas parfait », mais il n'est guère facile de remplacer une contribution aussi productive. Mieux vaut sans doute essayer d'améliorer le régime actuel, d'en tirer le meilleur parti, d'en aménager les modalités d'application. Il faut surtout réajuster la taxe de consommation à la valeur diminuée du paddy, afin de décourager la contrebande. On doit également développer la consommation intérieure par la recherche de nouveaux débouchés et par la diminution des tarifs.

Un effort analogue d'adaptation et de perfectionnement sera fait pour la régie du sel et la taxe sur les tabacs.

Le budget. — Un regard en arrière permet de mesurer les effets de la crise qui a atteint l'Indochine en période de pleine progression budgétaire, progression trop rapide, même en période de prospérité. La nature des recettes des droits de douane et des taxes indirectes liait le rendement fiscal à l'activité commerciale et à la richesse populaire. Les richesses n'ont cessé de décroître, et malgré les compressions de dépenses, les déficits se sont accumulés dangereusement. Enfin l'Indochine s'est trouvée dans l'obligation d'avoir recours à l'aide de la France, qui accepta une nouvelle réduction de 3 millions de piastres des contributions militaires et a accordé sa garantie à l'emprunt de 170 millions par la loi du 27 juillet 1934.

Pour le budget de 1935, les recettes et les dépenses ont été évaluées avec une absolue sincérité. Toutes les économies compatibles avec la marche des services ont été recherchées et réalisées. Au surplus, voici ce que M. Robin dit des compressions :

En septembre de cette année, les dépenses ordinaires qui, à la même date, étaient en 1933 de 49.829.268 piastres ne s'élèvent qu'à \$ 40.464.667 et le déficit ne dépassera pas cinq ou six millions de piastres. Nous sommes encore loin des périodes heureuses, je le reconnais, mais il y a dans cette stabilité un élément de certitude qui permet d'envisager l'avenir avec plus de clairvoyance. Le budget de 1935, comprimé au maximum, sera, je l'espère, une position solide de repli, une base sur laquelle l'édifice budgétaire futur pourra s'établir. Si, en effet, il est permis d'attendre une plus-value de nos recettes résultant d'une amélioration de la situation générale, si, en outre, des réformes fiscales sont susceptibles d'augmenter le rendement des impôts, il faut également tenir compte des dépenses prochaines qui sont en puissance sous les chiffres actuels. La charge d'un nouvel emprunt viendra s'y ajouter dès 1936. Le règlement du passif de la Colonie exi-

gera de nouveaux efforts. Les dépenses d'entretien, qui ont été depuis quatre années progressivement réduites au minimum, ne pourront que présenter prochainement un relèvement sensible. La Colonie, enfin, n'a plus aucune réserve financière. A travers le budget général de 1925, j'ai prévu, Messieurs, celui de 1936.

Le projet de budget qui vous est soumis pour l'exercice prochain, a été arrêté au total de 54.782.220 piastres. Il présente sur son prédécesseur immédiat une régression nouvelle et importante de près de 4.000.000 de piastres. Le budget extraordinaire, limité à quelques dépenses de caractère exceptionnel, dépasse à peine 1.000.000 de piastres, dont la part revenant à la Caisse de Réserve sur le dernier emprunt assurera la couverture.

En matière de dépenses, toutes les compressions nouvelles ont été recherchées. Toutes les économies compatibles avec la marche des services et le respect des droits statutaires des agents ont été réalisées.

L'extension à l'Indochine de l'application des décrets-lois, que je me suis d'ailleurs efforcé de limiter en raison des sacrifices déjà demandés antérieurement aux fonctionnaires locaux, a permis une nouvelle réduction des effectifs. Des simplifications apportées à l'organisation des services généraux ont libéré des crédits appréciables. Enfin, par mesures successives, les rémunérations du personnel se sont dégagées de suppléments adventices trop coûteux.

Les divers crédits de matériels ont encore été atténués. La baisse des prix réagit heureusement sur les contrats de fournitures et de services. Les transports bénéficient du double effet de la diminution des effectifs européens et d'un contrôle accentué. Plus de 2.000.000 de piastres d'économies ont été ainsi obtenus sur les frais généraux d'administration.

Un effort équivalent a été demandé aux budgets locaux et provinciaux sur les subventions qui leur sont allouées. La somme de ces budgets approche du total des crédits du budget général. Les dépenses de personnel y sont prépondérantes. Si importante soit-elle, la réduction de recettes que les circonstances obligent de leur imposer ne paraît pas dépasser leurs facultés réelles de compression budgétaire.

Quelques chiffres témoignent mieux de la déflation massive accomplie.

95 chapitres sur 134 sont en diminution sur les chiffres de l'année dernière. Citons : le titre IX concernant les services d'intérêt social en diminution de 268.318 piastres ; le titre X, se rapportant aux services d'intérêt économique, qui totalise une réduction de 30.763 piastres et enfin les titres XI, des Exploitations industrielles, et XII, des Travaux Publics, présentant une baisse de 451.375 piastres pour le premier et de 156.256 piastres pour le second.

La compression opérée s'élève au montant de 5.167.730 piastres pour l'ensemble des dépenses ordinaires et extraordinaires du budget.

Il faut noter cependant un accroissement exceptionnel de deux ordres de dépenses. L'Université de Hanoi est en accroissement de 30.000 piastres et le service des douanes et régies de 400.000 piastres. Ces augmentations se justifient. L'Université développe ses enseignements « suivant un rythme nécessaire et prévu ». Il a été jugé nécessaire, d'autre part, de renforcer le personnel et les moyens d'action des douanes et régies, afin de mettre ce service en mesure de lutter efficacement contre la fraude et la contrebande. Ainsi sera conjuré le redoutable fléchissement accusé, au cours des dernières années, par les recouvrements des douanes et régies, dont l'affaiblisse-

ment économique du pays est indubitablement la cause principale, mais qui a été influencé aussi par un déploiement inusité de la fraude.

Quant aux autres taxes, qui alimentent le budget général et les budgets locaux, elles sont perfectionnées et mieux aménagées. « Le souci dominant a été celui de ne jamais imposer la population au delà de ses capacités fiscales ».

Les budgets : budget général, budgets locaux, et aussi budgets provinciaux, sont tendus à l'extrême. Pour parachever l'œuvre réalisée, le gouvernement s'est préoccupé de remédier sans tarder à cet étouffement. Le placement d'une loterie indochinoise que j'ai décidée, et dont le produit sera destiné à faire partiellement face aux dépenses d'assistance inscrites au budget général et aux budgets locaux, conformément aux prescriptions de la loi du 21 mai 1930, dégagera quelques disponibilités dont nous avons un besoin essentiel.

Le transfert de l'emprunt de 170 millions doit permettre enfin de financer en trésorerie les dépenses des grands travaux, sans appel nouveau au crédit de 1935.

Nous avons aussi prévu peu de travaux neufs au budget. La nécessité de cette restriction s'imposait. Quand un propriétaire voit ses revenus diminuer, il ne choisit pas précisément ce moment pour étendre ou embellir son domaine. Il se borne à limiter ses dépenses, à entretenir son fonds en bon état pour tirer de sa propriété, dès que les circonstances le permettent, le plus grand bénéfice.

Le gouverneur général a conclu en ces termes :

Dès mon arrivée, je vous ai demandé votre confiance. Vous m'en avez fait le don avec un empressement, une spontanéité qui me touchent infiniment. Votre concours, votre dévouement ont été aussi larges, aussi complets que je pouvais le souhaiter. Les cinq pays que groupe notre Empire indochinois m'ont témoigné dans leur accueil le plus réconfortant attachement. Les assemblées, les groupements les plus divers, les personnalités les plus éminentes, n'ont cessé de m'assurer de leur collaboration à l'œuvre à laquelle je les avais conviés.

A tous, j'en exprime ma profonde gratitude.

Nous connaissons désormais notre devoir. Notre union l'accomplira.

LE COMMERCE DE HONGKONG PENDANT LA CRISE

L'Asie française ne s'est pas, depuis longtemps, occupée de la colonie anglaise de Hongkong. Le travail qu'on va lire, dû à quelqu'un qui a pu se documenter avec précision, permettra à nos lecteurs de se rendre compte exactement des conditions et de l'importance de son commerce, comme aussi des pays avec lequel elle est en relations. (Rédaction).

Les statistiques publiées par le Service des Douanes de Hongkong ne font pas la différence entre le commerce propre de cette île et le commerce de transit. Il est cependant indispensable de les distinguer et on ne peut songer à né-

gliger les chiffres du commerce propre qui, pendant ces dernières années, ont été en moyenne environ le tiers du commerce de transit. D'autre part, il est particulièrement intéressant de connaître l'importance du commerce propre. Il fournit un excellent indice de la richesse de cette colonie britannique qui est obligée de demander à l'étranger la majeure partie des objets qu'elle consomme.

Les considérations suivantes nous ont permis cependant de tourner la difficulté et de dresser un tableau suffisamment précis des deux aspects du commerce de Hongkong.

1° *Commerce propre.* — Les exportations pour compte local sont négligeables en regard des importations et, par suite, la balance commerciale représente à peu près exactement la consommation du pays, étant admis que les stocks de marchandises entreposées ne varient pas.

2° *Commerce de transit.* — Deux indices nous en fournissent la mesure. Le chiffre global des échanges avec la Chine — exports et imports — comprend tout le transit sauf celui, très faible, qui se fait uniquement avec l'étranger. Il est par conséquent un peu inférieur au chiffre réel. Par contre, les exportations totales de Hongkong donnent un montant un peu supérieur au transit puisqu'elles englobent également les exports de provenance locale.

Nous pouvons ainsi encadrer entre les deux estimations précédentes le chiffre vrai et, en fait, l'écart est assez faible pour que le commerce de transit ainsi évalué soit connu à environ 5 % près. Au surplus, il doit être bien entendu qu'aucun des chiffres que nous avançons n'a la prétention de fournir autre chose qu'une indication approchée, car même ceux puisés à une source officielle sont faussés par la contrebande, particulièrement active dans cette région de la Chine.

Nous étudierons ici successivement le commerce propre et le commerce de transit depuis 1931 ; les publications officielles ayant été suspendues entre 1924 et 1930, il ne nous est pas possible de remonter jusqu'à la première année de crise. En outre, nous serons obligés de nous borner à une étude du mouvement commercial en valeur uniquement, le volume du trafic n'étant pas consigné dans les statistiques douanières. Rappelons enfin que les valeurs exprimées en Hkg. \$ sont relatives au cours de l'argent et que pour les rapporter à l'or, l'étalon habituel, il faut tenir compte de la dépréciation de cette devise, par rapport au franc par exemple.

*
**

Commerce propre. — Le tableau suivant groupe les principaux produits importés et con-

soinés sur place, aux réserves près que nous avons indiquées plus haut :

	1931	1932	1933
	—	—	—
	(En millions de Hkg \$)		
Textiles	56	40	19
Charbon	12	15	14
Produits alimentaires ...	40	27	13
Animaux	12,5	13	11
Médicaments chinois	12	5	6
Huiles minérales	11	15	6
Machines et mécanique...	7	6	5,6
Métaux	10	9	4
Matériaux de construction.	6	4	4
Divers	29,5	16	15,4
Totaux	196	150	98

Le fléchissement est de 50 % entre 1931 et 1933 exprimé en Hkg. \$ et de 52 % exprimé en or. Le recul porte principalement sur les produits textiles et les produits alimentaires. Cet effondrement est toutefois imputable presque uniquement à la baisse des cours des produits considérés. Il est très regrettable à cet égard que l'on ne connaisse pas les chiffres en volume, qui auraient eu l'avantage de mieux préciser comment ce pays s'est comporté devant la crise.

Le charbon est le seul produit dont les achats soient en progrès, mais il occupe une place à part dans les importations puisqu'il est surtout destiné aux navires de passage et très peu aux besoins mêmes du pays.

En ce qui concerne les exportations propres de Hongkong, nous avons déjà dit que nous ne disposons d'aucun chiffre. Bornons-nous à rappeler que les principales industries du pays sont le ciment, les filatures, le raffinage du sucre, la brasserie et la fabrication de cordages. Les ventes de ces industries à l'étranger sont nettement inférieures aux revenus invisibles prélevés sur le commerce de transit sous forme d'assurance, de financement, de magasinage, etc... Mentionnons enfin le dernier élément actif qui vient équilibrer la balance des paiements et dont l'importance s'est accrue pendant ces dernières années : les mouvements de métaux précieux.

Les mêmes raisons qui ont fait de Hongkong un port de transit de premier rang l'ont également désigné comme un excellent centre d'arbitrage pour les métaux précieux. Notons d'ailleurs que le Gouvernement de Hongkong n'a pas jugé bon de mettre un obstacle à ce commerce à l'exemple de la Chine qui vient de frapper les sorties d'argent d'une taxe compensatrice variable calculée de façon à annuler le bénéfice d'arbitrage.

Commerce de transit. — Voici comment ont varié les deux indices du transit dont nous avons justifié l'utilisation plus haut :

	1931	1932	1933
	(En millions de Hkg \$)		
Imports de Chine	200	170	156
Exports vers la Chine	295	280	227
Total des échanges avec la Chine	495	450	383
Exportations totales de Hong-Kong	542	472	403

Alors que le commerce propre a fléchi de plus de 50 %, le transit accuse une régression de 23 % à peine (26 % en or). Au cours de cette même période, le commerce mondial s'est contracté dans la proportion d'environ 40 %.

Compte tenu de la baisse du mouvement commercial chinois, on voit que le rôle d'intermédiaire de Hongkong entre la Chine et l'étranger n'a relativement pas souffert de la crise et ce dans les deux sens, « inward » et « outward », ainsi qu'en témoignent les deux composantes du premier indice.

Le tableau des exportations de Hongkong donne une idée approchée de l'importance par produit du mouvement de transit, étant admis, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, que les exportations de l'industrie locale sont peu élevées :

Principaux produits exportés de Hongkong

	(En millions de Hkg \$)		
	1931	1932	1933
Produits alimentaires	201	185	154
Tissus	75	67	56
Métaux	34	30	34
Huiles et graisses	43	37	31
Médicaments chinois	17	14	12
Engrais	16	11	9
Matériaux de construction.	10	9	5
Divers	146	119	101
	542	472	403

Nous n'avons pas le moyen de partager ces chiffres avec quelque précision entre l'« inward » et l'« outward ». Notons seulement que les produits alimentaires, les tissus, les huiles minérales, les véhicules, etc..., sont dirigés vers la Chine ; au contraire l'étain, le thé, les médicaments en viennent.

Des produits alimentaires, le riz est le plus important. Le tableau suivant donne par pays de provenance les achats de riz de Hongkong pour lui-même et pour la Chine :

	<i>Importations de riz</i> (En mille piculs)		
	1932	1933	1934
	(1 ^{er} semestre)		
Indochine	7.750	7.850	3.560
Siam	8.540	9.430	4.000
Birmanie	940	980	20
	17.230	18.260	7.580

Comme on le voit, la part de l'Indochine a varié aux environs de 45 % et, au début de 1934, est plutôt en augmentation sur les deux années précédentes. Ainsi se trouve réduit à néant l'argument des partisans de la dévaluation de la piastre indochinoise qui prétendaient que l'orthodoxie monétaire est un handicap dans la lutte pour les marchés extérieurs.

Signalons enfin l'accroissement des sorties d'étain du Yunnan favorisées par les cours élevés du métal. On sait que la Chine ne fait pas partie du Cartel et peut ainsi pleinement profiter du sacrifice des producteurs soumis aux obligations du plan de restriction.

Il ne nous est pas possible d'étudier séparément la répartition géographique du commerce propre de Hongkong et du commerce de transit. Cette distinction offrirait d'ailleurs en soi peu d'intérêt. Ce qui suit s'applique donc à un découpage un peu arbitraire du commerce chinois et à celui tout entier de Hongkong.

Voici quels sont les clients et les fournisseurs de cette zone économique :

	Pays d'origine		
	1931	1932	1933
	%	%	%
Grande-Bretagne et Possessions.	25	29	28
Siam	8,7	12	14
Indochine	9,4	11,6	12
Indes Néerlandaises	14,9	13,6	11
Etats-Unis	10,6	10	8
Japon	12,6	4,6	7,5
Divers	18,8	19,2	19,5
	100	100	100
	Pays de destination		
	1931	1932	1933
	%	%	%
Possessions britanniques	21	22	22
Indochine	12,8	15,6	12,5
Macao	10	10	11,4
Etats-Unis	7	9	9,8
Divers	49,2	43,4	44,3
	100	100	100

La Grande-Bretagne et ses Possessions ont maintenu leur rang et leur importance relative comme clients et comme fournisseurs. Le Siam et l'Indochine ont augmenté leur part comme fournisseurs. Le Japon, qui avait eu à souffrir du boycottage, parvient à accroître ses ventes à partir de 1933.

**

De ce qui précède, il convient de retenir que le port franc de Hongkong n'a rien perdu de son prestige en face d'une Chine politiquement et économiquement désorganisée et, par les garanties qu'il offre, centralise toujours une part aussi grande du commerce extérieur de ce pays. Par ailleurs les fluctuations des marchés des changes, qui ont connu une ampleur exceptionnelle depuis la crise, ont fourni à la place

de Hongkong l'occasion d'intéressantes opérations d'arbitrage. Enfin la dépréciation de la devise locale parallèlement à l'argent-métal a atténué dans ce pays l'effet brutal de déflation des prix-or. Jusqu'en 1933, cette colonie britannique a donc, grâce à son activité très particulière, bénéficié incontestablement d'une situation privilégiée. Mais les premiers renseignements sur les résultats de l'année en cours sont nettement moins favorables. Le commerce de transit a lourdement fléchi et le déchet au cours du premier semestre 1934 est d'environ 3 % par rapport à la même période de l'année dernière. Ce recul traduit surtout l'effondrement des achats de la Chine, tant à cause de l'élévation des tarifs depuis le 22 mai 1933 que par suite de l'affaiblissement continu du pouvoir d'échange des produits chinois. Ajoutons que certains droits ont été aggravés par le nouveau tarif de juillet 1934 et contribueront encore à accentuer la baisse des importations.

Si l'on considère que rien ne permet d'espérer une reprise des exportations chinoises, bien au contraire, et que les importations sont actuellement à un niveau anormalement élevé, il n'est peut-être pas excessif d'affirmer que l'année 1934 sera pour Hongkong la première véritable année de crise. X.

VARIÉTÉS

LA LEGISLATION CHINOISE

Notre collaborateur, M. le Président M. P.-Louis Rivière, publie aux « Éditions Internationales » un volume intitulé *A travers les législations nouvelles* dans lequel il s'efforce de dégager, des textes et des livres, les règles suivant lesquelles les lois évoluent en même temps que les nations. Parmi les législations contemporaines, et surtout parmi celles d'après-guerre, il étudie donc celles qui sont le plus caractéristiques de l'esprit juridique nouveau, en se plaçant sur le terrain du droit civil, du droit pénal et de l'organisation judiciaire. La nouvelle organisation judiciaire que, comme l'Égypte, la Turquie s'est donnée dans le Proche-Orient, les codes nouveaux du Siam, de la Chine et du Japon, voilà les sujets asiatiques qui ont retenu l'attention du savant magistrat, dont il convient de rappeler ici qu'il fut naguère conseiller juridique du gouvernement siamois. Les pages suivantes, qui constituent un des chapitres du nouveau livre de M. P.-Louis Rivière, permettront à nos lecteurs de se rendre compte de l'intérêt du livre que vient de faire paraître notre excellent collaborateur (*Rédaction*).

I

LE PASSÉ ET L'ÉVOLUTION RÉPUBLICAINE

Au milieu des convulsions de la guerre civile et des horions échangés avec l'étranger, la vieille Chine, à l'instar des jeunes peuples de l'Orient et

de l'Extrême-Orient, s'est donné, avec une Constitution, une législation à l'européenne.

A vrai dire, l'idée d'une codification n'était pas une nouveauté pour l'Empire du Milieu. Parmi les tentatives antérieures, il faut retenir celle qui, entreprise sous la dynastie Tang, au VII^e siècle de notre ère, poursuivie et développée sous les dynasties subséquentes, aboutit au milieu du XVII^e siècle, sous les Ming, à la publication du *Ta Tsing lu li*, vaste compilation de droit privé et de droit public, qui traitait tout à la fois : de la répression pénale ; de l'administration impériale ; des successions ; de la propriété foncière ; du mariage ; des finances ; de la perception de l'impôt ; des sacrifices et rites ancestraux ; de l'armée ; du commerce ; des crimes et des délits ; des travaux publics, faisant un peu penser, par la diversité des matières, à la loi du Coran, qui règle le protocole des bienséances et les pratiques de l'hygiène du corps, aussi bien qu'il trace le chemin du Ciel. « L'ensemble en est tout à fait caractéristique de la conception traditionnelle chinoise, qui tend moins à régler les relations privées entre les simples particuliers et à assurer le respect des droits de chacun, dans la limite où l'exercice n'en porte pas atteinte à ceux d'autrui, qu'à maintenir l'harmonie de l'univers et à faire régner sur terre l'ordre suprême dont le Ciel représente l'ordre immuable (1). » Aussi chercherait-on vainement dans ce Code universel un chapitre consacré aux Obligations. Le droit civil proprement dit avait pour base la prééminence de la famille et du clan sur l'individu, qu'ils absorbaient entièrement. Quant aux dispositions pénales, elles sanctionnent beaucoup moins le manquement à la loi morale, que le préjudice porté à la communauté et qui déterminait la graduation des peines ; c'est ainsi que le voleur était puni, non d'après des éléments tirés de sa personne, mais uniquement d'après l'importance du vol. Malgré ses imperfections, un des Européens qui ont le mieux connu la Chine voyait dans son ancien Code pénal « un des plus beaux monuments de l'esprit humain. On y retrouve, dit-il, tous ces grands principes que les législations humaines sont si fières de posséder : les circonstances atténuantes, la non-rétroactivité dans l'application des lois pénales, le droit de faire grâce accordé au souverain, le droit d'appel, le respect de la liberté individuelle garantie par la responsabilité des magistrats chargés de la répression des délits, la confusion des peines dans le cas de conviction de plusieurs délits entraînant des peines différentes : voilà autant de principes reconnus par la

(1) Introduction au Code civil de la République de Chine, par M^{re} Foo PING-SHEUNG, président de la Commission de codification civile.

loi et qui protègent le peuple contre la tyrannie des mandarins » (1). Théoriquement, tout au moins : en fait, et de l'aveu du même auteur, c'était, de la part du juge, l'arbitraire et la vénalité.

Lorsque la Chine, en même temps qu'au commerce extérieur, se fut ouverte aux idées européennes, il parut nécessaire d'accommoder cet édifice vétuste à des conceptions et à des besoins nouveaux. Sous le règne de l'Empereur Kuang-Siu, avant-dernier souverain de la dynastie mandchoue, une commission de codification mettait sur pied un projet inspiré de la législation japonaise et dont les trois premiers livres, consacrés aux principes généraux du droit, aux obligations et aux droits réels, furent imprimés par les soins de son successeur Suen Tong (2). Après la révolution de 1911, la République de Sun Yat Sen reprit le projet pour son compte et constitua un Comité de rédaction qui, réorganisé en 1916, devenait, en 1918, la Commission de Codification des Lois, sous la présidence du D^r Ouang Chung Hui, représentant de la Chine à la Cour permanente de La Haye ; elle eut comme collaborateurs européens deux de nos compatriotes : M. Georges Padoux, ancien conseiller législatif du gouvernement siamois et conseiller financier de la Cour des Comptes de Pékin, puis, en 1921, M. Escarra, professeur à la Faculté de droit de Grenoble et spécialiste du droit étranger. Cette Commission poursuivait ses travaux au milieu de la lutte qui mettait aux prises le Kouo Min Chung, ou nationalisme du Nord, avec le Kouo Min Tang, ou nationalisme du Sud, Pékin avec Nankin. Lorsque, en 1926, le Sud eut vaincu, elle avait établi les projets d'un Code pénal modifiant celui de 1912, d'un Code civil, d'un Code de procédure civile et d'un Code de procédure criminelle, qui sombrèrent dans la tourmente. Son héritage, toutefois, fut recueilli, en 1928, par un nouvel organisme, le Li Fa Yuan, ou Yuan législatif, qui comprenait cinq commissions, correspondant aux cinq branches du droit civil et du droit commercial, de la législation agraire, de l'organisation du travail et de l'autonomie locale. Contrairement aux habitudes de l'Extrême-Orient, les travaux furent poussés avec une activité telle que les trois premiers livres du Code civil et commercial (Principes généraux, Obligations, Droits réels) étaient promulgués le 10 février 1930 et suivis, en décembre de la même année, par les deux derniers livres, consacrés au Droit de la famille et aux Successions.

(1) P. Huc, *L'Empire Chinois*, 1879, t. II, p. 296.

(2) Faut-il rappeler que Suen Tong, dernier empereur de la Chine, par un retour de fortune, règne, depuis 1932, sous le nom de Poy Yi, sur le nouvel Etat mandchou (Mandchoukouo).

II
LE CODE CIVIL DE 1930

D'après son commentateur, le nouveau Code « constitue une adaptation aux besoins de la Chine renouée de ce que la science juridique occidentale a produit de meilleur » (1). Plus simple, moins rigide que le projet de 1925, il laisse plus de place à l'application de la coutume locale ainsi qu'à l'appréciation et à l'initiative du juge. Il s'est inspiré principalement du Code civil français, dont il suit de près les grandes lignes; du Code allemand de 1896, auquel il emprunte, avec sa terminologie plus précise que la nôtre, certaines dispositions, relatives notamment à la déclaration de volonté dans la formation du contrat, à l'abus du droit, à l'enrichissement sans cause. Il a fait encore des emprunts au Code japonais et au Code suisse des obligations (2). Commercial et civil tout à la fois, « parce que les commerçants ne forment en Chine ni classe ni caste séparée » (3), il traite de matières que les lois françaises n'ont fait qu'effleurer, quand elles ne les ont pas entièrement négligées : la vente à tempérament, si répandue aujourd'hui et qui en est à attendre en France son statut légal; le compte courant, dont les règles, en l'absence de tout texte législatif, ont encore été déterminées chez nous par la doctrine et par la jurisprudence : — le contrat d'édition, qui a pris une si large place dans la vie intellectuelle et commerciale moderne, et dont il fournit une bonne définition; — le courtage et la commission; — le contrat de transport, tant de voyageurs que de marchandises, auquel il ne consacre pas moins de trente-sept articles, contre les six articles de notre Code de commerce. Il traite encore de la société tacite, proche parente de la société à responsabilité limitée, récemment passée du droit anglais dans notre droit; — de l'assignation, vocable emprunté aux législations allemande et suisse, et dont il donne une définition qui englobe la pratique du chèque; — des titres au porteur, dont le développement correspond à un besoin tel que les Etats qui en avaient tenté la suppression, l'Italie entre autres, ont dû les rétablir. Par contre, il laisse de côté les effets de commerce, les sociétés commerciales, le commerce maritime et les assurances, qui ont fait l'objet de lois spéciales (4).

Dans la partie qui a trait aux droits des choses, l'article initial porte que « l'augmentation, la constitution, l'extinction et la modification, par actes juridiques, de droits réels immobiliers, ne

produisent leur effet (même entre les parties, semble-t-il) qu'après leur immatriculation : c'est le système de l'Acte Torrens, qui, venu d'Australie, a fait ses preuves, notamment dans les diverses colonies françaises et au Maroc. Au chapitre de la propriété, nous trouvons une trentaine d'articles consacrés à la co-propriété, matière qu'a presque totalement ignorée le législateur français, ainsi que l'organisation du droit de rétention, dont on chercherait en vain une théorie dans le Code civil. Il règle encore certaines formes de tenure des immeubles — le *yung lien*, le *dien* — particulières au pays, et dont maintes dispositions témoignent du souci de protéger le tenancier contre la rigueur du propriétaire.

Tempérer le droit par l'équité semble d'ailleurs avoir été un des buts du législateur. C'est ainsi qu'en dehors des cas d'erreur, de dol ou de contrainte, il accorde au juge le droit d'annuler les engagements extorqués à une personne dans le besoin, légère ou inexpérimentée (art. 74); — ou de réduire le montant des dommages-intérêts, lorsque la réparation du préjudice non intentionnel ou ne résultant pas d'une faute lourde affecterait gravement les moyens d'existence de son auteur (art. 251 (1)). Il lui octroie encore la faculté, contraire à la règle de l'article 1152 du Code civil, de modérer l'application de la clause pénale quand elle excède le préjudice subi (art. 252); d'autoriser le débiteur à s'acquitter par versements échelonnés, nonobstant toute convention contraire (art. 318). Remarquons encore la disposition capitale de l'article 184 qui, dérivée de la conception allemande de l'abus de droit, interdit à quiconque d'user d'un droit dans le but principal de nuire à autrui, principe contraire à la notion romaine de la propriété, et dont un certain nombre d'articles ne sont que l'application à des cas particuliers (2).

En même temps qu'à l'équité, le législateur chinois a visé à la simplicité : c'est ainsi qu'au chapitre des personnes, notre théorie compliquée des « commorientes » est remplacée, comme dans le Code allemand, par la présomption du décès simultané (art. 11).

Les deux derniers livres sont, nous l'avons dit, consacrés à la famille et aux successions. Matière toute délicate, dans un pays essentiellement traditionaliste et conservateur, où le statut familial est chose religieuse, dominée par le culte des ancêtres, donc, intangible; dans un pays où,

(1) Notons en passant cette assimilation, conforme à la tradition romaine, de la faute lourde au dol, consacrée encore par la disposition de l'article 222, qui défend l'exonération de celui-ci aussi bien que celui-là, alors que récemment, dans la loi sur les assurances du 13 juillet 1930, le législateur français n'a exclu du domaine de l'assurance que la faute intentionnelle ou dolosive.

(2) V. notamment art. 773, 774, 786, 796.

(1) Introduction au Code civil, p. xxv.

(2) Les deux derniers livres, relatifs au droit de la famille et aux successions, ont également fait des emprunts au Code civil suisse de 1907, au Code civil brésilien de 1916, ainsi qu'à la législation suédoise sur le mariage.

(3) Ibid.

(4) Lois des 30 octobre, 26 et 30 décembre 1929.

comme on l'a dit, les vivants sont régis par les morts. Pour se rendre compte de la portée de la révolution accomplie, il faut considérer que, jusqu'à ces dernières années, la cellule sociale n'était pas l'individu, mais la famille, dont le chef avait l'omnipotence du « paterfamilias », avec droit de vie et de mort sur les siens ; maître absolu à son foyer, il n'était point tenu au devoir de fidélité conjugale, mais avait droit au concubinat, comme à la répudiation : lui seul choisissait pour l'enfant l'époux ou l'épouse qu'il lui convenait de faire entrer dans la famille. L'on sait que, par une conception analogue à celle qui présidait, dans la Cité antique, au culte des dieux lares, l'époux n'entrait pas dans la famille de sa femme comme ne participant point au culte des ancêtres. Mais un usage voulait que, lorsque les parents de la jeune fille n'avaient pas de descendant mâle pour veiller sur leurs vieux jours, ils pussent introduire dans la famille un membre adoptif, avec lequel ils passaient le « contrat de gendre appelé ». Coutume qui remontait aux vieilles dynasties.

Pour modifier cet édifice millénaire, il fallait changer l'esprit d'un peuple, bouleverser la conception familiale pour lui substituer la conception sociale, jusqu'alors parfaitement étrangère à la mentalité asiatique. « Pour faire de la Chine un véritable Etat au sens moderne de ce mot, le Dr Sun Yat Sen estimait qu'il fallait superposer à la notion primitive de l'unité du clan ou de la famille celle de l'unité du peuple... et que, pour assurer la grandeur et la prospérité de ce peuple, il convenait de gravir un degré de plus et de subordonner l'intérêt particulier des groupes isolés à l'intérêt général de la race (1). » Cette idée prit corps dans les dix-huit « principes directeurs » — neuf sur l'organisation de la famille, neuf sur le régime successoral — adoptés en juillet 1930 par le Conseil politique central du Kouo Min Tang, et que le législateur a consacrés dans son œuvre.

Pour connaître celle-ci, il suffit presque de prendre le contre-pied de l'état de choses antérieur : égalité des sexes, qui confère aux époux mêmes droits en leur imposant mêmes obligations sanctionnées de manière semblable ; le mariage devient un contrat déterminé par la volonté des parties, sauf, si elles sont mineures, à justifier du consentement des parents. La femme, devenue « sui juris », a le choix entre divers régimes matrimoniaux, qui tendent également à lui assurer la libre disposition de ses propres, ainsi que du produit de son travail. Tout enfant

né hors du mariage est légitimé par celui-ci ; la recherche de la paternité est permise à la mère. Le divorce peut avoir lieu par consentement mutuel. Nous lisons encore, sous l'article 1090 : « Quand les père et mère ont abusé de leurs droits sur leurs enfants, leurs parents supérieurs (1) les plus proches ou le Conseil de famille peuvent les corriger et, si cette correction demeure sans résultats, demander au tribunal de prononcer la suspension desdits droits en tout ou en partie ». Notons encore, au Livre de la Famille, l'organisation de la « maison », que l'article 1122 définit « un groupe de parents ou alliés qui habitent ensemble dans le but de vivre en commun d'une manière permanente », sous l'autorité d'un chef élu, avec le droit, pour les membres devenus majeurs ou mariés, de demander leur indépendance.

Même bouleversement du système successoral, qui, jusqu'à ce jour, n'admettait au partage du patrimoine familial que les « agnats », seuls qualifiés pour perpétuer le culte des ancêtres. Désormais, les filles viennent à la succession paternelle au même rang que leurs frères, avec le même droit à la réserve. Celle-ci existe encore en faveur des ascendants, du conjoint et des collatéraux immédiats.

III

Le régime que nous venons d'esquisser dépasse les bornes d'une simple codification. Au vrai, il marque la fin d'un monde. Dans l'esprit de ses créateurs, il inaugure une ère nouvelle, comparable à l'ère du Meiji du Japon. Mais entre les deux pays la différence est grande. Ramassé sur lui-même, le Nippon insulaire, avec la forte armature de sa discipline féodale, était, de par son unité géographique et ethnique, propre à recevoir la loi nouvelle. Comment celle-ci s'imposera-t-elle aux 400 millions d'êtres qui, des bords du golfe du Pé Tchi-Li aux marches de la Mongolie, du Turkestan et du Tibet, peuplent les dix-huit provinces d'un Etat acéphale, divisé contre lui-même, en proie aux factions ; d'un pays où la guerre civile peut être, comme la famine aux Indes, qualifiée « d'institution nationale » ? Avant de bouleverser la loi, ne convenait-il pas de modifier les esprits et les cœurs ?

Nous avons cherché la réponse à cette question dans les Livres des Sages de la Chine.

Et nous ne l'avons pas trouvée.

P. LOUIS RIVIERE,

*Président de la Cour d'Appel de Caen,
Correspondant de l'Institut.*

(1) Entendez par là : les ascendants.

(1) Introduction aux deux derniers livres du Code civil, p. III.

Indochine

GÉNÉRALITÉS

Le caoutchouc. — Voici, d'après le *Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, numéro de juin 1934, quelques précisions sur les surfaces plantées dans la colonie, la production actuelle et les perspectives d'avenir.

La superficie totale plantée en Indochine atteint 110.000 hectares (soit 7 % de la superficie mondiale), dont 40.000 seulement étaient exploités à la fin de 1932. Les surfaces en production s'accroîtront régulièrement jusqu'à la fin de l'année 1939 ; elles seront les suivantes :

à la fin de 1933,	49.000 ha. ;
à la fin de 1934,	69.000 ha. ;
à la fin de 1935,	71.000 ha. ;
à la fin de 1936,	77.000 ha. ;
à la fin de 1937,	87.000 ha.

La production a été en 1932 de 13.700 tonnes (soit 2 % seulement de la production mondiale). Elle a fourni 22 à 23 % de la consommation française. Or cette consommation française a été en moyenne, pendant les cinq dernières années, de 60.000 tonnes (soit 9 % de la consommation mondiale).

Le potentiel de production des plantations indochinoises peut être évalué par les chiffres suivants :

1933 :	17.500 tonnes ;
1934 :	22.500 tonnes ;
1935 :	27.000 tonnes ;
1936 :	34.000 tonnes ;
1937 :	45.000 tonnes ;
1938 :	52.000 tonnes.

Ce dernier chiffre ne couvrira pas encore les besoins de la France, même si ceux-ci n'augmentent pas. Mais il ne semble pas exagéré de prévoir que la consommation française atteindra 90.000 tonnes dans une dizaine d'années.

Le mouvement commercial. — En attendant que nous puissions citer et commenter les statistiques de l'année 1934 entière, voici quelques données concernant le premier semestre de cette année.

Le déficit de la balance commerciale de l'Indochine s'est aggravé. Alors que les exportations l'emportaient sur les importations de 54 millions de francs pendant le premier semestre de 1932, le déficit atteint 31 millions pendant la même période en 1934.

Les importations sont en augmentation de plus de 48.000 tonnes en poids, soit 28 %, et en augmentation de plus de 5 millions de francs en valeur, soit 1,07 %.

Les exportations se présentent en forte diminution en poids et en valeur : 230.000 tonnes environ et 118.000.000 de francs, soit 13 % et 21 % respectivement.

L'augmentation en poids aux importations provient en grande partie des postes suivants : ferronnerie, en augmentation de 7.000 tonnes ; clous, pointes, vis, pitons, gonds, etc..., en augmentation de 12.000 t. ; bois communs, 500 t. ; coton et laine, 3.900 t. ; légumes frais, 1.500 t. ; tourteaux, 700 t. ; ciment, 6.000 t. ; houille, 14.000 t. ; pétrole, 2.000 t. ; essences, 1.300 t. ; pierres, terres, etc..., 2.400 t.

Par contre on note aux importations les diminutions suivantes : légumes secs, 1.200 t. ; pommes de terre, 420 t. ; fruits frais, 270 t. ; sucres, 850 t. ; cigarettes, 135 t. représentant 106 millions de cigarettes ; paraffine, 310 t. ; cuivre, 437 t. ; carbure de calcium, 450 t. ; carbonate de soude, 342 t. ; brai de goudron de houille, 5.155 t. ; tissus de soie divers, 1.300 t. ; chaussures, en diminution de 8.000 paires ; fils électriques, 470 t. ; ouvrages en fonte, 400 t., etc...

Aux exportations les postes suivants se présentent en augmentation : soies, 49 t. ; œufs de volailles, 431 t. ; pâtes de crevettes, 113 t. ; os et sabots de bétail, 192 t. ; maïs en grains, 43.000 t. ; graines de coprah, 507 t. ; cafés en fèves arabica, 174 t. ; thé, 276 t. ; huile de ricin, 37 t. ; huile de coprah, 67 t. contre rien pour le 1^{er} semestre 1933 et 3 t. 6 pour le 1^{er} semestre 1932 ; huile d'abrasin de bancoulier (wood-oil), 17 t. ; essences de badiane, 6 t. ; gomme laque brute, 335 t. ; laque, 172 t. ; benjoin, 21 t. ; caoutchouc, 670 t. (les valeurs sont en forte augmentation à 35 millions contre 15 millions) ; noix vomique, 178 t. ; bois communs, 486 t. ; kapok égrené, 105 t. ; ramie et China grass, 8 t. 5 ; ferrailles, 580 t. ; étain en minerai et en saumons, 85 t. et 190 t. ; bouteilles vides, 201 t. ; tapis en coco, 158 t.

Les postes en diminution aux exportations étant très nombreux, nous ne citerons que les plus importants : animaux vivants, 266 t. ; poissons secs, salés ou fumés, 912 t. ; riz et dérivés, 55.470 t. ; haricots secs, 906 t. ; fruits frais, 691 t. ; graines de coton, 253 t. ; graines de sésame, 186 t. ; graines de ricin, 1 quintal contre 3.246 qx. ; poivres noir et blanc, 490 t. ; bois de teck, 820 t. ; teintures et tanins, 719 t. ; ciment, 7.426 t. ; houille crue, 121.986 t. ; pierres, terres et combustibles minéraux autres, 59.109 t. ; zinc en minerai, 3.362 t. ; zinc en masses, 894 t. ; verres à vitres, 1.177 t. ; sel, 722 t.

COCHINCHINE

Statistique de la population. — Le dernier recensement accuse pour la Cochinchine une population totale de 4.473.576 habitants. Ils se répartissent ainsi :

Européens : 15.585, dont 11.303 Français nés en France, 4.739 nés dans la colonie et 543 étrangers.

Indigènes sujets français : 4.271.501, se décomposant de la façon suivante : Cochinchinois 3.761.025, Minh-huong 89.044, Cambodgiens 326.145, divers 95.287.

Indigènes sujets étrangers : 183.046 comprenant 178.778 Chinois et 4.268 individus de nationalités diverses.

Enfin 2.444 métis dont 2.340 Français et 104 étrangers.

L'armée comprend 9.842 hommes. Armée de terre, 6.434 hommes, dont 2.661 Européens et 3.773 indigènes ; armée de mer, 3.246 hommes dont 724 Européens et 2.522 indigènes ; aviation, 162 hommes, dont 58 Européens et 104 indigènes.

CAMBODGE

Une tournée du Gouverneur général. — Du 3 au 10 janvier, pendant une semaine entière, le Gouverneur général Robin a parcouru le Cambodge, afin de prendre, avant de regagner le Tonkin, une vision complète des pays du Sud de l'Indochine pendant la crise. De Saigon, où il avait présidé quelques jours auparavant la session annuelle du Conseil de Gouvernement, et prononcé un discours dont parlera notre prochaine chronique, il a donc, par Soairieng, pénétré dans le pays khmer, et, en compagnie du résident supérieur Silvestre, il a visité les principaux centres des provinces qu'il traversait pour gagner Pnom-Penh, où il a été accueilli par le roi Sisowath Monivong dans sa demeure personnelle, au milieu des membres du Gouvernement cambodgien, et s'est entretenu avec le Souverain dans la plus grande atmosphère de cordialité. Il a ensuite, en traversant la province de Kampot, atteint Réam, sur le golfe du Siam, d'où il s'est embarqué sur l'avis *Marne* et a gagné l'îlot Cône, le dernier poste administratif français avant la frontière du Siam, située à 20 kilomètres de là.

L'exploitation des pêcheries qui constituent la seule ressource économique de la région, a retenu l'attention de M. Robin, car ces pêcheries fournissent des ressources au Budget local, qui perçoit sur elles différentes taxes, et au Budget général en raison des ventes de sel, d'opium et d'alcool qu'elles entraînent. Les poissons, capturés au moyen de barrages au dispositif très ingénieux, sont salés, séchés et expédiés en caisses sur Singapour où ils font l'objet d'un commerce important dans les plantations. Ces pêcheries consomment environ 3.000 à 4.000 tonnes de sel pour la préparation de 8 à 10.000 tonnes de poissons. Le village de Kaskapik, qui se trouve dans l'îlot Cône, abrite une population de Chinois, Siamois et Cambodgiens atteignant plus de 3.000 habitants pendant la pleine saison de pêche ; il est à moitié construit sur l'eau et rappelle les klongs de Bangkok ; les barques accostent à ces habitations aquatiques autour desquelles sèchent au soleil, sur d'immenses claies, les poissons qui ont été salés dans d'énormes cuveaux.

L'île de Phu-Quoc reçut ensuite (5 janvier) la visite du Gouverneur général, — le premier qui pénétrait dans ces cantons éloignés et diffi-

ciles d'accès. La fabrication du nuoc-mâm et la pêche constituent les ressources économiques primordiales de cette île, dont M. Robin inspecta les principaux établissements et la plantation de Cay-Dua, complantée en hévéas, aréquiers, poivrières et cocoteraies, avant de se rembarquer sur *la Marne* et d'atteindre Hatien. De là, en suivant la route nouvelle de Rachgia, qui doit débloquer enfin la province de Hatien, M. Robin parvint à Kompong-Trach, situé au milieu de la principale région de production du poivre, puis à Kep, et, par la province de Kompong-Speu, l'une des régions les plus spécifiquement cambodgiennes du pays khmer, regagna Pnom-Penh. De là, le 7 janvier, le Gouverneur général visitait la circonscription de Kompong-Chang, dont le port fluvial est le point de transit le plus important des grands lacs (il voit passer dans l'année plus de 11.000 jonques et 2.000 chaloupes, et son trafic s'est élevé à 107.000 tonnes en 1934), puis celle de Pursat et arrivait à Battambang, l'agglomération la plus importante du Cambodge après Pnom-Penh, d'où, par des pistes qui pénètrent une riche région rizicole que traverse le stung Mongkolborey, il visitait le réseau d'irrigation de Bovel, dont la réalisation s'achève.

L'inspection de la province de Siemréap et de la délégation de Samrang, proche de la frontière siamoise, celle des provinces de Kompong-Thom et de Kompong-Cham, celle des belles plantations d'hévéas qui s'échelonnent sur la rive gauche du Mékong, le long de la route coloniale (1), ont occupé les dernières journées de cette tournée dont les ultimes étapes avant Saigon furent Loc-Ninh et Thudaumot.

ANNAM

Le typhon d'octobre. — Nous possédons maintenant des détails précis que les premières dépêches n'avaient pas pu donner. La section la plus éprouvée s'étend sur une longueur de 275 kilomètres du Nord au Sud, de Vinh à Dong-ha (sur la voie ferrée de Hanoi à Tourane).

Les pluies ont atteint une intensité extraordinaire :

A Tu-dung (sud de Cam-xuyên, province de Hatinh), il est tombé :

le 24 : 348 mm. 5 ;

le 25 : 642 mm. 6 ;

le 26 : 281 mm. 8.

Total en 36 heures : 1.222 mm. 9, soit plus de deux fois ce qui tombe à Paris en un an (575 mm.).

(1) D'immenses concessions y couvrent des milliers d'hectares sur un plateau de fertile terre rouge. A Chup, sur un domaine unique au monde de 18.000 hectares d'un seul tenant, 4.605 hectares sont complantés de 1.023.373 pieds d'hévéas nécessitant un personnel de 2.000 coulies. A Thmar Pitt, 5.800 hectares renferment 1.374.000 hévéas ; 1.850 coulies y sont employées. A Peam-Cheang, sur 5.000 hectares concédés, 3.950 sont couverts de 924.300 hévéas, et 1.200 coulies y travaillent. Pour 1934, la production du groupe a été de plus de 4.000 tonnes.

A Ky-anh (dans la province de Hatinh), il est tombé :

le 24 : 155 mm. 8 ;

le 25 : 422 mm. 3 ;

le 26 : 151 mm. 9 ;

Total en 36 heures : 733 mm. 0.

La moyenne constatée à Tu-dung (41 cm. par jour pendant trois jours) doit être un résultat unique en Indochine.

Ces précipitations ont tellement aggravé les crues normales des fleuves que les plus hautes eaux connues jusqu'ici ont été largement dépassées.

On a constaté à Kégo, le 25, à 11 heures, une hauteur d'eau de 11 m. 46, alors que les plus hautes eaux connues, celles de 1885, n'étaient que de 10 m. 45.

La voie ferrée a été submergée sous une couche d'eau atteignant jusqu'à 1 m.; le ballast a été emporté sur de grandes longueurs et les talus ont été ravinsés par l'érosion.

En de multiples endroits le remblai a été emporté et les brèches ainsi formées ont des longueurs variant de 20 à 400 mètres et une profondeur de 4 à 12 mètres, la violence du courant de crue à travers les brèches ayant déterminé de nombreux affouillements. La longueur de ces brèches atteint 5 kilomètres environ.

Par endroits même, les rails et les traverses, au lieu de rester suspendus, ont été entraînés dans la rizière au pied des talus.

Ce déplacement indique bien la violence du courant de la crue et explique que quelques ouvrages d'art aient souffert dans leurs fondations :

Trois ponts se sont affaissés : un pont métallique de 100 mètres sur le Ngan-sau à Baiduc et deux ponts en béton armé de 15 mètres de portée, situés au voisinage de la gare de Bo-trach, près de Donghoi. Les travées du premier de ces ouvrages n'ont d'ailleurs pas souffert. Une constatation est cependant particulièrement frappante : la ligne dans son ensemble a remarquablement résisté à une trombe d'eau dépassant si largement toute prévision. C'est ainsi que trois ouvrages seulement ont souffert, parmi plusieurs centaines qui ont eu à subir le choc de ce flot dévastateur.

L'administration des chemins de fer s'est employée d'urgence au rétablissement de la circulation avec le maximum de ses propres moyens et de ceux supplémentaires mis à sa disposition.

Les travaux de réfection comprendront trois étapes qui se classent comme suit par ordre d'urgence :

1^{re} étape : rétablissement provisoire de la circulation avec les ralentissements nécessités par l'état sommaire de la voie et les déviations contournant les ouvrages déversés ;

2^e étape : réfection définitive de la plate-forme et des ouvrages d'art de manière à supprimer tout ralentissement ;

3^e étape : parachèvement et construction d'ouvrages supplémentaires en vue d'accroître le dé-

bouché que l'expérience des dernières crues a révélé insuffisant par endroits.

La dépense globale est actuellement estimée à 100.000 piastres.

Et voici maintenant quelques renseignements sur les scènes tragiques causées par l'inondation ; nous les empruntons à un récit publié par *l'Annam nouveau*. Le publiciste relate ce qu'il a appris à Quang-trach, dans la province de Quang-binh (Dong-hoi).

On ne prévoyait pas une élévation aussi brusque du niveau de l'eau. Le siège du Phu de Quang Trach à Badôn, le centre de négoce connu, est pourtant suffisamment élevé et — d'après les vieillards du lieu — on ne l'a pas encore vu inondé comme il l'était pendant les journées des 24-25 octobre dernier. Les habitants étaient pris à l'improviste, n'ayant rien sous la main au moment de l'invasion de l'eau ; et même s'ils la pressentaient, où pourraient-ils se réfugier ? Le pays est plat, les dunes, les mamelons sont loin ; c'est ce qui explique le nombre de victimes si élevé (200) et encore le chiffre n'est qu'approximatif.

Un agent technique des T. P., témoin oculaire — qui l'a échappé belle grâce au dévouement d'un domestique, — raconte à son retour qu'il était à 2 km. du Phu de Quang Trach. Voyant que l'eau montait sous ses pieds d'une façon inquiétante et à vue d'œil — 20 cm. en 5 minutes — il dépêchait son domestique au Phu pour lui chercher un sampan. En courant, en nageant, ce dernier parvint à ramener à son maître l'embarcation tant souhaitée. Au Phu, l'agent technique entra en sampan par la grande porte dans la résidence du mandarin qui, avec sa famille, était sur des tables, des armoires. — Il en était de même dans toutes les boutiques de Badôn.

Un autre témoin — celui-ci a vu pire — était sur le bord du Sông Gianh. Des théories de paillotes suivies ou précédées de bétail, d'effets mobiliers, filaient sur le fleuve à une vitesse vertigineuse. Plusieurs de ces paillotes portaient sur leur toit des hommes, des femmes, des enfants, des familles entières qui criaient au secours. Les riverains essayaient de leur jeter des cordes, des bambous, mais ce fut peine perdue : à quelques centaines de mètres de là un tourbillon plongea le tout dans le fond ! Les paillotes réapparurent... moins leurs occupants qui étaient tout à l'heure sur le toit. Les assistants restaient impuissants, le cœur broyé, devant ce tragique spectacle.

C'est ici qu'il convient de citer le dévouement du résident de Donghoi, M. Pierrot, aidé efficacement de son adjoint, M. Lecourtier. M. Pierrot était surpris par le typhon pendant qu'il effectuait une de ses tournées habituelles dans les campagnes. Bloqué par le déluge, il gagna à grand-peine la gare de My-Duc. Là, apprenant ce qui s'était passé à Quang-Trach, il n'hésita pas, au plus fort du typhon, avec un chargement de riz, à porter secours aux sinistrés. Et depuis, par tous les temps, on le voit au nord, au sud de la province, aux coupures du chemin de fer ; jour et nuit, en auto, en loris ou simplement à pied, sa silhouette familière — culotte et chemise — apparaît partout, distribuant des vivres, hâtant les secours, contrôlant la réfection des routes coupées, des bâtiments écroulés. — Les chefs de circonscription, gagnés par l'exemple ou forcés par l'attitude du chef, se démènent comme ils peuvent, et leur activité contribue pour une bonne part à la réparation, dans la mesure du possible, des dégâts accumulés en deux jours par le terrible fléau.

TONKIN

La petite colonisation indigène. — La Chambre des représentants du peuple du Tonkin se précoc-

cupe de cette question ; elle voit à juste titre dans le développement de la petite colonisation un remède efficace au surpeuplement des provinces du delta. A ses demandes, l'administration du protectorat a répondu qu'elle ne néglige pas ce problème auquel elle tente de donner une solution notamment par :

1° L'institution du régime de la petite colonisation dont les modalités font l'objet de l'arrêté du 13 novembre 1933. Mais ce texte n'a reçu jusqu'ici que de très rares applications en ce qui concerne les Annamites du delta. La tentative, fort intéressante, est restée infructueuse malgré la publicité qui a été faite autour d'elle et la simplicité des formalités prévues pour l'octroi des petites concessions. Cet échec est dû à la répugnance qu'éprouve l'Annamite à quitter son village natal pour lequel il ressent un attachement profond, en grande partie de caractère rituel, et à se rendre dans la région montagneuse au climat insalubre où, dès le premier contact, l'assaillent des craintes superstitieuses et où, en dehors des difficultés d'acclimatement, il est souvent en butte à l'hostilité des autochtones ;

2° La création des courants d'émigration vers les colonies françaises du Pacifique et vers le Sud indochinois ; mais le mouvement est entravé par la paralysie économique présente.

Devant ces résultats, l'administration a été amenée à examiner la possibilité de colonisation officielle de la moyenne région par l'excédent des populations annamites du delta. Une commission spéciale s'est réunie en vue d'étudier la question. D'accord avec le comité privé indigène, le chef de l'administration locale a approuvé les propositions de ladite commission, lesquelles tendent à : exoder (*sic*) les villages de colonisation, tant sur les terres libres de la moyenne région que sur les lais de mer, avec des groupements familiaux puisés dans les villages les plus denses du delta ; la colonisation individuelle a, en effet, toujours donné moins de bons résultats que la colonisation collective, cette dernière permettant aux émigrants de se sentir moins isolés et moins dépaysés ; accorder des avances en nature évaluées à 100 p. par famille et remboursables de la 4^e à la 10^e année ; exonérer les colons d'impôt personnel et foncier pendant trois ans après la mise en valeur des terres, les attribuer aux colons à raison de trois mâu en toute propriété et de trois mâu à titre de cong-dien ; charger des fonctionnaires de tous les services de veiller constamment sur ces nouveaux villages, d'assurer à leurs habitants une bonne installation ainsi que les soins médicaux indispensables et de leur donner d'utiles conseils techniques en ce qui concerne les cultures ; activer les travaux d'aménagement des lais de mer ; étudier la création d'une banque centrale de crédit agricole accordant des prêts à long terme ; instituer une commission permanente chargée d'assurer la continuité de l'œuvre envisagée.

L'administration attache, dans la réalisation de ce projet, une importance primordiale à la question des voies d'accès afin de donner aux immigrants le sentiment très net qu'ils ne sont pas, malgré la distance, trop éloignés de leur village natal et qu'ils pourront y revenir sans grandes difficultés chaque fois que leurs intérêts ou leurs obligations rituelles l'exigeront.

Les chefs des provinces de la moyenne région et des provinces du littoral ont été invités à faire l'inventaire des terres susceptibles d'être mises facilement en valeur et à grouper tous les renseignements nécessaires en vue de permettre de faire les premiers essais de colonisation collective officielle.

Restent d'ailleurs en vigueur l'arrêté du 13 novembre 1925 relatif à la petite colonisation individuelle et l'arrêté du 23 juillet 1930 relatif au peuplement des lais de mer.

L'hydraulique agricole. — On connaît l'importance de l'œuvre entreprise au Tonkin : il s'agit non seulement d'étendre les superficies cultivables, mais surtout de bonifier les terres déjà mises en valeur et de prémunir le cultivateur contre les aléas de la sécheresse ou les dangers des inondations. Voici, telle que la donne le résident supérieur, M. Tholance, dans le discours dont nous avons déjà cité quelques extraits (numéro de décembre 1934, p. 335-337), la liste des travaux récemment exécutés ou entrepris.

En ce qui concerne le réseau du Sông cầu, les artères de la rive droite du canal principal sont achevées depuis le mois de juin dernier. Le volume des terrassements effectués dépasse 2 millions de mètres cubes, la dépense totale se chiffre par 950.000 piastres environ. Les artères de la rive gauche sont en cours d'étude et les travaux seront commencés à la prochaine saison sèche.

Avec l'aménagement du Sông Kiên giang, du sông Cốc giang et du canal de Quan trach, la construction des grandes écluses de Nguyêt lâm sur le Fleuve-Rouge, de Duc duong sur le sông Tray ly, et de Duong liêu sur le sông Lâu, ont été terminés les travaux entrepris dans le très important casier de Thai binh sud. Les travaux du casier Thai binh nord sont en bonne voie d'exécution ; deux grandes écluses, celles de Nhâm lang et de Bèn hiệp, sur le canal des Bambous, d'un coût total de 109.000 piastres, que viendront compléter trois autres ouvrages sur la même artère et le sông Tra-ly, ont été récemment construites ; elles permettront, dès que les travaux de curage de canaux auront été terminés, d'assurer aux rizières du casier, à toute époque de l'année, une dotation minima de 0 l. 60 par seconde et par hectare, à l'aide des eaux fertilisantes du canal des Bambous.

Le casier de Haiduong-Hungyên, fortement endigué en 1933, comporte trois écluses, celle du Song Bui, celle de Haiduong et celle du Song Đông-liêu, qui le protègent contre les hautes eaux du Song Thai-binh et, en période d'étiage, permettent de retenir à marée basse et d'utiliser pour l'irrigation les eaux qui ont pénétré avec le flot.

D'autre part, un grand barrage mobile, d'une longueur totale de 260 mètres, sera construit à 400 mètres en aval du pont du Day, sur la route Hanoi-Sontây. Les travaux, estimés à 1.600.000 piastres, seront entrepris incessamment ; leur achèvement est prévu pour l'année 1937. Complétés par des canaux d'irrigation et de drainage, et des barrages régulateurs secondaires, ils auront pour effet de permettre, en période de crue, l'évacuation par Phuly des eaux pluviales tombant dans le vaste casier situé entre le Fleuve Rouge, le Day et le canal de Phuly. Cinquante mille hectares environ, jusqu'alors annuellement submergés pendant la saison des pluies sous une hauteur moyenne de 1 m. 50 d'eau, seront ainsi rendus à la culture du riz du cinquième mois.

Indépendamment de ces travaux de longue haleine, il a été procédé, dans diverses provinces, à des aménagements hydrauliques de moindre envergure, appelés à avoir les plus heureuses répercussions sur le rendement des rizières.

A Bac-ninh, un important projet d'assèchement, intéressant 20.000 hectares de terrains, est actuellement en cours d'exécution. Les dépenses nécessitées par le creusement des canaux neufs sont mises à la charge des budgets local et provincial, les travaux de curage devant être effectués par les villages riverains.

A Nam-dinh, des études ont été entreprises en vue de l'aménagement de l'important casier du Ngô đông, d'une superficie de 5.000 hectares, situé à l'embouchure du Fleuve Rouge. Le projet prévoit la construction de barrages et d'écluses, qui assureront la protection des rizières contre

l'invasion des eaux saumâtres et régleront la distribution de l'eau douce. Pour faciliter l'exécution de ces travaux, une contribution pécuniaire, fixée à 1 piastre le mâu, a été volontairement consentie par les habitants. Le montant total de la participation des villages intéressés s'élève ainsi à 15.000 piastres, celle des budgets provincial et local étant fixée à 25.000 piastres.

Dans la province de Son-tây, les travaux entrepris portent sur l'assèchement des deux cuvettes de Dâm-hong et de Dâm-châm et comportent en outre la construction d'un ouvrage d'évacuation à Khê-tuong, sous la digue de la Rivière Noire. Ces travaux, qui permettront de récupérer 800 hectares de rizières, doivent être achevés dans le courant de cette année. Ils nécessiteront une dépense totale de 16.800 piastres, la main-d'œuvre fournie par les villages étant évaluée à 12.000 piastres environ.

Dans la province de Kiên-an, enfin, plus de vingt ouvrages de prise et d'évacuation d'eau, d'un coût total de 30.000 piastres, ont été construits au cours de l'exercice 1933, sur les crédits du budget provincial et avec la contribution des villages intéressés. L'aménagement hydraulique du casier d'An-duong rendra possible, d'autre part, l'irrigation d'une superficie cultivable de 8.200 hectares, que complétera heureusement la mise en valeur d'un lot de 4.500 hectares à réaliser sur le territoire du huyên de Kim-thanh.

C'est donc une somme de plus d'un million cinq cent mille piastres qu'en dépit des difficultés actuelles l'administration locale a tenu et réussi à consacrer à l'exécution des travaux d'hydraulique agricole.

Dans une autre partie de son discours, M. Tholance traite de la protection du delta contre les inondations du Fleuve Rouge.

Les ressources mises à notre disposition sur les fonds d'emprunt ont permis la continuation du programme élaboré à cet effet en 1926, par M. le gouverneur général Robin. L'ensemble des travaux exécutés au cours de la campagne de 1933-1934 représente l'étanchement de plus de 160 km. de digues, et des renforcements intéressant une longueur de plus de 30 km. Le volume des remblais corroyés exécutés représente 1.124.000 m³, celui des remblais ordinaires 1.230.000 m³ environ. Au total, le chiffre des dépenses effectuées atteint 1.098.000 piastres, dont 1.000.000 prélevées sur les fonds d'emprunt, 50.000 à la charge des budgets provinciaux, et 48.000 à la charge du budget.

Le programme prévu touche ainsi à sa fin. Les derniers travaux à effectuer doivent consister dans l'exécution de masques corroyés sur divers points des digues du Fleuve Rouge, en amont de Son tây, l'exhaussement et l'élargissement de quelques sections d'endiguement, et l'enrochement des courbes dangereuses. Ces travaux, qui s'élèveront à un million de piastres environ, pourront être terminés dans le courant des exercices 1935 et 1936.

Malheureusement, les pluies diluviennes qui ont marqué la fin du mois d'août ont déterminé une crue exceptionnellement violente du Sông Cáu, du Sông Thuong et du Sông Luc nam, créant de grosses menaces dans tout le bassin du Sông Thaibinh.

La province de Bacgiang a été particulièrement éprouvée, par suite de la submersion en plusieurs endroits, à une cote jamais encore atteinte, de la digue du Sông Thuong et du Sông Luc nam.

Sans doute, ce sinistre, dont l'importance reste heureusement très limitée, est-il dû à la coïncidence, absolument exceptionnelle, de circonstances défavorables; il n'en a pas moins démontré la nécessité de rendre plus efficace la protection contre l'inondation des provinces situées dans le

bassin du Sông Thaibinh. J'ai fait mettre immédiatement à l'étude un projet d'exhaussement et de renforcement dont l'exécution sera commencée dans un délai très prochain.

Ainsi se trouvera parachevée l'œuvre magnifique conçue en 1926.

Les lais de mer et la moyenne région. — Il est hors de doute que les travaux hydrauliques dont il vient d'être question rendront les plus grands services aux habitants du delta. Mais la population tonkinoise s'accroît chaque année de quelque 90.000 habitants; déjà, dans certains villages, la superficie des terres ne correspond plus au nombre des bouches à nourrir; le paupérisme, qui a existé de tout temps, continue à exercer ses ravages, en dépit des efforts de l'administration. A cette population surabondante, il faut des terres nouvelles.

Or, déclare M. Tholance, il existe précisément, le long du littoral tonkinois, et sur les confins de la Haute et de la Moyenne-Région, d'assez vastes étendues de terres fertiles, non encore défrichées, susceptibles d'offrir, à l'activité des émigrants éventuels, des possibilités d'exploitation qu'ils ne sauraient trouver dans les plaines surpeuplées du Bas-Delta. C'est vers ces « no man's lands », terres vierges de toute occupation productive, que l'administration locale s'efforcera d'aiguiller l'exode des groupements contraints de quitter leur village d'origine pour trouver ailleurs les moyens d'assurer leur existence. La situation actuelle des finances publiques n'a pas permis, toutefois, de donner suite aux propositions soumises à l'agrément du chef du protectorat par la commission qui, au mois de novembre 1932, avait été chargée d'élaborer un programme de colonisation officielle pour la mise en valeur de la Haute et de la Moyenne-Région. Aussi l'administration locale, à l'exemple des anciens empereurs d'Annam, s'est-elle bornée à provoquer et à aider pécuniairement les initiatives individuelles de colonisation qui lui paraissent devoir mériter des encouragements.

C'est ainsi qu'une subvention a été accordée par le budget local pour la création d'un village de colonisation dans le huyên de Trân-yên de la province de Yên-bay, qui groupe actuellement, sous l'égide d'un fondateur, une vingtaine de familles originaires du Delta. D'autre part, un nouveau village a été créé à Thainguyên, à la demande de vingt petits concessionnaires qui avaient réussi, en quelques mois, à mettre en culture une soixantaine de mâu conquis sur la forêt. A Lang son, dans la zone frontrière de Po ma, six villages, dont les habitants, inquiétés par les pirates chinois, s'étaient dispersés depuis plusieurs générations, ont été également reconstitués.

Enfin, par les arrêtés des 15 et 16 novembre 1933, 11 et 17 avril 1934, une superficie totale de 4.000 mâu de lais de mer a été attribuée à des villages riverains, ou à des agglomérations nouvellement créées, dans les provinces de Thai-binh, Moncay, Quang-yên et Nam-dinh. Leur mise en valeur permettra d'assurer, dans quelques mois, la subsistance d'une population que l'on évalue à 10.000 âmes environ.

Quatre mille mâu conquis sur la mer pourront encore être mis en culture dans la province de Ninh-binh aussitôt qu'auront été terminés les travaux de construction de la digue qui doit protéger tout le littoral de cette province et dont le projet est actuellement soumis à l'étude de la circonscription territoriale des travaux publics.

Levant

PAYS DE MANDAT FRANÇAIS

Emploi des automotrices sur le D.H.P. — Le 29 décembre, le Haut Commissaire de France s'est rendu à Tripoli pour inaugurer le service d'automotrices Lorraine-Dietrich aménagé par la Cie D.H.P. sur le parcours de Tripoli à Homs ; les 110 km. séparant ces deux villes furent couverts en une heure 45 minutes, réalisant un progrès d'une heure sur le temps mis par les locomotives à parcourir cette même distance.

Les journaux annoncent que le service rapide ne tardera pas à être prolongé jusqu'à Alep et que les automotrices couvriront en cinq heures, pour commencer, le trajet Tripoli-Alep et que, graduellement, la durée du voyage sera ramenée à 4 heures, ce qui permettra de se rendre en six heures d'Alep à Beyrouth ou inversement. — Aussitôt les rectifications nécessaires réalisées sur le parcours Beyrouth-Damas, des services rapides par automotrices seront également créés entre ces deux capitales.

Avant de rentrer à Beyrouth, M. de Martel se rendit à Kattiné pour y visiter les chantiers de construction du barrage de Homs, lequel permettra d'irriguer 20.000 hectares de terres cultivables.

Prorogation des pouvoirs présidentiels de Habib Pacha. — Par un arrêté en date du 31 décembre 1934, le Haut Commissaire de la République française a prorogé pour un an, à compter du 30 janvier 1935, tous les pouvoirs qui avaient été conférés à Habib Pacha el Saad, Président de la République libanaise, par un arrêté du 2 janvier 1934.

L'Institut d'Etudes littéraires de Damas. — Depuis le 1^{er} décembre 1934 il existe à Damas un « Institut d'Etudes littéraires » qui a été créé grâce au concours du gouvernement syrien et de la mission laïque française et qui donne au public damascain avide de s'instruire un enseignement dans lequel il convient de distinguer des cours réguliers et des conférences publiques. Les cours réguliers, qui comportent chacun un certain nombre de leçons, portent sur les matières suivantes :

Histoire de la Philosophie. De Platon à Avicenne (M. Saliba ; 5 leçons) ;

Histoire de la Langue arabe. Les tendances de la Littérature arabe moderne (M. Le Cerf ; 5 leçons) ;

Art musulman (M. Saugel ; 2 leçons) ;

Littérature française. Le Drame romantique (M. Anouar Khalil Bey Mardam Bey ; 5 leçons) ;

Histoire de la Littérature arabe. Quelques poètes arabes de Syrie au temps des Ommeyyades et des Abbassides (M. Khalil Bey Mardam Bey ; 5 leçons) ;

Histoire de la Civilisation française. Le cadre géographique de la Civilisation française (M. J. Weulersse ; 5 leçons) ;

Histoire des Peuples de l'Orient. Bonaparte et l'Orient (M. Mandard ; 5 leçons).

Ethnographie (M. Montagne ; 3 leçons).

A côté de ces cours, sept conférences publiques, les unes en arabe, les autres en français, se succèdent du 1^{er} décembre 1934 au 1^{er} mars 1935. En voici les sujets :

1^{er} décembre : *Civilisation arabe et Civilisations d'Occident*, par Mohamed Bey Kurd Ali (confér. en français) ;

14 décembre : *Les Ailes françaises en Syrie*, par le Capitaine Garsonnin (en français) ;

19 janvier : *Ibn er Roumi*, par Khalil Bey Mardam Bey (confér. en arabe) ;

25 janvier : *Les Relations au moyen âge entre la Syrie et l'Occident*, par Anoir Hatem (en français) ;

8 février : *L'Industrie syrienne autrefois et aujourd'hui*, par l'émir Moustapha Chéhab (en français) ;

22 février : *La Vie urbaine en Syrie*, par Jacques Weulersse (en français) ;

1^{er} mars : *La Vie d'une grande cité grecque de Syrie*, par Lassus (en français).

Comme le montrent ces deux listes, les membres de l'Institut français de Damas, à débiter par leur directeur, M. Montagne, assument une grande part de l'enseignement du nouvel Institut d'Etudes Littéraires, et plusieurs membres de l'Académie arabe y collaborent.

Le pétrole au Djebel Bichri. — Les fêtes d'inauguration officielle du pipe-line amenant à la Méditerranée, de la manière que l'on sait, le pétrole de la région de Kerkouk ont rappelé l'attention sur l'existence plus ou moins certaine de gisements bitumineux dans le Djebel Bichri (à une centaine de kilomètres dans le Sud-Ouest de Deir-ze-Zor). Signalés pour la première fois en 1905, ces gisements furent concédés en 1909 par la Sublime Porte à trois Alépinois sujets ottomans (dont l'un était neveu du découvreur même des gisements) pour y entreprendre des recherches sur une surface de 1.672 hectares. Les recherches entreprises dès 1910 ayant donné des résultats satisfaisants, la Société qui en avait supporté les frais obtint en août 1912, pour une durée de 60 ans, la concession de l'exploitation de l'asphalte dans le même périmètre.

Si, dans les dernières années, l'ex-mutessarif de Deir-ze-Zor, Behij Bey, a rappelé l'attention sur ces gisements de pétrole, ceux-ci n'en ont pas moins été étudiés dès août 1910 par l'ingénieur allemand Willy Schman, qui s'est alors rendu compte de leur situation géographique, de la nature des terrains où ils se trouvent, de leur emplacement exact et de la possibilité de les exploiter. Des rapports de cet ingénieur, résumés par l'*Orient* du 1^{er} août 1934, il résulte que

la vallée El-Bichri est située en ligne droite au sud de Sabkha (sur l'Euphrate) à une distance moyenne de 48 klms. environ dans la direction Sud-Ouest-Nord-Est. Elle est formée par deux chaînes de collines et traversée, du côté Ouest, sur un parcours de 4 klms, par un torrent connu sous le nom d'Aboul-Gir qui se perd ensuite au nord dans la plaine. L'extrémité Sud-Ouest de la Vallée est à 150 klms. environ d'Abdonddouhour (station de chemin de fer Alep-Rayak) et à 150 klms. de la ville d'Alep.

Les principaux gisements occupent une longueur de 35 klms. dans la vallée, dont 26 klms. vers l'Est et 9 vers l'Ouest, et une largeur moyenne de 4 klms. partagés sur les deux versants au fond de la vallée. La superficie totale serait d'environ de 140 klms. carrés.

Ces gisements sont constitués principalement par du bitume presque pur qui, par la pression interne, est sorti et s'écoule encore en forme presque liquide des roches. Cette coulée forme au fond de la vallée une quantité considérable de petits lacs où le bitume s'est solidifié.

D'après le sondage des principaux lacs et puits, on peut estimer de 40 à 45.000 tonnes la quantité de bitume visible, dont 1/4 de bitume mou et 3/4 d'une agglomération bitumineuse.

De l'étude des sorties des sources-mères avoisinantes, il résulte que d'importants gisements souterrains existent, que probablement du pétrole et d'autres matières analogues paraîtront au moment de l'exploitation. Ceux qui éliminent l'existence du pétrole dans ces lieux se basent sans doute sur l'analyse d'échantillons prélevés dans les lacs où le bitume se trouve complètement décomposé par les intempéries.

L'analyse qu'on ferait d'un échantillon prélevé dans le puits mère démontrera ou plutôt confirmera l'existence du pétrole.

Tels sont les principaux résultats des recherches de l'ingénieur Willy Schman, qui a joint à ses rapports l'analyse d'échantillons prélevés par lui sur les lieux mêmes. Il est intéressant de les rappeler au moment où l'on recommence à se préoccuper du Djebel Bichri et où, dit-on, le Gouvernement Syrien aurait décidé d'en exploiter directement le bitume.

PAYS DE MANDAT BRITANNIQUE ET IRAK

Un chemin de fer Caïffa-Bagdad. — Ce n'est pas aujourd'hui que l'idée de la construction d'un chemin de fer unissant, à travers le désert de Syrie, le grand port de la Palestine sur la mer Méditerranée et la capitale de l'Irak a été formulée ; mais, après l'essor du port de Caïffa et la construction du pipe-line, elle semble avoir été reprise avec plus de force que naguère. On voit maintenant les représentants officiels du Gouvernement britannique en Palestine ne pas hésiter à en parler. C'est ce que M. Hull, haut-commissaire p. int., a fait au mois de septembre dernier, au cours d'une visite à Caïffa. Non content de prédire à cette ville (qui comptait 38.000 habitants en 1929 et en compte actuellement près de 70.000) une population de plus de 100.000 âmes vers 1940, il l'a assurée d'un « avenir merveilleux grâce à son grand port, à son pipe-line et au prochain railway Caïffa-Bagdad, qui (a-t-il ajouté) se continuera jusqu'à Téhéran ».

Les Juifs allemands en Palestine. — Le bruit ayant couru, dans les milieux arabes de la Palestine, que le nombre des réfugiés israélites allemands serait de 70.000 et même de 100.000, le bureau central pour l'établissement des Juifs allemands dans ce pays a publié, en septembre dernier, les statistiques de l'entrée de ces immigrants pour l'année 1933 et pour les six premiers mois de 1934. Il en résulte que, sur les 27.289

immigrants juifs, entrés en 1933 en Palestine, le nombre des réfugiés d'Allemagne a été de 6.803, dont 5.750 de nationalité allemande. Cela représente 24,8 % de l'immigration totale. Pendant les six premiers mois de 1934, le nombre total d'immigrants juifs étant de 13.597, celui des réfugiés d'Allemagne fut de 3.779, dont 2.946 de nationalité allemande. Le pourcentage par rapport à l'immigration totale est ainsi de 26 %.

Population de l'Irak. — Le recensement de la population effectué dans le second semestre de 1934 par les soins du gouvernement de l'Irak a montré que le chiffre des habitants du pays atteint 4 millions, alors qu'en 1928 les autorités britanniques n'avaient constaté l'existence que de 2.800.000 habitants.

Bien entendu, à côté de ce chiffre global, on ne donne pas d'indications de religions ; rappelons que, naguère, on avait donné à ce sujet les chiffres suivants :

Chiites, 1.300.000 ; Sunnites, 500.000 ; Kurdes, 800.000 ; Chrétiens et autres minorités, 400.000 ; et ajoutons que, dans le liwa de Mossoul, les Arabes étaient naguère la minorité, 80.000, contre 80.000 Kurdes et 182.000 Assyro-Chaldéens, Yézidis et autres. Les autres liwas : Suleimania, Arbil, Kerkouk, étaient entièrement kurdes, à tel point que l'autonomie en avait été décidée en 1922.

TURQUIE

Une convention de clearing avec les Pays-Bas. — Le 23 septembre a été conclue à Ankara, pour entrer en application à titre provisoire dès la date de sa signature, et en vigueur définitive à la date de l'échange des ratifications, une convention stipulant le règlement, par le système du clearing, des créances résultant d'opérations commerciales entre la Turquie et le royaume des Pays-Bas. Cette convention, dont les clauses sont trop spéciales pour être résumées ici (on en trouvera le texte dans la *Gazette de Hollande* du 25 octobre), est prévue valable pour une durée de six mois et sera prorogée par tacite reconduction pour des périodes de même durée, sauf préavis donné soixante jours avant l'expiration de la période en cours.

A l'école des ingénieurs de l'U.R.S.S. — Il n'est pas besoin de revenir ici sur le plan de reconstruction économique de la Turquie élaboré par les collaborateurs de Moustapha Kemal, ni sur l'aide matérielle apportée par la Russie soviétique à cette grande entreprise. Mais il importe d'y signaler que l'U.R.S.S. y collabore aussi d'une autre manière, en donnant à des ingénieurs la formation technique dont ils ont besoin. Les journaux ont mentionné à la fin d'octobre le départ de Moscou de soixante-neuf ingénieurs et contremaîtres tures, destinés à la direction de la première entreprise textile turque organisée à Césarée. Non contents de livrer

à cette entreprise des machines et des équipements, les Soviets ont assumé la responsabilité de la formation de son personnel technique, qui a reçu à Moscou, dans des cours spéciaux, l'instruction dont il avait besoin.

Interdiction du port des costumes religieux en public. — Au mois de novembre, le gouvernement a déposé sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi interdisant le port des costumes religieux en public et le limitant exclusivement à la durée des cérémonies religieuses propres aux confessions musulmane, chrétienne et juive. Cette initiative officielle a suscité en Grèce un certain mécontentement dans les milieux politiques et parmi le clergé ; mais le vote de la loi, à l'unanimité, au début de décembre, a donné toutefois un certain apaisement à l'opinion grecque, qui a vu dans les exceptions stipulées par le texte législatif même, une preuve des égards des dirigeants turcs pour le patriarche œcuménique, chef spirituel de tout le monde orthodoxe. Si, en effet, la loi nouvelle interdit le port du costume religieux en dehors des lieux consacrés au culte ou des couvents, une dérogation est prévue expressément pour le grand mufti, chef religieux musulman, pour les patriarches grec, arménien et catholique, pour le grand rabbin et pour les plus hauts représentants de toutes les confessions. Pour contribuer à l'apaisement et calmer le mécontentement persistant de l'opinion hellénique (les journaux grecs se demandaient si la loi nouvelle n'allait pas risquer de compromettre l'amitié turco-hellénique), le ministre turc des affaires étrangères a écrit à son collègue d'Athènes, M. Maximos, que l'interdiction du costume ecclésiastique en Turquie avait été imposée par le principe de laïcisation qui est à la base de la politique intérieure turque et ne saurait être tenue pour blessante par l'opinion hellénique.

Par application de la loi nouvelle, les journaux sont invités à ne pas faire suivre du titre de « délégué apostolique » le nom de l'envoyé du Vatican, l'autorité papale n'étant pas reconnue par le gouvernement d'Ankara, et le délégué apostolique n'étant, quand il réside à Stamboul, qu'un hôte sans caractère officiel. D'autre part, après un délai de six mois, il est interdit désormais à toutes personnes portant des costumes, des uniformes et des insignes de pays étrangers, de les arborer en Turquie.

Déclin de l'influence française. — Dans une lettre publiée par le *Temps* le 25 octobre, M. Rober-Raynaud, étudiant l'évolution actuelle de la Turquie, a touché, entre beaucoup d'autres, le point très douloureux de la décadence de l'influence française à Constantinople et dans tout le pays. Voici comment il s'est exprimé à ce propos :

Dans l'ordre économique, le chapitre navigation mérite toute attention, car si l'on admet que le pavillon suit

la marchandise, l'inverse est plus certain. Or, nous avons perdu en Turquie et en mer Noire des positions que quelques efforts nous permettraient probablement de retrouver. Nous comptions autrefois à Istanbul 12 bateaux français par mois opérant commercialement sur la France, la mer Noire, la Syrie, l'Amérique. Nous en avons 2 aujourd'hui, l'Italie en ayant 30. N'aspérons pas sur ce point à la « parité navale » avec l'Italie. L'opération pour cette dernière ne saurait être marchande. Elle est de prestige, mais de 2 à 30 l'écart est extrême. Première mesure, les Messageries maritimes, qui n'apparaissent qu'une fois par mois à Istanbul, vont doubler ce service que renforcerait utilement la Compagnie Paquet jusqu'en mer Noire, où la clientèle de l'U. R. S. S. lui reviendrait, car pendant un demi-siècle cette compagnie française régna dans ces parages. Toutes ces questions se résument en un mot : l'influence de la France. Dans le Proche-Orient, elle demeure prépondérante quoique âprement contrebattue. Le français, seule langue étrangère que parle Mustapha Kemal, reste, à côté du turc, pratiqué du haut en bas de l'échelle sociale, de l'élite dirigeante au vendeur du bazar. Des mesures prises par l'administration turque réservent l'enseignement dans la langue nationale aux quatre premières classes enfantines. Cette règle affectera dans l'avenir le développement de notre langue, mais il n'y a là aucune hostilité qui nous soit spéciale ; les Italiens s'en trouvent plus que nous-mêmes atteints, et davantage aussi les Américains. C'est au moins l'avis de professeurs français enseignant en Turquie. Au surplus, il serait maladroit et surtout sans effet de considérer ce qui dans le passé fut, de la part des Turcs, d'un parfait libéralisme, comme un droit acquis pour l'éternité.

ARABIE

La nationalité hedjazienne. — D'après un règlement relatif à la nationalité hedjazienne, sont tenus pour étant de cette nationalité toutes personnes étrangères domiciliées au Hedjaz et qui n'auront pas fait, avant le 5 février 1935, auprès des autorités du pays, la preuve de la nationalité étrangère dont elles se réclament. Un autre règlement, relatif à la propriété immobilière dans le royaume séoudien, stipule que tout étranger possédant des biens-fonds au Hedjaz doit les vendre à des ressortissants séoudiens ou les constituer en wakfs dans un but pieux.

Extrême-Orient

CHINE

Résultats de la dernière campagne anticommuniste. — Les communistes, battus dans le Foukien et dans le Kouangsi, tentent actuellement de s'accrocher à l'est de la province méridionale du Koueitchéou.

On se rappelle que, sous la pression du corps expéditionnaire de Nankin et des divisions de Canton, les Rouges, comme pris dans un étau, furent contraints d'évacuer les deux provinces où ils régnaient en maîtres depuis cinq ans. Le 11 novembre, Jouikin, centre du vaste territoire soviétisé, était tombé aux mains des gouvernements. Cette contrée, dont le relief avait ar-

rété, lors des précédentes campagnes, la marche des soldats de Chang Kai Shek, put être toute entière reconquise et pacifiée.

Dans leur retraite, les communistes se partagèrent en deux colonnes : l'une se dirigeant vers le Kouangtong, l'autre vers le Sud-Ouest du Hounan, c'est-à-dire vers la partie du Setchoan limitrophe du Houpei et du Koueitchou. C'est là qu'ils se sont fixés, et leur position paraît d'autant plus forte que le contact a été établi avec les insurgés du Setchoan.

Depuis 1931, cette dernière province est en partie au pouvoir des communistes. Ce fut d'abord le général Liou Siang qui dut abandonner à ceux-ci son principal fief. Mais la grande victoire des Rouges date d'octobre 1933. Les troupes d'un autre féodal, le général Liou Tsen Hao, furent surprises et anéanties, bien qu'elles eussent à leur disposition un armement supérieur. L'importante cité de Suiking, à 200 kilomètres au N.-O. de Tchongking, fut enlevée, grâce à un stratagème qui réussit maintes fois, des soldats costumés en coullies ayant semé la panique dans les rangs de l'adversaire. Le vainqueur s'empara d'un matériel et d'un trésor de guerre considérables, d'abondants approvisionnements de riz. Depuis lors, il tient la contrée avec des forces assez faibles, estimées de 30 à 50.000 hommes, originaires de la province, augmentées d'une dizaine de milliers de soldats natifs du Houpei. Cinq préfectures du Setchoan oriental constituent le domaine des Rouges, dont le pouvoir a été consolidé par l'arrivée des communistes du Kiangsi qui ont établi des postes avancés sur la frontière du Koueitchou-Hounan.

D'autre part, la colonne qui se dirigea vers le Kouangtong se heurta aux forces cantonaises ; elle marcha alors vers le nord-est du Kouangsi où, après avoir battu les troupes provinciales, elle fut mise en déroute par celles-ci, regroupées par le commandant en chef Pai Tchong Tse. Les fuyards rejoignirent les groupes campés à la lisière du Koueitchou.

Ainsi le danger communiste n'a pas encore été supprimé. Il n'a fait que se déplacer. Tel est le résultat de la dernière campagne de Nankin.

Chang Kai Shek dans le Nord-Ouest. — A la fin de l'année dernière, le généralissime Chang Kai Shek a visité le Nord-Ouest de la Chine. Parti de Hankéou, il s'est rendu en avion dans le Chensi et dans le Kansou, puis a parcouru les provinces constituées, il y a quelques années, dans un but d'assimilation, avec des sous-préfectures chinoises et des Bannières mongoles.

Le voyage dans le Ningshia, le Soeiouan et le Tchahar a eu une signification nettement politique. Devant l'expansion du Mandchoukouo, il a affirmé le principe de la souveraineté chinoise au nord de la Grande Muraille.

Reçu par les autorités civiles et militaires, par les sociétés patriotiques, Chang Kai Shek, dans les centres où il atterrit, déplora les défauts de cohésion territoriale. Les provinces s'ignorent les

unes les autres. Leur particularisme est un obstacle insurmontable à l'œuvre d'unification nationale poursuivie par Nankin.

Si la visite du plus actif et du plus qualifié représentant du gouvernement central a, du moins, consolidé les relations du généralissime avec les chefs militaires qui détiennent le pouvoir dans le Nord-Ouest et avec les princes influents de la Mongolie intérieure, il n'aura pas été inutile.

Un combat au Jehol. — L'affaire du Tchahar, qui mit aux prises Chinois et Japonais, était prévue. Depuis un an, les forces du général Song Tse Yuan, gouverneur du territoire et les troupes « mandchoukouotes » du Jehol, assistées des détachements japonais de l'armée du Kwangtong, étaient plus ou moins en contact. Au mois de mars 1934, des soldats japonais pénétrèrent au Tchahar pour mettre fin au brigandage. Plus tard, le général Song signalait à Pékin une concentration militaire de l'adversaire à Dolonor, territoire contesté, devenu une sorte de *no man's land*, habité simplement par deux Bannières Mongoles. De lui-même, il fit avancer des contingents d'infanterie et de cavalerie dans le Fengning, région du Jehol. A la faveur de cette protection, des agents chinois s'insinuèrent dans divers postes administratifs. L'état-major nippon obtint le retrait de ces troupes, mais elles furent aussitôt remplacées au Jehol par de nouveaux régiments, armés de mortiers de tranchée. Après une vaine tentative d'accord, Japonais et Mandchous repoussèrent (le 15 janvier) l'envahisseur qui, sur le territoire en litige, venait d'attaquer une organisation de défense composée principalement de civils. Il est à remarquer que le conseil militaire de Pékin, à la demande de M. Minami, ambassadeur du Japon au Mandchoukouo, donna l'ordre au général Song de s'abstenir désormais de toute activité, afin de ne pas enfreindre l'accord de Tangkou.

Cet arrangement, par Pékin et Sinking, d'un incident d'où pouvait sortir un conflit semble être le signe des bonnes dispositions qui animent la Chine du Nord et le Mandchoukouo.

Suppression de la culture du pavot. — Au nom de la commission nationale des affaires militaires dont il est président, le général Chang Kai Shek a interdit la culture du pavot dans les provinces où s'exerce plus ou moins l'autorité du gouvernement de Nankin, c'est-à-dire : Honan, Houpei, Nganhoei, Kiangsou, Tchekiang, Foukien, Kiangsi, Hounan, Chensi et Kansou.

Depuis toujours, Chang Kai Shek était favorable à la suppression de l'usage de l'opium, mais il n'avait rien tenté de sérieux, ne pouvant pas empêcher la culture du pavot dans les régions qui échappaient au pouvoir du gouvernement national. S'il s'est enfin décidé à prendre cette mesure, serait-ce parce que la *Vie Nouvelle*, doctrine qui prêche le retour à la pratique des ancien-

ses vertus, lui en faisait une obligation ? On l'a prétendu.

Sa circulaire aux autorités provinciales s'exprime ainsi :

Pendant de longues années, le danger de l'opium a constitué une menace pour le pays. S'il n'a pu être supprimé jusqu'ici, c'est parce que le gouvernement n'a pas pris des mesures énergiques et rationnelles. Le pavot a donc été cultivé clandestinement, malgré les ordres sévères des autorités, même dans les provinces où ce genre de culture était inconnu. Le danger s'accroissait avec l'augmentation de la production de l'opium. Président de la commission nationale des affaires militaires, je me suis rendu compte qu'on ne pouvait supprimer l'opium sans supprimer d'abord la culture du pavot. Le quartier général du commandant en chef des forces du Honan, du Houpei, du Nganhoei pour la suppression du banditisme a promulgué des mesures à cette fin et envoyé des inspecteurs dans les provinces pour veiller à leur application. Il est profondément regrettable de constater que le pavot est encore cultivé dans les districts éloignés ou de frontière. On ne doit pas perdre de vue que de notre pouvoir à supprimer l'opium dépend non seulement le sort du peuple, mais aussi le prestige du pays dans la grande famille des nations. On ne peut donc permettre que de telles considérations ne soient pas respectées par les autorités locales. Nous ordonnons donc, par la présente circulaire, que les mesures décrétées pour la suppression de la culture du pavot soient strictement appliquées. A la fin de l'année prochaine, aucune plantation de pavot ne devra exister dans les dix provinces (susmentionnées).

Les autorités provinciales sont responsables de l'application de ces mesures. De sévères sanctions sont prévues pour toute infraction aux dispositions prises.

Sympathies chinoises à l'égard des Missions. —

On remarque aujourd'hui chez les gouvernants chinois, et particulièrement parmi les fidèles de Chang Kai Shek, une tendance à se rapprocher des Missions catholiques. La sympathie qu'ils manifestent à l'égard de celles-ci, contrairement à leurs sentiments plutôt hostiles de naguère, s'explique par l'importance que donnent au « spirituel » les fondateurs de la « Vie Nouvelle », cette doctrine morale, de formation récente, imprégnée de confucianisme, que Chang Kai Shek patronne, s'il ne l'a pas directement inspirée, et que l'on considère comme une réaction contre le matérialisme du « Triple déisme », la doctrine nationaliste de Sun Yat Sen.

Le récit que fait l'Agence *Fides* de la visite de Chang Kai Shek à l'hôpital des missionnaires belges de Scheut à Suiyuan (Mongolie) est à cet égard significatif.

Les missionnaires, invités par le gouverneur de la province et portant comme tout le monde une cocarde spéciale de bienvenue, se trouvèrent à l'arrivée des illustres visiteurs. Le vieil évêque, S. Exc. Mgr Van Dyck, souffrant, s'était fait représenter par le provicaire. Le lendemain, M. Chang-Kai Chek leur offrit le thé, les félicita de leur dévouement au peuple chinois, leur demanda de collaborer de toutes leurs forces avec lui au relèvement de son pays et les pria de lui donner leur avis sur les réformes qui s'imposent. Sa femme ensuite leur fit une conférence sur le « Sin cheng-houo », le mouvement de la « Vie nouvelle », qui se propose une rénovation morale du peuple, se propage rapidement dans le sud de la Chine et donne de bons résultats.

Puis le provicaire, au nom de ses collègues, affirma le désir des missionnaires de ne point ménager leur concours au gouvernement, dans toutes ses initiatives en faveur des Chinois. Séance tenante, la décision fut prise d'instituer un comité de « Vie nouvelle » : on choisit pour présidente la femme du gouverneur de la province ; deux religieuses de l'hôpital en feront partie et la première réalisation du groupe sera une maternité.

Le jour du départ, les missionnaires se rendirent au champ d'aviation pour saluer le généralissime qui s'entre-tint familièrement avec eux, leur montra son aéroplane et leur serra la main avant de s'embarquer.

La visite de Chan-Kai-Chek a produit une très vive impression à Suiyuan, et les missionnaires de cette région, où, voilà trente-cinq ans seulement, les plus âgés d'entre eux assistèrent au massacre de 2.000 de leurs chrétiens, ne voient pas sans une profonde satisfaction la moins contestée des autorités de toute la Chine reconnaître leurs mérites et attacher une grande importance à leur collaboration dans l'exécution d'un plan dont les lignes principales s'inspirent de l'Évangile.

On pourrait encore citer, comme témoignage de l'état d'esprit favorable aux Missions, le discours que fit un jeune général chinois de la province du Kansou, dans lequel il fit l'éloge de l'action bienfaisante des Missions.

Il commenta de façon remarquable, dit l'Agence *Fides*, la loi naturelle contenue dans les dix commandements de Dieu et demanda au peuple de lui faire confiance quand il cherche à rétablir dans le pays l'ordre et la paix et à protéger le travail, le commerce et l'industrie. Sans ambages, il souligna la nécessité de lutter contre les vices que réprouve la conscience et qui vont à l'encontre de tout esprit droit. Les coutumes des ancêtres, quand elles sont bonnes, sont à conserver, mais pas la superstition qui ne représente, dit-il, qu'un stade très inférieur de culture : ainsi le temple fameux de la Ville du Nord, devenu depuis longtemps une simple maison de jeu, servira-t-il désormais de musée. Les faux serments devant les tribunaux seront pros crits, parce que le Père du Ciel — Lautiang-Ya — déteste les parjures. Obligation d'observer les jours de repos fixés par le Père du Ciel, d'honorer les parents, comme le veut la vieille coutume chinoise, et de ne point faire de tort à autrui.

Les missionnaires de la région ne peuvent que se réjouir des excellentes dispositions du général qui facilitent considérablement leur apostolat. Ce dernier poursuit avec rigueur les fumeurs d'opium et les habitués des maisons de jeu, surveille avec soin les marchands : point de faux poids ni de fausses mesures, point de fraude dans les marchés, fraude qui ruine le commerce et le rend impossible ; les contrevenants se voient sévèrement punis ; des marchands qui avaient employé de faux poids durent parcourir les rues de la ville, une pancarte sur le front et une dans le dos où se lisaient leurs délits. Et dernièrement une troupe qui avait donné dans un théâtre une représentation inconvenante fut impitoyablement jetée en prison.

Ces manifestations et déclarations d'une fraction importante de la Jeune Chine méritent d'être signalées, en raison de leur nouveauté et de leur caractère imprévu.

Une exposition à Sinking. — Pour commémorer le cinquième anniversaire de l'indépendance mandchoue, le gouvernement de Sinking projette d'organiser, dans la capitale, à la fin de l'année 1936, une exposition universelle à l'amé-

nagement de laquelle sera affecté un crédit de deux millions de gobis.

D'après un communiqué de M. Chang Yen Ching, ministre de l'Industrie de l'Empire Mandchou, le « but de cette exposition est de présenter au monde le nouvel Empire Mandchou, d'aider l'industrie et le commerce du jeune Empire, de contribuer à développer le bien-être de la population et de resserrer les liens internationaux ». Toutes les nations sont invitées à participer à cette exposition.

Le comité spécial chargé de l'organisation fait savoir, d'autre part, que toutes les demandes relatives à la construction de bâtiments et de stands devront lui parvenir avant le 31 mars 1936. L'exposition sera ouverte du 5 août au 25 septembre sur un terrain mis à la disposition du Comité par la Municipalité spéciale de Singking.

Une vingtaine de pavillons seront élevés sur ce terrain.

JAPON

Le Budget de 1935-1936. — Durant les deux derniers mois de 1934, les discussions budgétaires dominèrent la politique. Le ministre des Finances, M. Fujii, fut en butte aux attaques de ses collègues. Son projet de budget, avant tout retranchement, s'élevait au total de 2.230 millions de yen, soit un déficit de 610 millions. Le budget de la guerre atteignait 451 millions et celui de la marine, 490 millions. Des impôts nouveaux devaient fournir 50 millions. Le ministre se montrait résolument opposé à un emprunt préconisé par l'Armée qui n'admettait pas que l'on retranchât rien aux crédits militaires. Le ministre de l'Agriculture exigeait, sous la pression de l'opinion publique, de gros crédits jugés utiles pour résoudre la crise agraire. A l'Armée, se joignit le parti Seiyukai, et tout le Cabinet s'éleva contre la politique budgétaire de M. Fujii, en réclamant le rétablissement des crédits refusés, ce qui devait correspondre à une augmentation de 270 millions, d'où, pour satisfaire à l'ensemble des besoins, nécessité d'un emprunt estimé à 700 millions.

La répartition des crédits militaires extraordinaires était ainsi faite : 10 millions pour la reconstitution des réserves de munitions ; 5 millions pour la motorisation ; 25 millions pour la défense aérienne ; 40 millions pour les dépenses en Mandchourie. De son côté, la marine réclamait 26 millions pour la remise en état de quelques bâtiments, 15 pour l'amélioration des bases navales, 3 pour la construction de navires, 10 pour des munitions et 6 pour la Mandchourie.

En outre, il fallait prévoir 65 millions destinés aux victimes des typhons et des inondations.

Convaincu que le pouvoir d'absorption des emprunts d'Etat par la population et par les grands établissements publics était très réduit, le mi-

nistre s'en tenait à ses propositions d'augmentation des impôts et de compressions. Après arbitrage des doyens du Cabinet, le projet de budget fut arrêté à 2.210 millions y compris les 65 millions pour secours. M. Fujii démissionna. Il fut remplacé par M. Takahashi, qui avait été plusieurs fois ministre des finances.

Le montant de l'émission des bons du trésor sera de 75 millions de yen. Le cabinet dut néanmoins faire une part à l'impôt. Il créa une taxe extraordinaire sur les excédents des bénéfices qui atteindra, estime-t-on, 30 millions de yen.

Le discours de M. Hirota. — A la session ordinaire de la Diète, le 22 janvier, M. Hirota, ministre des affaires étrangères, a fait un long exposé de la politique extérieure du gouvernement impérial.

La question des rapports avec les puissances fut examinée du point de vue extrême-oriental. M. Hirota marqua d'abord la nécessité de l'esprit d'entente qui doit régir les relations du Japon avec les Etats-Unis et avec la Grande-Bretagne. Et, à ce propos, il rappela la politique qui guida le Japon au cours des négociations navales de Londres.

Le Japon et les Etats-Unis sont unis non seulement par des rapports vitaux et économiques d'interdépendance mutuelle sans parallèle ailleurs, mais aussi par des liens historiques d'amitié depuis le commencement de leurs relations. Il est inimaginable qu'il puisse exister une cause de conflit entre deux pays séparés par la vaste étendue du Pacifique.

De même en ce qui concerne notre ancienne alliée, la Grande-Bretagne, s'il est vrai que nous ayons encore à discuter avec elle sur diverses questions pour sauvegarder notre commerce extérieur, je ne puis pas croire qu'il existe une seule partie du globe où l'accord de nos intérêts respectifs puisse être considéré comme impossible à atteindre. Il est inutile de dire que la bonne entente et la coopération entre le Japon et la Grande-Bretagne constituent une importante et réelle contribution à la paix du monde...

Le gouvernement japonais prête une attention particulière à la question du désarmement naval. J'ai eu l'occasion, lors de la dernière session, de parler des conversations navales préliminaires qui se poursuivirent à Londres entre le Japon, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. La politique fondamentale du gouvernement japonais dans les négociations actuelles est, ainsi que je l'ai expliqué alors en détail, de promouvoir une réduction substantielle des armements, d'abolir totalement, ou au moins d'effectuer une limitation énergique des armements offensifs, afin de libérer chaque puissance de la menace des autres et de faire en sorte qu'il soit effectivement impossible à une puissance d'en menacer une autre.

Le traité de Washington de 1922, étant devenu incompatible avec notre politique fondamentale, notre gouvernement, le 29 décembre dernier, a notifié au gouvernement des Etats-Unis son intention de dénoncer ce traité, conformément aux clauses prévues. En conséquence, le traité de Washington cessera d'être en vigueur à partir du dernier jour de décembre 1936.

On ne doit pas considérer notre attitude comme ayant pour objet une politique d'accroissement de nos armements qui est loin de notre pensée. Au contraire, nous désirons conclure un autre pacte, destiné à remplacer le traité de Washington, un pacte basé sur une nouvelle formule vraiment concordante avec l'esprit de désarmement.

Puis, M. Hirota définit l'attitude de son gouvernement vis-à-vis de l'Union Soviétique et de la Chine.

Nous avons été guidés uniquement par le même esprit d'entente dans toutes nos négociations avec l'Union soviétique. Les négociations en cours concernant le transfert du chemin de fer Nord-Mandchou ont fait de nouveaux progrès depuis son dernier discours, et il est probable qu'on parviendra à un accord sous peu.

En vue d'établir la confiance et l'assurance mutuelles, je ne puis qu'exprimer l'espoir que le gouvernement soviétique voudra prêter une attention spéciale à la question des travaux militaires en Extrême-Orient, spécialement le long des frontières de l'Union soviétique et du Mandchoukouo.

La situation politique en Chine est à peu près calme depuis longtemps.

Cependant, ne serait-ce qu'à la seule lumière de l'histoire, on ne peut nier que la situation politique de la Chine comporte encore beaucoup d'éventualités sérieuses. Il faut de nouveau regretter que l'agitation antijaponaise n'ait pu encore être complètement étouffée aujourd'hui dans certaines localités chinoises.

Le Japon attache une grande importance à son amitié avec les autres Etats de l'Asie orientale, et compte sur leur participation pour assumer les graves responsabilités du maintien de la paix et de l'ordre dans cette partie du monde. En conséquence, c'est avec ferveur que j'exprime l'espoir de voir la Chine non seulement recouvrer bientôt sa stabilité, mais encore finir par comprendre la situation véritable de l'Asie orientale et s'efforcer de répondre aux aspirations de notre pays.

Je puis ajouter que le gouvernement japonais est heureux de reconnaître qu'il existe aujourd'hui un courant grandissant, au sein du peuple chinois, pour apprécier le véritable motif qui inspire le Japon, ainsi que l'indique la solution progressive de questions diverses qui étaient depuis longtemps pendantes. Nous ferons tout pour encourager cette tendance et j'espère que la Chine collaborera avec nous plus avant dans cette direction.

Le ministre des affaires étrangères fit entendre une protestation contre l'opposition de l'étranger à l'expansion commerciale nipponne et fit allusion à la position toute nouvelle du Japon après le 27 mars, date de son retrait définitif de la Société des Nations.

En ce qui concerne, maintenant, les relations commerciales japonaises, je suis désolé d'avoir à déclarer que la politique de restriction, telle qu'elle ressort de l'établissement de tarifs de douane élevés, de restriction des importations, du contrôle des exportations, de la compensation des droits à l'exportation, etc., prévaut plus que jamais dans les pays étrangers, dont certains ont été jusqu'à abroger les traités de commerce qui les liaient à nous. Une telle situation est extrêmement regrettable, non seulement pour le Japon, mais aussi, d'un point de vue plus général, pour la restauration économique mondiale.

Notre gouvernement s'efforce de parvenir à un accord loyal avec chacun des pays intéressés en vue d'obtenir, autant que possible, la suppression ou la modification des mesures de restrictions commerciales et de servir les intérêts respectifs des parties.

En conclusion, je veux souligner la nécessité pour notre pays de faire preuve d'une volonté forte et de grande prudence, si nous voulons consolider notre position, assurer la réalisation de notre politique et de nos buts au milieu des conditions complexes et changeantes qui, de nos jours, caractérisent universellement les rapports internationaux. Le départ du Japon de la Société des Nations sera effectif le 27 mars prochain, et notre fardeau de responsabilité n'en

sera que plus lourd. Le Japon a depuis longtemps choisi sa route.

Si chacun de nous, se conformant à la volonté auguste de Sa Majesté, se remet au travail et accomplit ce qu'il est en son pouvoir de faire, il ne sera pas difficile, j'en suis sûr, de surmonter tous les obstacles que nous pouvons rencontrer. En présence de la situation internationale actuelle, je désire faire appel spécialement au soutien de la nation entière.

Le discours de M. Hirota fut accueilli avec une certaine réserve par la plupart des journaux anglais. Le *Times*, en acceptant l'augure d'une détente possible soviéto-nipponne et l'annonce d'une politique de collaboration avec la Chine, se demande quel sera le sort des autres puissances, notamment de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, qui ont des intérêts en Extrême-Orient.

La presse soviétique répondit principalement au désir de M. Hirota de voir l'Union soviétique réduire ses armements en Extrême-Orient. Celle-ci refusera de retirer ses troupes de la Province Maritime, de raser ses fortifications, ces armements ne correspondant à aucune intention d'agression.

Un programme de secours aux ruraux. — A la session extraordinaire de la Diète qui eut lieu au mois de novembre, un programme de secours aux populations rurales éprouvées par la mévente des produits, fut examiné et adopté. Il comprend deux chapitres : « Travaux publics agricoles » et « Mesures pour l'amélioration des finances agricoles ».

La première partie énumère les travaux de défrichements, d'irrigations et de drainages dont l'exécution par les cultivateurs eux-mêmes fournira à ceux-ci un appoint en espèces. Il en résultera, d'autre part, un accroissement de la production. Le coût des travaux est évalué à 19 millions de yen.

La seconde partie du programme prévoit des avances spéciales de la Caisse centrale des Coopératives agricoles pour l'indemnisation des pertes et pour la capitalisation des créances immobilisées.

Le statut de la Caisse Centrale est révisé afin de faciliter les roulements des fonds.

Pour les travaux publics agricoles, une avance de 14.400.000 yen doit être fournie par la Caisse des Dépôts du ministère des Finances. D'un autre côté, une subvention sera allouée par la même caisse, concurremment avec l'appoint de la Banque Hypothécaire, pour le développement des magasins généraux agricoles.

La loi projetée accordera des facilités pour le remboursement des fonds à un faible intérêt et, notamment, un moratorium de trois ans.

Enfin il doit être institué au ministère de l'Agriculture un « Bureau du relèvement de l'Economie rurale ».

Négociations économiques avec les Pays-Bas. — Invité par le Gouvernement néerlandais à envoyer des représentants à une conférence qui se tiendrait à Batavia et préparerait la rédaction

éventuelle d'un traité de commerce dont la signature se ferait ensuite à La Haye, le Gouvernement japonais a favorablement répondu à cette démarche. Le ministre des Affaires étrangères a fait savoir, en effet, à son représentant à La Haye qu'il acceptait cette invitation et envoyait à Batavia une délégation à la tête de laquelle il plaçait le Dr Najaoka, ancien ministre du Japon aux Pays-Bas.

Réformes japonaises en Mandchourie. — Une importante réforme de l'organisation civile et militaire japonaise en Mandchourie vient d'être réalisée. Le poste de gouverneur du Kwantong (territoire à bail de Dalny) a été supprimé. Il sera désormais occupé par un fonctionnaire civil ayant rang de préfet. Celui-ci sera placé sous l'autorité de l'ambassadeur en résidence à Sinkiang (Tchang Tchoun) et qui contrôlera, non pas seulement l'administration du Kwantong, mais encore celle du Sud-Mandchourien. L'ambassadeur sera en outre placé à la tête de l'armée du territoire à bail. Pour les affaires diplomatiques, il relèvera du ministère des affaires étrangères et pour les affaires administratives, il dépendra directement du président du conseil des ministres.

La réforme a consisté, dans un but d'unification, à renforcer et à étendre les pouvoirs du représentant du gouvernement à Sinkiang. Celui-ci est le chef suprême de l'armée et de tous les services japonais en Mandchourie, y compris ceux du territoire à bail. A son titre d'ambassadeur et de commandant en chef de l'armée, on peut lui adjoindre celui de haut commissaire.

Cette réforme n'a pas manqué de provoquer un sérieux mécontentement parmi les fonctionnaires des services civils du Kwantong qui avaient, dans l'organisation particulière du territoire, leur statut propre. Près de 600 d'entre eux, y compris de nombreux employés subalternes, donnèrent leur démission. Le Premier s'efforça de calmer cette agitation. Il déclara n'avoir pas l'intention de supprimer le ministère des affaires d'outre-mer, et il nomma à ce ministère, géré provisoirement par lui-même, le comte Kodama qui avait la confiance des militaires. En outre, il transféra les attributions, jusque-là exercées par le Gouvernement général du territoire, à une agence du territoire créée auprès de l'ambassade de Sinkiang. Rassurés, les démissionnaires réintégrèrent leurs postes. Mais les partis de la Diète n'ont pas cessé leur opposition à la réforme.

ASIE ANGLAISE

EMPIRE DES INDES

Combien coûte l'armée de l'Inde? — Beaucoup de contribuables indiens trouvent que le budget des dépenses militaires pèse trop lourdement sur leurs épaules. Un correspondant du *Times* (11

mai 1934) s'efforce de prouver le contraire ; voici les chiffres qu'il donne.

Les dépenses pour la défense du pays (armée, marine et aviation) sont passées de 29 crores (22 millions environ de livres sterling) avant-guerre à 46 crores (35 millions de livres sterling) en 1932-1933, soit une augmentation de 61 % ; or, pendant ce temps, elles ont augmenté, en Grande-Bretagne, de 93 % (55 1/2 millions de livres st. contre 28 1/2) ; elles ont plus que doublé au Japon, et triplé aux Etats-Unis. Dans l'Inde, dans le même laps de temps, les dépenses civiles sont passées de 58 crores à 128 1/4, soit une augmentation de 121 %. En 1914, le revenu net total de la Dépendance atteignait 87 crores, et 174 en 1932-1933 : le pourcentage des dépenses militaires est donc tombé de 34 à 27, tandis que celui des dépenses civiles passait de 66 à 73 % du revenu total.

La comparaison avec d'autres pays est toujours délicate ; cependant, on peut estimer le coût de la défense du pays à 1,8 roupie par tête d'habitant dans l'Inde, 30 en Grande-Bretagne, de 3,8 à 8 dans les Dominions, 29,8 en France, 18,8 aux Etats-Unis, 6,8 au Japon.

La marine indienne absorbe, cette année, 77 lakhs dont 12 pour la construction d'une nouvelle corvette et 100.000 livres st. de contribution pour la protection fournie à la Dépendance par la marine britannique ; cette dernière somme représente 1/500 du coût total de cette marine, on ne peut donc pas trouver cette contribution excessive. L'aviation exige 1,58 crore ; 8 crores sont payés pour les pensions. Il reste donc 44 crores pour les dépenses propres de l'armée ; encore conviendrait-il d'en déduire les sommes qui reviennent au Trésor sous forme de droits de douane, impôt sur le revenu, transports par voie ferrée, P.T.T., etc. ; on arriverait ainsi à 33 crores. Même si l'on revenait sur les réductions de solde, on ne dépasserait pas 35 crores, soit 20 % des recettes totales du pays.

Reste un argument : un bataillon britannique coûte 2 fois 1/2 plus qu'un bataillon indigène : pourquoi ne pas indianiser complètement l'armée ? Le correspondant du *Times* répond :

En 1932, il a été affirmé à l'Assemblée Législative que le coût des troupes britanniques combattantes s'élevait à 33 crores ; il semble donc que le retrait complet de ces troupes, combiné avec le remplacement du personnel britannique par des indigènes dans toute l'armée de l'Inde, n'aurait certainement pas pour effet de ramener la dépense au chiffre d'avant-guerre.

Et il conclut par cette remarque, non dénuée d'humour, que la plupart des Indiens ne réclameraient pas une réduction des forces militaires si elles ne comprenaient que des indigènes.

La question du Berar. — Un accord, conclu en novembre dernier entre le Nizam d'Haïderabad et le Gouvernement britannique, a mis fin à un problème épineux posé depuis plus de trois quarts de siècle. L'histoire en est curieuse et

illustre clairement la manière dont les Anglais procèdent dans l'Inde.

Le Bérar est situé au nord de l'Etat d'Haïderabad; il compte 45.000 kilomètres carrés de superficie (plus que la Suisse ou le Danemark) et 3 millions 1/2 d'habitants. Il fut acquis en 1724 par le fondateur de la dynastie actuelle, et agrandi par le traité de 1804, à la suite de l'aide fournie par le Nizam à la Cie des Indes Orientales au cours de la seconde guerre contre les Mahrattes. En 1813, il fut convenu qu'un corps de troupes serait organisé, aux frais du Nizam, et entraîné par des officiers britanniques; pour couvrir la dépense qu'entraînait ce contingent, le Nizam emprunta de l'argent à l'*East India Company*; en 1853, il dut hypothéquer au profit de celle-ci le Bérar et d'autres districts. Vint la Mutinerie; le Nizam se montra loyal; pour l'en récompenser, la Couronne (qui avait succédé à la Compagnie) lui fit remise d'une grande partie de sa dette et lui restitua les districts, mais non pas le Bérar. Il en résulta une certaine aigreur; en 1876, le Nizam envoya à Londres son ministre Salar Jang, mais ne put obtenir la rétrocession désirée. En 1902, lord Curzon étant vice-roi, nouveau traité: le Gouvernement britannique affirmait de nouveau la souveraineté du Nizam sur le Bérar, louait celui-ci à perpétuité moyennant 25 lakhs par an, était autorisé à l'administrer comme il le jugerait bon et à « redistribuer, réduire, réorganiser et diriger » le contingent d'Haïderabad, pourvu que la sécurité de l'Etat fût assurée. L'année suivante, ce contingent cessa de former un corps distinct et fit partie de l'armée de l'Inde, et l'administration du Bérar fut confiée au Commissaire en chef (maintenant gouverneur) des Provinces Centrales. Cet arrangement ne satisfait aucune des deux parties; le Nizam actuel, dont la loyauté durant la Guerre lui valut le titre d'Altesse Suprême, réclama le Bérar, il y a une dizaine d'années; mais lord Reading répondit:

Le Gouvernement de l'Inde n'a aucun doute sur la validité de son titre à occuper le Bérar et se considère comme ayant l'obligation, vis-à-vis des habitants, de le conserver sous son administration.

(Il aurait pu aussi conseiller au Nizam de lire certaine fable célèbre de La Fontaine, qui est la septième du livre II du recueil.)

Récemment, la politique britannique vis-à-vis des Etats indigènes s'est modifiée: on veut les faire entrer dans une Fédération pan-indienne et s'appuyer sur eux pour combattre les excès du nationalisme. Le plus important, celui d'Haïderabad, ne s'y oppose point; son adhésion entraînera d'autres; mais il faut régler la question du Bérar; d'où de nouveaux pourparlers et l'accord qui vient d'être conclu. Cette région continuera à être administrée par les Anglais, moyennant une rente de 25 lakhs par an; le mot « Berar » sera adjoint au nom des Provinces Centrales; et la souveraineté du Nizam sur

ce territoire est de nouveau affirmée solennellement.

Ce souverain verra-t-il, comme le prétend le *Times*, avec une « complète satisfaction », l'administration « pour son compte » du Bérar par les Anglais? Il est permis d'en douter; et voici qu'une autre fable de La Fontaine nous revient en mémoire (VI, 17).

La question d'Aden. — Dernièrement, le Gouvernement britannique avait déclaré qu'Aden ne resterait pas sous l'autorité du gouvernement de l'Inde lorsque la nouvelle constitution fédérale entrerait en vigueur, mais passerait entre les mains du ministère des Colonies. Cela provoqua une vive opposition au Conseil d'Etat de Simla: le 31 août, cette assemblée adopta sans opposition (les membres officiels restant neutres) une motion de sir Phiroze Sethna disant que

Le Conseil d'Etat ne s'oppose pas au transfert entre les mains du Gouvernement impérial de l'administration politique et militaire d'Aden; mais il estime que l'administration civile doit être laissée au gouvernement de l'Inde, ou, si cela est nécessaire, au gouvernement de Bombay.

Plusieurs membres rappelèrent les affirmations répétées du Gouvernement qu'aucun transfert ne serait effectué sans l'approbation des Chambres indiennes. Voici un résumé des arguments de sir Phiroze:

En 1929, sir Denys Bray a affirmé que toute idée de ce transfert avait été abandonnée. Le gouvernement de l'Inde y gagnerait 20 lakhs de frais d'administration, mais il en perdrait 10 sur la gabelle et d'autres taxes. Aden est trop loin de l'Inde? mais il est deux fois plus loin du ministère des Colonies. Certains Arabes ne veulent pas être inclus dans une Fédération pan-indienne? mais beaucoup d'autres, et de Juifs, sont opposés au transfert. Le ministère des Colonies pourrait être disposé à augmenter les impôts et à établir des mesures de discrimination contre les Indiens. Aden doit sa prospérité commerciale aux Indiens.

Sir Akbar Khan se déclara partisan du transfert, à la condition que ses Pathans aient libre accès à Aden. M. B. K. Basu offrit au Gouvernement britannique les îles Andaman au lieu d'Aden.

CEYLAN

Réforme de la constitution. — La constitution de Ceylan, dans sa forme actuelle, a été mise en vigueur par une ordonnance en Conseil au mois de mars 1931. Le Conseil d'Etat voulait y voir apporter des modifications, et, à cet effet, avait exprimé le désir d'envoyer à Londres une députation de cinq membres — aux frais de l'Etat, chose qui n'a encore jamais été faite et qui provoqua une vive opposition dans la presse et dans le public. Le 23 septembre 1932, le secrétaire d'Etat aux colonies déclara qu'il refuserait de recevoir cette députation; en même temps, il demandait au gouverneur de venir à Londres pour discuter la question avec lui. Le Gouverneur, sir Mourut. Au Conseil d'Etat, le 5 octobre 1932, le président, Sir Baron Jayatilaka, annonça que ce décès supprimait l'urgence de l'envoi d'une délé-

cès supprimait l'urgence de l'envoi d'une délégation en Angleterre ; il ajouta :

Parlant en mon nom personnel, je n'ai pas changé d'opinion ; je suis plus convaincu que jamais de la nécessité d'envoyer une délégation pour plaider en faveur d'une nouvelle réforme pour le bien du Conseil et du peuple de Ceylant. Étant donné que le secrétaire d'Etat aux colonies s'est déclaré disposé à recevoir une délégation plus tard, si le Conseil d'Etat jugeait nécessaire de présenter ses propositions de vive voix, mais à la condition qu'un rapport écrit lui soit préalablement remis, je propose une motion demandant l'acceptation du mémorandum établi par les ministres.

Le 29 septembre, le Conseil de l'Association Européenne avait voté, à l'unanimité, une motion disant que « les amendements proposés au projet de loi de M. Corea sur la modification de la composition du Conseil d'Etat n'étaient pas souhaitables, sauf les propositions concernant le remplacement de trois fonctionnaires par des ministres élus ». Ce serait là une modification sérieuse ; elle n'était pas approuvée par le gouverneur, les Européens et les Ceylanais modérés y semblent peu favorables.

Le *Times* fait remarquer que sir Graeme Thomson était un gouverneur à poigne, et que, en beaucoup de questions, comme le recrutement de la main-d'œuvre et le salaire minimum, il suivait les avis de ses ministres contre l'opposition des intérêts commerciaux.

Boycottage des produits allemands. — Au Conseil d'Etat, le 5 octobre 1932, M. George E. de Silva, représentant de Kandi, manifesta l'intention de déposer la motion suivante :

Étant donné que l'Allemagne a adopté une législation de discrimination de races et de couleur, la vente et l'importation des produits allemands seront désormais interdites.

On voit que la politique hitlérienne a des répercussions jusqu'en Extrême-Orient.

BIBLIOGRAPHIE

VISAGES ACTUELS DU TONKIN. Les eaux, disciplinées, ont mis en déroute la famine. Enquête par Henri LE GRAUCLAUDE. Hué-Hanoi. Editions de la presse populaire de l'Empire d'Annam, 1933, in-8 de 70 pages avec planches et carte hors texte.

Frappé par le contraste que présente le passé du Tonkin — et même de présent du Nord-Annam — avec l'état actuel du Tonkin, où il n'est plus question de sécheresse ni de pauvreté, ni de famine, ni de piraterie et de banditisme, M. Henri Le Grauclaud a voulu en connaître les raisons. Sans doute en est-il plusieurs ; dans l'intéressante plaquette publiée par lui l'an dernier, il en indique une très importante : « la domestication de l'eau par le génie des hommes a définitivement banni du Tonkin, a-t-il écrit, la hideuse famine avec son cortège traditionnel de crimes et de morts. Non content d'énoncer cette vérité, M. Le Grauclaud en fournit la démonstration dans sa brochure ; il indique comment fonctionne le service de défense contre les éléments et d'assurance de la paix de la rizière ; il montre comment les Français ont, par surcroît, rendu docile l'eau fluente et l'ont utilisée pour combattre efficace-

ment les excès de la chaleur solaire, mère des sécheresses, il esquisse l'histoire des travaux, très variés, entrepris avec succès par l'hydraulique agricole à Kep, à Vinh-yên, à Songcau, à Son-tay, à Thai-binh et à Nam-dinh. L'homme est donc arrivé, à force de génie et de travail, à triompher de la nature ; de là de très heureuses conséquences, dont l'amélioration progressive de la race indigène ne sera sans doute pas une des moins importantes.

P. L. M.

Fleurs... messagères du bonheur

Voulez-vous, en ces jours maussades d'hiver, retrouver un peu de soleil et de gaieté ? Faites-vous envoyer des fleurs de la Côte d'Azur.

Belles de leur parure, elles charment et parfument. Ces petites messagères du bonheur viennent en pleine terre, s'épanouissent au ciel bleu sous les douces caresses du soleil et vivent, n'en déplaise au poète, plus que « l'espace d'un matin ».

Que vous habitiez Paris, Bordeaux, Nantes, Lyon, Nancy, Metz, Strasbourg, Londres, Berne, Bruxelles, plus loin encore, vous respirerez avec délice leur fraîche senteur, comme si de votre main vous veniez de les cueillir. Car les fleurs de la Côte d'Azur sont transportées dans le minimum de temps à des distances considérables. Comme les touristes de grande classe, elles voyagent en trains rapides et express. Elles peuvent être expédiées en colis express, en colis postaux ou aux conditions économiques d'un tarif spécial.

P.O.-MIDI

Pour aller en Algérie

La voie la plus rapide comportant la traversée maritime la plus courte dans les eaux les mieux abritées est celle de Paris-Quai d'Orsay, Toulouse, Port-Vendres.

Départ de Paris à 19 h. 20 (voitures directes de toutes classes, couchettes 1^{re} classe, wagons-lits de 1^{re} et 2^o cl. Paris-Port-Vendres-Ville). Arrivée à Port-Vendres à 9 h. 40. Transbordement direct du train au paquebot de la Compagnie de Navigation Mixte.

Départ de Port-Vendres : pour Alger, les mercredis et dimanches à 10 h. 30, arrivée le lendemain à 7 h. ; pour Oran les jeudis à 10 h. 30, arrivée le lendemain à 10 h. 30.

Délivrance par les principales gares P.O.-Midi de billets directs pour Alger et Oran : 1^o billets simples (valables 15 jours) ; 2^o billets d'aller et retour (valables de 30 à 90 jours) ; 3^o billets circulaires (valables 90 j.) à l'aller via Port-Vendres et au retour via Marseille ou inversement. Enregistrement direct des bagages.

Renseignements : aux Agences P.O.-Midi, 16, boulevard des Capucines, et 126, boulevard Raspail ; à la Maison de France, 101, avenue des Champs-Élysées, à Paris ; aux gares de Paris-Quai d'Orsay et d'Austerlitz ; aux principales Agences de voyages.

Exportation des Blés

En vue d'aider aux efforts du Gouvernement pour décongestionner le marché du blé, les Grands Réseaux ont accordé, du 1^{er} août au 31 décembre 1934, une réduction de 25 % sur les tarifs de transport intérieurs en faveur des blés exportés.

Des quantités importantes de blé restant encore à exporter, les Grands Réseaux viennent de décider de prolonger l'application de cette réduction de 25 % jusqu'au 31 juillet 1935.

Le gérant : H. COMBAT.

Paris. — Soc. Gén. d'Imp. et d'Ed., 17, rue Cassette.

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

L'ŒUVRE DU COMITÉ

Le Comité de l'Asie française, fondé en 1901 sous la présidence d'Eugène Etienne, ancien ministre de la Guerre, fut ensuite présidé par M. Emile Senart, de l'Institut, et par M. Paul Doumer, ancien gouverneur général de l'Indochine, Président du Sénat, jusqu'au jour où celui-ci fut élu Président de la République; puis, jusqu'en septembre dernier, par le regretté sénateur Maurice Ordinaire, ancien vice-président du Sénat. Les événements qui se sont succédé depuis trente-quatre ans; ont largement justifié sa création et son programme; ils lui ont valu successivement le haut patronage de quatre présidents de la République française, MM. Raymond Poincaré et A. Millerand, puis le regretté Paul Doumer, et enfin M. Albert Lebrun.

Aujourd'hui, près de dix-sept ans après la fin de la grande guerre qui a si profondément bouleversé l'équilibre du monde, plus de onze ans après cette paix de Lausanne qui a créé dans le Levant des situations tout à fait nouvelles, au moment où la Chine subit une crise si longue et si grave, où le Japon joue un rôle de plus en plus considérable en Extrême-Orient et dans tout le Pacifique, l'œuvre du Comité de l'Asie française apparaît plus utile, et même plus indispensable que jamais. Les transformations du globe, l'évolution politique des pays du Levant et de l'Extrême-Orient, précipitée par les événements tragiques d'années encore toutes proches, les compétitions des Puissances aux deux extrémités du vaste continent asiatique et dans le Pacifique, les derniers événements de Chine et de Mandchourie, la propagande bolchevique, l'évolution de l'Inde britannique, tout crée à la France de nouveaux devoirs, engage pour elle de nouvelles responsabilités.

Il importe, dans ces conditions, que notre politique aux pays d'Orient et d'Extrême-Orient devienne de plus en plus vigilante et active.

Le Comité de l'Asie française doit y contribuer pour une grande part, grâce à son organisation, grâce aux appuis puissants sur lesquels il sait pouvoir compter, grâce aux précieux concours qui ne lui ont jamais fait défaut et qui lui ont permis de guider utilement et de seconder les efforts de ceux qui se sont dévoués à la tâche patriotique de l'expansion française en Asie.

Conformément au programme tracé par Eug.

Etienne, le Comité de l'Asie française est devenu « le centre réunissant les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux qu'exige une action raisonnée et suivie en face des problèmes du Levant et de l'Extrême-Orient. » Son activité, au cours des trente-trois années 1901-1934, s'est manifestée de maintes façons: interventions auprès des pouvoirs publics, chaque fois que les intérêts de la France en Orient se trouvaient engagés; fréquentes conférences, soit au siège du Comité, soit dans de plus vastes locaux; entretien de relations avec des sociétés ou des correspondants s'intéressant également aux choses de l'Asie; subventions à des missions qui rentraient dans le domaine de son programme; enfin publication de son bulletin, *l'Asie française*, qui, malgré de nombreuses difficultés, a continué de paraître pendant toute la durée de la grande guerre.

L'Asie française a été créée sous la direction de M. Robert de Caix, qui a dû, en novembre 1919, abandonner son rôle en raison de ses fonctions de secrétaire général du Haut Commissariat de France en Syrie. Elle rend compte de la vie du Comité, sous ses formes variées. Elle signale et étudie avec soin tous les événements asiatiques qui méritent de retenir l'attention et elle consacre une place particulièrement étendue aux affaires du Levant et de Chine. Elle est complétée par une bibliographie et par des « Variétés » qui, tout en rendant sa lecture plus attrayante pour le grand public, ajoutent encore à son intérêt pour les spécialistes. Enfin elle poursuit depuis 1921, sans périodicité fixe, la publication de *Documents économiques, politiques et scientifiques* dont le titre suffit à indiquer la nature. Chaque livraison est illustrée de gravures ou de cartes, dressées spécialement pour le Comité, et comprend des chroniques régulières où sont suivis, le plus souvent mois par mois, par des spécialistes, les événements politiques et le développement économique des divers pays du Levant et de l'Extrême-Orient, de l'Inde anglaise et de l'Asie russe.

Par l'intermédiaire des journalistes quotidiens qui s'en inspirent, *l'Asie française* exerce une influence indirecte qui ajoute beaucoup à l'influence directe du Comité. Ses études n'ont pas été étrangères à tel vote du Parlement ou à telle décision prise par la politique française dans les affaires asiatiques.

